



Rapport annuel de gestion  
**2014-2015**

Ministère du Conseil exécutif

ENSEMBLE  *on fait avancer le Québec*

Québec 

Rapport annuel de gestion  
**2014-2015**

Ministère du Conseil exécutif

La présente publication a été rédigée et produite par le ministère du Conseil exécutif.

Dépôt légal – 2015

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-74045-2 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-74046-9 (version électronique)

ISSN 1709-6227

© **Gouvernement du Québec 2015**

Monsieur Jacques Chagnon  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de gestion du ministère du Conseil exécutif pour l'exercice financier 2014-2015. Ce rapport rend compte des résultats atteints par le ministère du Conseil exécutif et de ses principales réalisations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le premier ministre,

Philippe Couillard

Québec, septembre 2015

Monsieur Philippe Couillard  
Premier ministre  
Ministère du Conseil exécutif  
Québec

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2014-2015* du ministère du Conseil exécutif. Ce rapport couvre chacun des volets de la mission du ministère au 31 mars 2015, soit le soutien et le conseil au gouvernement dans l'élaboration et dans la réalisation de son programme d'action, le soutien à l'exercice des responsabilités ministérielles à l'égard des affaires autochtones, du Plan Nord, de la stratégie maritime, de la jeunesse, des affaires intergouvernementales canadiennes, de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, de la réforme des institutions démocratiques, ainsi que la coordination des communications gouvernementales. Il fait état des résultats obtenus conformément aux engagements pris dans le *Plan stratégique 2009-2013*, dans la *Déclaration de services aux citoyens*, dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2014-2015*, ainsi que dans le *Plan d'action de développement durable 2008-2015*.

Le rapport rend compte des autres exigences auxquelles doit satisfaire le ministère et découlant du cadre législatif gouvernemental.

Le rapport contient une déclaration de la direction du ministère du Conseil exécutif attestant de la fiabilité des données. La vérification interne du Secrétariat du Conseil du trésor a produit un rapport de validation dans le cadre de l'entente de services conclue à cette fin entre le Secrétariat et le ministère.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif,

Juan Roberto Iglesias

Québec, septembre 2015

# TABLE DES MATIÈRES

|  |            |
|--|------------|
| Liste des tableaux .....   | 9          |
| Liste des graphiques .....   | 13         |
| Déclaration sur la fiabilité des données de la direction du ministère<br>du Conseil exécutif.....  | 15         |
| Rapport de validation de la vérification interne.....  | 17         |
| Présentation générale .....  | 19         |
| Sommaire des principaux résultats.....   | 23         |
| <b>Section 1 – Présentation des résultats en lien avec les engagements<br/>pris dans le <i>Plan stratégique 2009-2013</i> et dans le <i>Plan annuel de<br/>gestion des dépenses 2014-2015</i> du ministère du Conseil exécutif .....</b> | <b>29</b>  |
| Orientation 1 Soutenir efficacement l’élaboration et la mise en œuvre des<br>décisions du gouvernement .....   | 31         |
| Orientation 2 Conduire une diplomatie proactive et cohérente au sein du<br>Canada pour accroître l’influence du Québec .....   | 51         |
| Orientation 3 Renforcer les liens entre les nations autochtones, le<br>gouvernement du Québec et l’ensemble de la société .....  | 65         |
| <b>Section 2 – Présentation des résultats par rapport aux engagements<br/>pris dans la Déclaration de services aux citoyens du ministère du<br/>Conseil exécutif .....</b>   | <b>77</b>  |
| <b>Section 3 – Utilisation des ressources du ministère du Conseil exécutif.....</b>  | <b>81</b>  |
| Ressources humaines.....   | 83         |
| Les ressources financières .....   | 89         |
| Ressources informationnelles .....   | 95         |
| Règles pour les bonis au rendement .....   | 99         |
| <b>Section 4 – Autres exigences .....</b>  | <b>101</b> |
| Accès à l’égalité en emploi.....   | 103        |
| Accès aux documents des organismes publics et protection des<br>renseignements personnels .....  | 107        |
| Allègement réglementaire et administratif .....  | 109        |
| Développement durable et changements climatiques.....  | 111        |

|   |            |
|---|------------|
| Égalité entre les femmes et les hommes.....   | 123        |
| Emploi et qualité de la langue française.....   | 125        |
| Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de service.....   | 127        |
| Mesures prises pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec.....   | 129        |
| Mesures en faveur de l'occupation et de la vitalité des territoires.....  | 131        |
| Politique de financement des services publics.....  | 135        |
| <b>Section 5 – Les résultats au regard des mandats du Secrétariat au Plan Nord .....</b>  | <b>137</b> |
| <b>Section 6 – Les résultats au regard des mandats du Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime .....</b>   | <b>139</b> |
| <b>Annexes.....</b>   | <b>141</b> |
| Annexe 1 – Mandat et composition des comités ministériels permanents .....  | 143        |
| Annexe 2 – Lois et règlements dont l'application est confiée au premier ministre, au ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne et ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques et au ministre responsable des Affaires autochtones au 31 mars 2015..... | 151        |

## Liste des tableaux

|            |   |    |
|------------|---|----|
| TABLEAU 1  | Pourcentage de la masse salariale affectée aux activités de formation .....   | 44 |
| TABLEAU 2  | Représentativité de diverses composantes de la société dans les nominations québécoises de l'Ordre national du Québec ..... | 48 |
| TABLEAU 3  | Diverses interventions du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes 2014-2015 .....                        | 55 |
| TABLEAU 4  | Nombre de projets et montants engagés dans le cadre des Fonds d'initiatives autochtones .....                               | 70 |
| TABLEAU 5  | Nature et état des négociations menées avec des nations autochtones .....   | 74 |
| TABLEAU 6  | Effectif en poste au 31 mars 2015 .....   | 83 |
| TABLEAU 7  | Effectif utilisé au 31 mars 2015.....   | 84 |
| TABLEAU 8  | Nombre d'employés ayant eu recours au Programme d'aide aux employés – 2011-2015.....  | 85 |
| TABLEAU 9  | Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champs d'activité .....      | 86 |
| TABLEAU 10 | Évolution des dépenses en formation .....   | 86 |
| TABLEAU 11 | Jours de formation selon les catégories d'emploi.....   | 87 |
| TABLEAU 12 | Nombre d'employés par catégories d'emploi ayant pris leur retraite.....   | 87 |
| TABLEAU 13 | Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier .....   | 87 |
| TABLEAU 14 | Dépenses du ministère du Conseil exécutif.....  | 91 |
| TABLEAU 15 | Évolution des dépenses du ministère du Conseil exécutif.....  | 92 |
| TABLEAU 16 | Mesures de réduction de dépenses pour l'exercice financier 2014-2015.....   | 94 |
| TABLEAU 17 | Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour 2014-2015 .....                            | 95 |
| TABLEAU 18 | Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles .....                                     | 95 |
| TABLEAU 19 | Liste et ressources affectées aux principaux projets en ressources informationnelles .....                                  | 95 |
| TABLEAU 20 | Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards.....  | 96 |

|            |  |     |
|------------|--|-----|
| TABLEAU 21 | Bonis au rendement accordés en 2014-2015 pour la période d'évaluation du rendement du 1 <sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015 .....   | 99  |
| TABLEAU 22 | Embauche totale au cours de la période 2014-2015 .....   | 103 |
| TABLEAU 23 | Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2014-2015 .....  | 103 |
| TABLEAU 24 | Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi, résultats comparatifs au 31 mars de chaque année.....   | 104 |
| TABLEAU 25 | Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier, résultats comparatifs au 31 mars de chaque année .....   | 104 |
| TABLEAU 26 | Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier, résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2015 .....  | 105 |
| TABLEAU 27 | Taux d'embauche des femmes en 2014-2015 par statut d'emploi .....  | 105 |
| TABLEAU 28 | Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2015 .....   | 105 |
| TABLEAU 29 | Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées – Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du programme ..... | 106 |
| TABLEAU 30 | Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées – Nombre de nouveaux participants au programme accueillis.....                                       | 106 |
| TABLEAU 31 | Répartition de l'effectif pour la période du 1 <sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015 .....  | 127 |
| TABLEAU 32 | Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 mars 2015 .....  | 128 |
| TABLEAU 33 | Soutien à Place aux jeunes en région 2014-2015 .....   | 131 |
| TABLEAU 34 | Services offerts pour la poursuite du programme Engagement jeunesse 2014-2015* .....   | 131 |
| TABLEAU 35 | Soutien aux initiatives d'entrepreneuriat collectif jeunesse et d'économie sociale 2014-2015.....  | 132 |
| TABLEAU 36 | Consolidation du programme des agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse.....   | 132 |
| TABLEAU 37 | Résultats couvrant la période du 1 <sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2015 .....  | 132 |
| TABLEAU 38 | Résultats du volet IDÉO 16-17 pour la période 2014-2015 .....  | 133 |

|            |   |     |
|------------|---|-----|
| TABLEAU 39 | Résultats au 31 mars 2015, pour l'exercice 2014-2015..... | 133 |
| TABLEAU 40 | Indicateurs des résultats pour l'année 2013-2014 .....    | 133 |

## Liste des graphiques

|             |   |    |
|-------------|---|----|
| GRAPHIQUE 1 | Programme de soutien financier en matière de francophonie<br>canadienne ..... | 57 |
|-------------|---|----|

## **Déclaration sur la fiabilité des données de la direction du ministère du Conseil exécutif**

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de la responsabilité du secrétaire général du Conseil exécutif et des membres de la direction. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport annuel de gestion et des contrôles afférents.

Le *Rapport annuel de gestion 2014-2015* du ministère du Conseil exécutif :

- décrit fidèlement la mission et la vision du ministère;
- présente les résultats obtenus conformément aux engagements pris dans le *Plan stratégique 2009-2013* prolongé jusqu'au 31 mars 2015, et dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2014-2015*;
- présente les résultats des engagements formulés dans la *Déclaration de services aux citoyens*;
- rend compte des résultats obtenus conformément aux engagements pris dans le *Plan d'action de développement durable 2008-2015*.

À notre connaissance, les résultats et les explications contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait le 31 mars 2015.

### **Les membres de la direction**

À la date de dépôt du présent rapport, soit en septembre 2015, les membres de la direction du ministère du Conseil exécutif étaient les suivants :

Juan Roberto Iglesias  
Secrétaire général et greffier du Conseil exécutif

Marc-Antoine Adam  
Secrétaire général associé chargé du Secrétariat du Conseil exécutif

Yves Castonguay  
Secrétaire général associé aux affaires intergouvernementales canadiennes

Caroline Drouin  
Directrice générale de l'administration

Nikolas Ducharme  
Secrétaire adjoint à la jeunesse

Georges Farrah  
Secrétaire général associé chargé du Secrétariat aux affaires maritimes

André Fortier  
Secrétaire général associé aux emplois supérieurs

Pierre Hamelin  
Secrétaire général associé responsable du Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques

Christian Lessard  
Secrétaire général associé à la communication gouvernementale

Jean-Philippe Marois  
Secrétaire général associé à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques

Pietro Perrino  
Secrétaire général associé au Comité ministériel de l'économie, de la création d'emplois et du développement durable

Marie-Renée Roy  
Secrétaire générale associée du Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel

Marie-José Thomas  
Secrétaire générale associée chargée du Secrétariat aux affaires autochtones

Anne Trotier  
Secrétaire générale associée à la législation

## Rapport de validation de la vérification interne

Monsieur Juan Roberto Iglesias  
Secrétaire général et greffier du Conseil exécutif  
Québec

Monsieur le Secrétaire général,

Nous avons procédé à l'examen du rapport annuel de gestion du ministère du Conseil exécutif pour l'exercice terminé le 31 mars 2015.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de l'information incombe à la direction du ministère du Conseil exécutif. La nôtre consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous appuyant sur le travail accompli au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué conformément aux normes internationales de l'Institut des auditeurs internes. Nos travaux ont donc consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2014-2015* du ministère du Conseil exécutif n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de la vérification interne

Julie Bégin, CPA, CMA  
Secrétariat du Conseil du trésor

Québec, septembre 2015

# Présentation générale

## Le ministère du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif, aussi appelé Conseil des ministres, forme, avec le lieutenant-gouverneur, le gouvernement du Québec.

Le ministère du Conseil exécutif relève directement du premier ministre. Il est dirigé par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif.

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et uniques au regard de la gouvernance de l'administration publique. Le ministère du Conseil exécutif a en effet pour principale responsabilité de soutenir la prise de décisions de la part des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres.

Le ministère du Conseil exécutif assume également la responsabilité de certains dossiers prioritaires, dont la coordination lui est confiée sur mandat particulier du gouvernement.

Par ailleurs, le ministère du Conseil exécutif coordonne la communication gouvernementale.

### Sa mission

La mission du ministère du Conseil exécutif comprend trois volets :

- soutenir et conseiller le gouvernement dans l'élaboration et la réalisation de son programme d'action;
- fournir tout le soutien nécessaire afin d'assurer l'exercice des responsabilités ministérielles de la jeunesse, des affaires intergouvernementales canadiennes, de la francophonie canadienne, des affaires autochtones, de la réforme des institutions démocratiques, de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels ainsi qu'en matière de transparence;
- assurer la coordination des communications gouvernementales.

### Sa vision

La vision du ministère du Conseil exécutif a été formulée comme suit :

« Une organisation vouée à l'action cohérente et efficace de l'État, pour le mieux-être des citoyens ».

### Ses valeurs

Pour réaliser sa mission dans le cadre de sa vision, le ministère du Conseil exécutif appuie son action sur les valeurs d'intégrité, de loyauté et de professionnalisme.

## Son organisation administrative

Le ministère du Conseil exécutif est dirigé par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif. En plus de sa responsabilité à l'égard du fonctionnement du ministère en tant que sous-ministre, le secrétaire général est le premier fonctionnaire de l'État et, à ce titre, il est le supérieur de tous les sous-ministres du gouvernement.

Le secrétaire général établit le lien avec les ministères, les comités ministériels et le Conseil du trésor. Il assure la coordination des travaux des comités ministériels permanents et de toutes les activités inhérentes à la tenue des séances du Conseil des ministres. Le secrétaire général conseille le premier ministre et le Conseil des ministres dans le déploiement global de l'organisation gouvernementale.

Dans l'exécution de ses fonctions, le secrétaire général est assisté des unités administratives appelées à jouer un rôle d'analyse, de conseil, de coordination et de soutien à la prise de décisions gouvernementales, à savoir<sup>1</sup> :

- le Secrétariat du Conseil exécutif;
- le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques;
- le Secrétariat à la législation;
- le Secrétariat du comité ministériel de l'économie, de la création d'emplois et du développement durable;
- le Secrétariat du comité ministériel du développement social, éducatif et culturel;
- le Secrétariat à la communication gouvernementale, incluant l'Ordre national du Québec;
- le Secrétariat aux emplois supérieurs.

Ces unités agissent dans les différents champs d'activité de l'État québécois en assurant la cohérence et la rigueur dans l'action des ministères et des organismes.

Le ministère du Conseil exécutif inclut également des unités administratives correspondant à chacun de ses mandats particuliers :

- Le Secrétariat à la jeunesse assiste le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités en assurant la coordination de l'action gouvernementale à l'égard de la jeunesse.
- Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes conseille le gouvernement du Québec sur toute question ayant trait aux relations intergouvernementales canadiennes en défendant et en assurant les intérêts du Québec. Ce secrétariat coordonne également les relations avec la francophonie canadienne.

---

<sup>1</sup> Au 31 mars 2015.

- Le Secrétariat aux affaires autochtones coordonne l'action gouvernementale en milieu autochtone en vue d'établir des relations harmonieuses et des liens de partenariat entre le gouvernement, les Autochtones et la population en général.
- Le Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques élabore et met en œuvre les décisions gouvernementales visant à améliorer le fonctionnement des institutions démocratiques. Il appuie également le ministre dans ses responsabilités relatives à l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. Il élabore et met en œuvre les décisions gouvernementales en matière de transparence, de lobbyisme et de participation citoyenne.
- Le Secrétariat au Plan Nord a la responsabilité de soumettre au Comité ministériel du Plan Nord une proposition de mise en place de la Société du Plan Nord, incluant un projet de loi permettant sa création. Entretemps, le Secrétariat assume les fonctions de la Société. Il a notamment la responsabilité de préparer la documentation nécessaire aux travaux du Comité ministériel du Plan Nord, d'élaborer et de proposer des orientations pour relancer le Plan Nord et de coordonner les mesures de développement sur le territoire nordique.
- Le Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime a pour mandat de coordonner les actions gouvernementales en matière d'affaires maritimes, en plus de soutenir et d'assister le ministre délégué à l'Implantation de la stratégie maritime ainsi que le Comité ministériel de l'implantation de la stratégie maritime dans leurs mandats.

Les travaux de l'ensemble du ministère sont principalement soutenus par le Secrétariat général, où l'on retrouve le responsable de l'accès à l'information et de la sécurité de l'information, et par la Direction générale de l'administration, qui fournit l'expertise de gestion et le soutien technique et opérationnel.

# Sommaire des principaux résultats

par rapport aux engagements pris dans le *Plan stratégique 2009-2013* du ministère

| <b>Orientation 1</b>   |   |             |
|--|---|-------------|
| <b>Soutenir efficacement l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement</b>   |   |             |
| <b>Engagement</b>  | <b>Principaux résultats</b>   | <b>Page</b> |
| <b>Axe d'intervention : des conseils stratégiques</b>  |   |             |
| Soutenir efficacement le processus décisionnel du gouvernement du Québec, la planification stratégique et l'élaboration de politiques publiques. | Soutien dans l'identification et dans la réalisation des priorités gouvernementales; appui aux travaux du Conseil des ministres, du Comité de législation et des comités ministériels permanents; participation à l'élaboration de politiques et de documents produits par d'autres ministères. | p. 31       |
|  | Encadrement de la planification stratégique des ministères, des sociétés d'État et d'autres organismes.   | p. 34       |
|  | Réalisation d'activités de prospective et de veille stratégique.  | p. 35       |
| Conseiller le gouvernement en matière autochtone, constitutionnelle, intergouvernementale, institutionnelle et relativement à la jeunesse.       | En matière autochtone, appui apporté aux ministères; activités effectuées en collaboration avec plusieurs d'entre eux.  | p. 36       |
|  | En matière constitutionnelle et intergouvernementale, soutien aux activités de coopération intergouvernementales canadiennes, bilatérales ou multilatérales, et dans les échanges avec la francophonie canadienne.  | p. 37       |
|  | En matière d'accès à l'information, de protection des renseignements personnels, de réforme des institutions démocratiques et de transparence, réalisation des différents travaux visant à soutenir les orientations gouvernementales.  | p. 38       |
|  | Relativement à la jeunesse, coordination des travaux du Réseau des partenaires assurant la mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.   | p. 38       |

| <b>Orientation 1</b>  |  |             |
|---|--|-------------|
| <b>Soutenir efficacement l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement</b>  |  |             |
| <b>Engagement</b>   | <b>Principaux résultats</b>  | <b>Page</b> |
| <b>Axe d'intervention : des conseils stratégiques</b>   |  |             |
| Assurer la coordination efficace des communications des ministères et des organismes du gouvernement du Québec.   | Renforcement de la gestion et de la coordination des communications gouvernementales; réalisation de projets de communication gouvernementale.   | p. 39       |
| Soutenir la haute fonction publique dans sa contribution à la réalisation des priorités gouvernementales et à la saine gestion des ressources, et appuyer les efforts visant à améliorer sa représentativité. | Organisation d'activités de formation et de rencontres ciblées pour les titulaires d'un emploi supérieur; sessions d'accueil et programme de mentorat; inscriptions au programme de relève de la haute fonction publique; accompagnement de la relève; actions en matière d'éthique et de déontologie; pourcentage de représentativité des groupes cibles. | p. 41       |
| Assurer la pérennité du ministère en favorisant le transfert de savoir-faire et la formation continue.  | Mesures prises pour assurer le transfert de savoir-faire.  | p. 44       |

| <b>Axe d'intervention : des institutions et un fonctionnement conformes aux valeurs démocratiques</b>                  |  |       |
|--|--|-------|
| Renforcer la confiance de la population envers les institutions démocratiques québécoises.                             | Travaux en matière de réforme d'institutions démocratiques et de transparence.   | p. 45 |
| Favoriser l'accès aux documents des organismes publics et assurer la protection des renseignements personnels.         | Travaux dans le cadre de la révision des lois et règlements en matière d'accès aux documents des organismes publics et de protection des renseignements personnels.<br><br>Travaux sur les orientations gouvernementales en matière de transparence, avis au Conseil des ministres; coordination du Réseau des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels; publication de l'agenda des membres du Conseil exécutif. | p. 45 |
| Reconnaître le mérite des citoyens ayant contribué de manière exceptionnelle au dynamisme et au rayonnement du Québec. | Reconnaissance des citoyens par l'Ordre national du Québec; soutien au Conseil de l'Ordre national du Québec; activités réalisées pour les cycles des nominations 2014 et 2015; initiatives engagées ou réalisées d'ordre éducatif et culturel.  | p. 48 |
| <b>Axe d'intervention : Un soutien à la réussite des jeunes</b>  |  |       |
| Assurer la coordination efficace de l'action du gouvernement se rapportant à la jeunesse.                              | Travaux de renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse et de la Stratégie d'action jeunesse.  | p. 50 |
| Favoriser l'épanouissement des jeunes en agissant sur leur environnement.  | Dans le cadre de la prolongation de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, soutien financier accordé pour la mise en œuvre de 27 mesures, par l'entremise de la signature de plus de 260 ententes.  | p. 50 |

| <b>Orientation 2</b>   |  |             |
|--|--|-------------|
| <b>Conduire une diplomatie proactive et cohérente au sein du Canada pour accroître l'influence du Québec</b>   |  |             |
| <b>Engagement</b>  | <b>Principaux résultats</b>  | <b>Page</b> |
| <b>Axe d'intervention : une coordination gouvernementale et des relations intergouvernementales renforcées</b>   |  |             |
| Renforcer la cohérence de l'action du Québec au Canada en consolidant les fonctions de coordination du ministère.  | Coordination des activités intergouvernementales des ministères sectoriels.  | p. 51       |
| Veiller au respect des compétences constitutionnelles du Québec et des principes propres au fédéralisme.   | Veille, analyse et suivi des projets de loi, des politiques et des programmes proposés par le Parlement ou par le gouvernement fédéral et susceptibles d'affecter le fonctionnement du fédéralisme ou les compétences constitutionnelles du Québec.  | p. 52       |
| Intensifier la coopération bilatérale et multilatérale, notamment par l'intermédiaire du Conseil de la fédération.   | Soutien au premier ministre lors des travaux du Conseil de la fédération et des rencontres bilatérales tenues avec ses homologues provinciaux et territoriaux; soutien aux activités de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne; association aux négociations ayant conduit à la signature de 110 ententes intergouvernementales canadiennes. | p. 53       |
| Accroître les initiatives québécoises en matière de francophonie canadienne et promouvoir, auprès des autres gouvernements, l'importance des enjeux de la francophonie canadienne. | Administration de programmes de soutien financier; initiatives conjointes en coopération intergouvernementale se démarquant par leur aspect novateur et structurant.   | p. 56       |
| <b>Axe d'intervention : Une diplomatie publique proactive</b>  |  |             |
| Faire connaître le Québec, son identité nationale et sa vision du fédéralisme canadien auprès du public.   | Participation à des conférences, à des colloques et à des présentations; activités des Bureaux du Québec au Canada.  | p. 60       |
| Renforcer les liens de solidarité entre les Québécois et les communautés francophones et acadiennes.   | Soutien dans le cadre du Programme d'appui à la francophonie canadienne et du Programme de coopération intergouvernementale.   | p. 62       |

| <b>Orientation 3</b>  |  |             |
|---|--|-------------|
| <b>Renforcer les liens entre les nations autochtones, le gouvernement du Québec et l'ensemble de la société</b>   |  |             |
| <b>Engagement</b>   | <b>Principaux résultats</b>  | <b>Page</b> |
| <b>Axe d'intervention : une meilleure prise en compte des aspirations et des besoins des Autochtones</b>  |  |             |
| Poursuivre la mise en œuvre des engagements gouvernementaux à l'égard des Autochtones.  | Poursuite des travaux liés aux ententes avec la nation inuite; discussions et négociations avec la nation crie dans la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la « Paix des Braves »; poursuite de la mise en œuvre d'autres ententes. | p. 65       |
| Maintenir et développer des relations constructives avec les nations et communautés autochtones.  | Mise en œuvre de 88 ententes visant à développer des relations constructives avec les nations et communautés autochtones.  | p. 68       |
| Soutenir des projets autochtones qui favorisent la création et le maintien d'emplois et d'entreprises ainsi que le développement social des communautés.  | En 2014-2015, acceptation des 95 projets totalisant des engagements de 14,6 millions de dollars dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones.  | p. 70       |
| Informar les divers milieux concernés des enjeux et des processus de négociation avec les Autochtones.  | Réponse aux demandes de renseignements; diffusion des informations et de la documentation concernant les enjeux autochtones, diffusion de communiqués de presse; soutien des interventions ministérielles.   | p. 71       |
| <b>Axe d'intervention : Des négociations et des ententes en vue d'une relation harmonieuse et durable</b>   |  |             |
| Négocier et conclure des ententes portant sur les revendications territoriales, l'autonomie gouvernementale, la culture, la langue, les traditions, les ressources naturelles et le développement économique. | Poursuite de quinze négociations avec six nations autochtones; discussions et conclusions de diverses ententes.  | p. 73       |

## **Section 1 – Présentation des résultats en lien avec les engagements pris dans le *Plan stratégique 2009-2013* et dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2014-2015* du ministère du Conseil exécutif**

Le *Plan stratégique 2009-2013* du ministère du Conseil exécutif<sup>2</sup>, déposé à l'Assemblée nationale le 5 juin 2009, a été prolongé jusqu'au 31 mars 2015. Il définit les bases sur lesquelles doit s'effectuer la reddition de comptes du ministère pour cette période. C'est aussi de ce plan que découlent les actions prévues dans le Plan annuel de gestion des dépenses du ministère pour l'année financière se terminant le 31 mars 2015<sup>3</sup>.

La présente section fait état des principaux résultats obtenus en 2014-2015 par le ministère par rapport aux objectifs présentés dans ces deux documents. Ces résultats sont présentés en fonction des trois orientations du plan stratégique, soit :

- soutenir efficacement l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement;
- conduire une diplomatie proactive et cohérente au sein du Canada pour accroître l'influence du Québec;
- renforcer les liens entre les nations autochtones, le gouvernement du Québec et l'ensemble de la société.

---

<sup>2</sup> Voir <http://www.mce.gouv.qc.ca/publications/plan-strat-mce-09-13.pdf>.

<sup>3</sup> Consulter [http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget\\_depenses/14-15/PAGDMinisteresOrganismes.pdf](http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/14-15/PAGDMinisteresOrganismes.pdf).

# **Orientation 1**

## **Soutenir efficacement l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement**

Dans le *Plan stratégique 2009-2013*, la première orientation a conduit à la formulation de trois axes d'intervention et de dix objectifs. Les résultats pour 2014-2015 sont présentés en fonction de chacun de ces axes d'intervention et des objectifs qui y sont reliés.

### **AXE D'INTERVENTION : Des conseils stratégiques**

**OBJECTIF : Soutenir efficacement le processus décisionnel du gouvernement du Québec, la planification stratégique et l'élaboration de politiques publiques**

#### **Indicateurs :**

- Activités de concertation et de coordination interministérielles
- Soutien à la prise de décisions

#### **RÉSULTATS :**

Le ministère du Conseil exécutif a soutenu le premier ministre et le gouvernement dans l'identification et dans la réalisation des priorités gouvernementales au cours de la session parlementaire de l'automne 2014 et de l'hiver 2015.

Le ministère a apporté son soutien aux travaux du Conseil des ministres ainsi qu'aux différents comités ministériels.

#### **Comité de législation**

Le ministère a soutenu les travaux du Comité de législation.

- Le Comité a tenu 22 réunions et rendu 45 décisions.
- Au cours de ces réunions, le Comité a procédé, avec l'aide des légistes et des employés du ministère, à l'examen :
  - de 37 projets de loi avant leur présentation à l'Assemblée nationale;
  - des modifications devant être apportées à quatre projets de loi déjà présentés;
  - de questions relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme législatif du gouvernement.

## Comités ministériels permanents

Deux comités ministériels permanents<sup>4</sup> ont comme mandat général d'assurer la coordination des politiques et des actions gouvernementales. Il s'agit du Comité ministériel de l'économie, de la création d'emplois et du développement durable et du Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel.

En 2014-2015 :

- le Comité ministériel de l'économie, de la création d'emplois et du développement durable a tenu 32 réunions et formulé 64 recommandations au Conseil des ministres;
- le Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel a tenu 34 réunions et formulé 79 recommandations au Conseil des ministres.

Les travaux de ces comités ministériels permanents sont soutenus respectivement par le Secrétariat du comité ministériel de l'économie, de la création d'emplois et du développement durable et par le Secrétariat du comité ministériel du développement social, éducatif et culturel. Les deux secrétariats sont chargés d'effectuer des analyses et de formuler des propositions de recommandations sur les projets de loi, de règlement, de politique, de décret, de stratégie, de plan d'action ou de programme soumis au Conseil des ministres. Ces analyses et ces propositions de recommandations sont préparées à l'intention des présidents et des ministres membres des comités ministériels ainsi que du Conseil des ministres. En 2014-2015, ces deux secrétariats ont traité 525 dossiers.

Outre le soutien stratégique apporté concernant le contenu des dossiers, le ministère du Conseil exécutif est chargé d'assurer le bon déroulement des travaux des comités. En ce sens, il fournit tout le soutien logistique (technique et administratif) requis pour la préparation des séances des comités.

---

<sup>4</sup> Le mandat spécifique et la composition de chacun de ces comités ministériels sont précisés à l'annexe 1.

## **Priorités et projets stratégiques**

Le ministère du Conseil exécutif a soutenu la réalisation des priorités gouvernementales par :

- l'appui à la transition gouvernementale, à la suite de l'élection du 7 avril 2014;
- la mise sur pied du Comité des priorités et des projets stratégiques;
- la planification de l'action gouvernementale avec la coordination et l'élaboration d'une proposition de plan d'action gouvernemental;
- le suivi des dossiers prioritaires constituant le plan d'action, notamment pour les contenus, l'aspect budgétaire et les communications;
- la réalisation de mandats stratégiques en collaboration avec les ministères;
- la participation à la mise en place d'un mécanisme de suivi du plan d'action gouvernemental.

En 2014-2015, le ministère a assuré le secrétariat du Comité des priorités et des projets stratégiques. De par son rôle, il est appelé à établir la planification, la coordination et l'analyse des dossiers.

Le ministère a aussi participé au Comité-conseil sur l'allègement réglementaire coprésidé par le ministre délégué à l'Allègement réglementaire et par la vice-présidente, Québec, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

Le ministère a également offert son soutien au cabinet du premier ministre par :

- l'élaboration de la documentation relative aux enjeux de l'actualité, en collaboration avec les ministères concernés;
- le soutien au cabinet dans le cadre des travaux parlementaires;
- le suivi de la conjoncture économique tant régionale, provinciale, nationale qu'internationale;
- le suivi des principales actions du gouvernement et la réalisation de bilans des activités gouvernementales.

## **Participation à l'élaboration de politiques et de documents produits par d'autres ministères**

Le ministère a participé à l'élaboration de politiques et de documents en collaboration avec les ministères.

## **La planification stratégique des ministères, des sociétés d'État et des autres organismes publics**

Le ministère assume des responsabilités particulières pour ce qui est de l'encadrement de la planification stratégique des ministères, des sociétés d'État et des autres organismes publics ayant à produire un plan stratégique.

- Afin de s'assurer de la cohérence entre les stratégies ministérielles énoncées dans les plans stratégiques et les priorités gouvernementales, le ministère a organisé 58 rencontres de concertation et de coordination avec les représentants de 28 ministères, sociétés d'État et autres organismes.

Le ministère a offert, en mai et juillet 2014, des séminaires sur l'expérience québécoise en matière de planification stratégique dans le cadre d'activités de perfectionnement internationales offertes par la Direction des affaires internationales de l'École nationale d'administration publique.

Dans le cadre du Projet d'appui au renforcement de la gestion publique en Haïti, des représentants du ministère ont participé à deux missions en Haïti. Une première s'est déroulée du 3 mai au 10 mai 2014 et portait sur le renforcement de la fonction de la coordination gouvernementale. La seconde mission s'est tenue du 17 mars au 31 mars 2015 et visait essentiellement le renforcement de la fonction centrale de la planification stratégique du gouvernement haïtien.

Le ministère a aussi collaboré avec le Mouvement québécois de la qualité à l'organisation de deux événements portant sur l'amélioration continue dans l'administration publique. Un premier a eu lieu en mai 2014 et portait sur l'expérience du gouvernement du Nouveau-Brunswick en matière de stratégie d'amélioration continue. Plus de 148 personnes représentant 50 ministères et organismes ont participé à cet événement. Le second événement s'est tenu en septembre 2014, alors que près de 55 représentants d'une cinquantaine de ministères et d'organismes ont pu profiter d'une journée de formation portant sur l'outil QUALImètre, élaboré par le Mouvement québécois de la qualité.

Toujours dans le but d'assurer la cohérence des stratégies ministérielles avec les priorités gouvernementales, le ministère assure la gestion du site Internet consacré à la théorie et à la pratique en planification stratégique. Ce site constitue un outil de référence destiné aux personnes responsables de l'élaboration des plans stratégiques de leur organisation. Il offre un aperçu général de ce qu'est la planification stratégique dans le secteur public.

- En 2014-2015, le site Internet a reçu en moyenne 2 520 visites par mois, pour un total annuel de 30 242 visites.

Un nouveau guide, *La planification stratégique au gouvernement du Québec – du concept à la pratique*, portant sur les concepts et les bonnes pratiques en planification stratégique, a été élaboré en mars 2015.

Le système de repérage des politiques publiques, accessible au public, est destiné principalement au personnel de l'administration publique québécoise œuvrant à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques du gouvernement du Québec. Le système est mis à jour de façon continue afin de soutenir efficacement le personnel de l'administration publique québécoise<sup>5</sup>.

- En 2014-2015, le système comptait 177 politiques publiques répertoriées dans sa banque de données.
- Le système de repérage des politiques publiques a fait l'objet de 1 500 accès à sa banque de données en 2014-2015.

### **Prospective et veille stratégique**

Créé en 1999, le Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques a cessé ses activités le 12 décembre 2014 à la suite de l'unification des activités de prospective et de veille stratégique, et ce, afin de mieux positionner la réflexion stratégique au gouvernement du Québec.

- À sa dissolution, le Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques comptait environ 538 veilleurs, répartis dans les ministères, sociétés d'État et autres organismes du gouvernement du Québec.
- Pour la période se terminant le 12 décembre 2014, le site du Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques a reçu 191 visites, provenant de 11 ministères et organismes.
- Un numéro du bulletin électronique *Prospective* a été édité en 2014-2015. Un avis de publication a été transmis aux 516 abonnés en ligne<sup>6</sup>.

À la fin de l'année 2014, le ministère a unifié les activités de prospective et de veille stratégique. Depuis, la consolidation de ces activités se poursuit, notamment à travers la mise en place de collaborations avec d'autres secteurs, la poursuite des travaux visant la publication du bulletin *Prospective*, la préparation d'une nouvelle plateforme gouvernementale et la réalisation des activités favorisant le transfert de connaissances.

Le ministère prépare régulièrement des fiches démographiques touchant l'ensemble du Québec. En 2014-2015, le ministère a élaboré une banque de données afin d'optimiser la réalisation de ce mandat.

---

<sup>5</sup> <https://w3.mce.gouv.qc.ca/SPPS-SRPP/Pages/Default.aspx?pi=Nouvelle>.

<sup>6</sup> <http://w3.mce.gouv.qc.ca/SPPS-Bulletin>.

**OBJECTIF : Conseiller le gouvernement en matière autochtone, constitutionnelle, intergouvernementale, institutionnelle et relativement à la jeunesse**

**Indicateurs :**

- Expertise et soutien offerts au gouvernement, aux ministères et aux organismes
- Activités de veille et d'analyse

**RÉSULTATS :**

**En matière autochtone**

Le ministère offre son savoir-faire et son soutien aux ministères et aux organismes gouvernementaux dans le cadre de nombreux dossiers, enjeux, ententes, projets de loi, politiques, et plans d'action en matière autochtone. Ainsi, plusieurs ministères et organismes sollicitent le ministère à l'égard des affaires autochtones.

Le ministère veille notamment à l'évaluation et à l'amélioration des processus de négociation en affaires autochtones. À cet effet, il coordonne les travaux du Groupe de travail interne en affaires autochtones et participe à diverses initiatives interministérielles comme les discussions sur les redevances.

Afin de faire profiter le Québec de pratiques exemplaires mises en œuvre ailleurs au Canada en matière de consultation, le ministère a notamment participé aux travaux et rencontres du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la consultation et l'accommodement.

Le ministère a également coordonné les travaux du Groupe interministériel de soutien à la consultation, dont le mandat consiste à :

- conseiller les ministères dans leurs pratiques en matière de consultation autochtone;
- créer des outils pour appuyer les fonctionnaires devant analyser des revendications autochtones;
- contribuer à la formation du personnel ayant à travailler sur ces dossiers;
- appuyer les ministères visés dans l'élaboration de mesures d'accommodement;
- informer des promoteurs sur les processus de consultation gouvernementale et les conseiller en matière de relation avec les Autochtones.

Aux fins des activités de veille relatives aux questions autochtones, le ministère a notamment participé :

- au Forum sur l'habitation nordique organisé par l'Université Laval en collaboration avec le Secrétariat aux affaires autochtones. Ce forum s'est déroulé le 28 octobre 2014 à l'Université Laval.

- au Congrès international du tourisme autochtone organisé par Tourisme autochtone Québec les 24 et 25 mars 2015.
- au Forum des partenaires concernant la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain organisé par le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec les 11 et 12 mars 2015, à Québec.
- au Sommet national des femmes autochtones, tenu à Membertou, en Nouvelle-Écosse, du 20 au 22 octobre 2014.

### **En matière constitutionnelle et intergouvernementale**

Afin de s'acquitter de son rôle-conseil auprès des autorités du gouvernement du Québec relativement aux grands dossiers canadiens, le ministère développe de façon continue une meilleure connaissance de l'environnement politique, économique et social, des dossiers de nature intergouvernementale des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que des enjeux liés à la francophonie canadienne.

- Le ministère a collaboré de façon étroite et continue avec les ministères sectoriels à l'établissement de positions concertées dans le cadre de nombreux dossiers de nature intergouvernementale. Il a joué également un rôle-conseil dans l'établissement de la position du gouvernement du Québec dans les dossiers à incidence institutionnelle et constitutionnelle élevée.
- Le ministère a fourni son soutien et son savoir-faire dans le cadre de la participation aux réunions intergouvernementales canadiennes, bilatérales ou multilatérales. Le ministère a suivi plusieurs travaux et activités universitaires portant sur le fédéralisme, le fédéralisme comparé, le droit constitutionnel, les institutions et l'identité québécoise.
- En collaboration avec les Bureaux du Québec au Canada, le ministère a soumis aux autorités gouvernementales et ministérielles un portrait de la situation géopolitique prévalant, aussi bien dans les provinces et territoires au Canada qu'au gouvernement fédéral. Cette collaboration a aussi permis de dresser un portrait faisant état de l'évolution des dossiers de la francophonie canadienne. Un tableau statistique canadien, présentant des données sur chaque province et territoire ainsi que sur le Canada, est également produit annuellement et mis à jour en continu par le ministère et diffusé sur sa page Web.
- Le ministère a apporté son savoir-faire et son soutien au gouvernement, notamment quant à la négociation et à la conclusion de nombreuses ententes intergouvernementales. Parmi celles-ci, notons les ententes de coopération Québec-Ontario en matière d'électricité, de francophonie, de commerce et de lutte contre les changements climatiques, l'Entente administrative relative au Fonds de la taxe sur l'essence 2014-2024, le Cadre de collaboration relatif à la gestion des interfaces entre le projet du corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent, le projet Turcot et les infrastructures adjacentes du ministère des Transports du Québec entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, ainsi que l'Entente complémentaire n° 1 entre la Société d'habitation du Québec et la Société canadienne d'hypothèques et de logement relative à la reconduction de l'Entente concernant l'investissement dans le logement abordable 2011-2014.

## **En matière d'accès à l'information, de protection des renseignements personnels, de réforme des institutions démocratiques et de transparence**

Au cours de l'année financière 2014-2015, le ministère a effectué différents travaux visant à soutenir les orientations gouvernementales en matière d'institutions démocratiques, de transparence, de lobbyisme et de participation citoyenne. Le ministère a effectué différents travaux relativement à la diffusion des agendas des membres du Conseil exécutif.

Le ministère a poursuivi ses travaux de recherche et d'analyse ainsi que ses consultations auprès des ministères et des organismes publics sur les modifications à apporter à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Chapitre A-2.1) et au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (Chapitre A-2.1, r.2). Il a mis sur pied des comités de travail consultatifs portant sur la révision de la Loi. Il a également élaboré et publié un document portant sur les orientations gouvernementales : *Pour un gouvernement plus transparent, dans le respect du droit à la vie privée et la protection des renseignements personnels*.

Le ministère coordonne et soutient le Réseau des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels. Il a poursuivi l'élaboration d'outils de communication et de collaboration pour ce Réseau.

### **Relativement à la jeunesse**

Le ministère a fourni son savoir-faire et apporté son soutien au gouvernement en formulant cinq avis sur divers sujets pouvant avoir des impacts sur la jeunesse en 2014-2015. Depuis 2009-2010, le ministère a formulé plus de 160 avis sur divers sujets pouvant avoir des impacts sur la jeunesse.

Afin de répondre à la demande d'organismes financés et d'organismes non financés dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, un réseau des partenaires a été mis en place. Ce réseau est constitué de groupes nationaux représentant les jeunes ou exerçant leurs activités auprès des jeunes, ainsi que des organismes majeurs financés dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.

Par la mise en place de ce réseau, le ministère poursuit les objectifs suivants :

- être à l'écoute des préoccupations des jeunes Québécois tout au long de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014;
- développer le réseautage entre les partenaires de la Stratégie d'action jeunesse pour améliorer l'impact des interventions sur les jeunes;
- s'assurer de la mise en œuvre de tous les moyens d'action de la Stratégie d'action jeunesse.

Le ministère a participé à plus de 40 rencontres de 15 comités interministériels en 2014-2015, où il a partagé son savoir-faire en matière de jeunesse et orienté les travaux des ministères et des organismes.

Le ministère assure une veille quotidienne des articles publiés dans la presse sur les questions relatives à la jeunesse québécoise. En matière d'enjeux concernant la jeunesse, le ministère effectue également une veille et une analyse des orientations, des publications et des réalisations de ses partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux.

**OBJECTIF : Assurer la coordination efficace des communications des ministères et organismes du gouvernement du Québec**

**Indicateurs :**

- Activités des équipes-projets interministérielles en communication liées aux dossiers gouvernementaux prioritaires
- Activités de coordination des communications lors de la participation gouvernementale à des projets et à des événements spéciaux

**RÉSULTATS :**

Le ministère du Conseil exécutif a pour mandat de coordonner la communication gouvernementale ainsi que de favoriser une plus grande efficacité et une plus grande cohérence des messages destinés à la population.

Le ministère s'assure que les ministères et les organismes maximisent la portée de leurs communications ainsi que les investissements publics dans ce domaine. De plus, il coordonne les activités qui nécessitent la participation de plusieurs ministères et organismes.

Par ailleurs, il conseille le cabinet du premier ministre ainsi que les diverses unités administratives du ministère relativement à la communication. Il organise les sommets, les événements de grande envergure et les larges consultations publiques. Par son service de rétro-information, il effectue l'analyse et la veille médiatique.

Au cours de l'année 2014-2015, les efforts consentis ont permis au ministère de renforcer la gestion et la coordination des communications gouvernementales.

Une réorganisation des communications gouvernementales a été mise de l'avant en 2014-2015. Elle comportait une série de mesures sur le plan budgétaire et des effectifs afin d'assurer une gestion rigoureuse des dépenses publiques et des effectifs en communication gouvernementale.

Un montant de 1,268 million de dollars a été affecté, au cours de l'année financière, à la réalisation d'activités de communication gouvernementale, dont :

- la Stratégie maritime;
- le Plan Nord;
- la transparence;
- la lutte contre le tabagisme.

En 2014-2015, le ministère a effectué les travaux suivants :

- exercice de planification des activités de communication des ministères et des organismes en fonction des priorités gouvernementales;
- traitement de 112 demandes d'avis de pertinence en vue de leur approbation ou de leur financement;
- analyse de 433 projets de communication, afin de définir la participation et la visibilité gouvernementale;
- coordination des activités publiques gouvernementales afin d'assurer la complémentarité des annonces et des messages gouvernementaux;
- supervision et coordination des travaux d'équipes projets en communication liés à des enjeux prioritaires, dont l'intimidation, la Stratégie maritime et le Plan Nord;
- mise en place et direction de comités et de groupes de travail portant sur l'amélioration des façons de faire en matière de communication gouvernementale :
  - groupe de travail sur l'offre de service des directions des communications;
  - groupe de travail sur la gestion de la communication gouvernementale;
  - groupe de travail sur le Web gouvernemental;
  - groupe de travail sur la rétro-information.
- participation aux travaux entourant la mise en œuvre du gouvernement ouvert au gouvernement du Québec;
- coordination de la participation du gouvernement du Québec à vingt activités publiques, comprenant des salons, des congrès et des festivals;
- gestion des outils favorisant la cohérence et l'efficacité de la communication gouvernementale, dont l'intranet à l'intention des communicateurs du gouvernement du Québec et une plateforme Web pour réaliser l'exercice de planification annuel en ligne et pour assurer le suivi des activités de communication des ministères et des organismes;
- poursuite des efforts pour améliorer l'efficacité de la communication gouvernementale, notamment par la reddition de comptes et le positionnement des campagnes dans l'espace public;
- participation à la réalisation de grandes campagnes gouvernementales;
- soutien aux travaux des rencontres des directeurs et directrices des communications afin de favoriser le partage de l'information et la concertation entre les ministères;
- offre d'accès, aux ministères et aux organismes, à des formations en lien avec les compétences nécessaires à la communication gouvernementale, notamment en lien avec les médias sociaux;
- reconnaissance des réalisations ayant le plus d'impact des directions des communications des ministères et des organismes, par l'entremise de la cérémonie des prix Zénith.

**OBJECTIF : Soutenir la haute fonction publique dans sa contribution à la réalisation des priorités gouvernementales et à la saine gestion des ressources et appuyer les efforts visant à améliorer sa représentativité**

**Indicateurs :**

- Activités organisées et initiatives mises en œuvre pour soutenir la performance des titulaires d'un emploi supérieur
- Taux de représentation des différentes composantes de la société québécoise parmi les titulaires d'un emploi supérieur

**RÉSULTATS :**

Des activités de formation et des rencontres ciblées ont été organisées à l'intention des titulaires d'un emploi supérieur. Centrées sur les priorités gouvernementales, ces activités et rencontres sont également offertes, depuis l'automne 2007, aux personnes identifiées comme relève de la haute fonction publique.

**Rencontre de la haute fonction publique**

- Une rencontre avec le premier ministre et le secrétaire général du gouvernement, portant sur les priorités gouvernementales, a eu lieu le 2 septembre 2014. Un total de 308 personnes étaient présentes à l'événement.

**Cercles de la haute fonction publique**

- Quatre rencontres ont eu lieu afin d'enrichir la vision des titulaires d'un emploi supérieur dans tous les domaines de l'administration publique, de faire connaître les expériences vécues au sein d'autres administrations publiques et de favoriser le partage sur les enjeux et les défis institutionnels associés aux mandats dévolus aux titulaires d'un emploi supérieur. Un total de 443 participants y ont assisté.

**Sessions d'accueil des nouveaux titulaires d'un emploi supérieur**

- Une session d'accueil a été offerte aux nouveaux titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion, afin de favoriser leur intégration en emploi. Au total, 15 personnes y ont assisté.
- Une rencontre d'introduction aux réalités de la fonction publique québécoise a été offerte aux nouveaux titulaires provenant de l'extérieur de la fonction publique.

**Sessions d'information sur le Régime de retraite de l'administration supérieure**

- Six sessions d'information sur le Régime de retraite de l'administration supérieure ont été tenues, permettant ainsi à 80 titulaires d'un emploi supérieur de se familiariser avec les dispositions de leur régime de retraite.

## **Séminaires et ateliers**

- Le ministère a organisé treize activités visant le développement et la mise à niveau des compétences, dont un nouveau séminaire sur les engagements internationaux. Un total de 261 participants y ont assisté.

## **Rencontre d'information et d'échanges**

- Deux rencontres ont été organisées à l'intention des présidents de conseil d'administration dans le but de présenter les particularités des organismes publics et les différentes dimensions du rôle de président de conseil d'administration. Au total, 30 personnes y ont assisté.

## **Justice administrative**

- Une session d'accueil a été organisée à l'intention de 31 nouveaux membres des tribunaux administratifs.

## **Relève de la haute fonction publique**

Un programme de relève de la haute fonction publique a été mis en place en 2006-2007. Ce programme vise à identifier des personnes qualifiées et répondant au « profil de compétences des titulaires d'un emploi supérieur ».

En 2014-2015, sept personnes inscrites dans ce programme ont été nommées à des emplois supérieurs. Depuis 2006, un total de 71 personnes ont été nommées dans le cadre de ce programme. Considérant ces nominations et les besoins anticipés, de nouvelles candidatures proposées par les ministères et organismes ont été évaluées et inscrites à ce programme afin de maintenir un bassin de candidatures diversifiées.

En 2014-2015, le ministère a offert de l'accompagnement à la relève de la haute fonction publique. Cet accompagnement a pris les formes suivantes :

- une rencontre annuelle, regroupant 25 personnes;
- six rencontres interactives ayant permis à 98 participants d'échanger sur des sujets d'intérêt contribuant à la réflexion et à la vision gouvernementale;
- un accompagnement personnalisé de développement pour chacune des personnes participantes.

## **Mentorat**

Le programme de mentorat est offert aux nouveaux titulaires d'un emploi supérieur et aux personnes identifiées comme relève de la haute fonction publique. Ce programme a permis, en 2014-2015, la création de 18 nouvelles dyades de « mentor-mentoré », portant à 64 le nombre de dyades actives au 31 mars 2015. Au total, 269 dyades ont été formées depuis le lancement du programme, en 2005.

Une rencontre des mentors a été tenue, regroupant 18 personnes.

## **Éthique et déontologie**

En matière d'éthique et de déontologie, le ministère a :

- traité diverses questions touchant les titulaires d'un emploi supérieur;
- assuré un service-conseil auprès de ceux-ci;
- organisé des séances de sensibilisation et de formation s'adressant aux titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion ou exerçant leurs activités en matière de justice administrative;
- assuré la gestion des déclarations d'intérêts communiquées par les personnes candidates à un emploi supérieur à l'occasion de leur nomination;
- communiqué et rappelé systématiquement aux titulaires d'un emploi supérieur les règles qui leur sont applicables dans l'exercice de leurs fonctions ainsi qu'en matière d'après-mandat;
- assuré un service de soutien dans l'élaboration ou la révision de codes d'éthique et de déontologie.

## **Représentativité des diverses composantes de la société québécoise**

Le ministère a poursuivi les efforts visant à accroître la représentativité des groupes cibles dans la nomination de titulaires d'un emploi supérieur, afin de contribuer à l'objectif énoncé dans le Plan de modernisation 2004-2007 pour « rendre l'État à l'image de la société québécoise ».

En matière de représentation féminine :

- La proportion de femmes parmi les titulaires d'un emploi supérieur à temps plein est passée de 43,0 % en 2013-2014 à 42,8 % en 2014-2015. Du côté des titulaires d'un emploi supérieur à temps partiel, la proportion des femmes est passée de 43,1 % à 43,2 %.
- Il importe de mentionner que 35,5 % des emplois à la haute direction des ministères (sous-ministres et sous-ministres adjoints ou associés) sont maintenant occupés par des femmes, alors que ces dernières représentaient 27,7 % au 31 mars 2004.

En ce qui concerne la représentation des groupes cibles parmi les titulaires d'un emploi supérieur (membres des communautés culturelles, autochtones, anglophones et personnes handicapées), on note les résultats suivants en 2014-2015 :

- La proportion de personnes issues des groupes cibles parmi les titulaires d'un emploi supérieur à temps plein est passée de 5,2 % en 2013-2014 à 5,4 % en 2014-2015.
- Du côté des titulaires d'un emploi supérieur à temps partiel, la proportion de personnes issues des groupes cibles est passée de 10,1 % en 2013-2014 à 9,8 % en 2014-2015.

**OBJECTIF : Assurer la pérennité du ministère en favorisant le transfert de savoir-faire et la formation continue**

**Indicateurs :**

- Pourcentage des postes jugés essentiels au bon fonctionnement de l'organisation pour lesquels le transfert de savoir-faire est assuré
- Pourcentage de la masse salariale affectée aux activités de formation

**RÉSULTATS :**

Les travaux permettant d'assurer le transfert de savoir-faire ont été réalisés au cours de la période 2008-2014.

La Direction des ressources humaines révisé actuellement son offre de service générale et prévoit offrir un accompagnement accru aux gestionnaires, entre autres dans le transfert d'expertise et la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre.

Le pourcentage de la masse salariale consacrée aux activités de formation est de 0,65 % pour l'année civile 2014, ce qui constitue une hausse par rapport aux années précédentes.

TABLEAU 1

**Pourcentage de la masse salariale affectée aux activités de formation**

| <b>Indicateur</b>   | <b>Résultats<br/>2014-2015</b> | <b>Résultats<br/>2013-2014</b> | <b>Résultats<br/>2012-2013</b> | <b>Résultats<br/>2011-2012</b> |
|---|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Pourcentage de la masse salariale affectée aux activités de formation | 0,65 %                         | 0,50 %                         | 0,33 %                         | 0,63 %                         |

**AXE D'INTERVENTION : Des institutions et un fonctionnement conformes aux valeurs démocratiques**

**OBJECTIF : Renforcer la confiance de la population envers les institutions démocratiques québécoises**

**Indicateurs :**

- Travaux effectués visant la modernisation des lois de nature électorale
- Travaux effectués dans le cadre du projet de réforme parlementaire

**RÉSULTATS :**

Au cours de l'année financière 2014-2015, le ministère a entrepris des travaux visant à modifier les lois suivantes :

- la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (Chapitre C-52.1);
- la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (Chapitre T-11.01).

Le ministère a réalisé des travaux et des activités en vue de conseiller et de soutenir le gouvernement et le ministre en matière d'institutions démocratiques et de participation citoyenne.

De plus, comme il a déjà été indiqué, le ministère a effectué différents travaux relativement à la directive sur la diffusion des agendas des membres du Conseil exécutif.

Enfin, le ministère a accompli une veille stratégique sur divers sujets se rapportant aux institutions démocratiques et à la participation citoyenne. Il a également assuré un suivi des travaux entrepris ou réalisés par le Directeur général des élections et la Commission de la représentation électorale.

**OBJECTIF : Favoriser l'accès aux documents des organismes publics et assurer la protection des renseignements personnels**

**Indicateurs :**

- Travaux effectués visant l'élaboration de la réglementation sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels
- Études et analyses effectuées dans le cadre de la 5<sup>e</sup> révision quinquennale des lois en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels
- Soutien offert au gouvernement, aux ministères et aux organismes

## **RÉSULTATS :**

Au cours de l'année 2014-2015, et comme indiqué précédemment, le ministère a poursuivi ses travaux de recherche et d'analyse ainsi que ses consultations auprès des ministères et des organismes publics sur les modifications à apporter à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Chapitre A-2.1) et au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (Chapitre A-2.1, r.2).

Ces travaux de recherche et d'analyse ont également porté sur :

- Les recommandations de l'ensemble des rapports quinquennaux de la Commission d'accès à l'information du Québec ainsi que les standards et les pratiques recommandés au plan national et international qui sous-tendent l'adoption des lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels dans différents pays à travers le monde et différentes provinces canadiennes.
- L'élaboration et la publication d'un document portant sur les orientations gouvernementales, *Pour un gouvernement plus transparent, dans le respect du droit à la vie privée et la protection des renseignements personnels*, visant à modifier la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Chapitre A-2.1).
- L'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels.
- L'élaboration de projets de règlements sur la diffusion de l'information dans le secteur municipal, le réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur, le réseau de la santé et des services sociaux ainsi que pour les ordres professionnels.
- Diverses questions relatives au volet de la transparence gouvernementale et de la participation citoyenne, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor, dans le cadre de la mise en œuvre du « gouvernement ouvert ».

Le ministère a mis sur pied des comités de travail consultatifs portant sur la révision de la Loi sur l'accès. Au total, 21 ministères et organismes publics ont été consultés par l'un ou l'autre de ces comités :

- Le Comité de travail permanent du Réseau des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels s'est réuni le 8 et le 16 décembre 2014 dans le cadre des travaux sur les orientations gouvernementales.
- Le Sous-comité de travail du Réseau des responsables s'est réuni le 5 mars 2015, dans le cadre de la préparation de la journée du Réseau des responsables.

Le ministère assure une veille canadienne et internationale en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Il joue une fonction-conseil en matière d'accès aux documents et de protection des renseignements personnels auprès de l'ensemble des ministères et des organismes.

- En 2014-2015, le ministère a produit des avis au Conseil des ministres concernant les projets de loi, de règlements ou de projets technologiques ayant des impacts en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.
- Le ministère a formulé des avis lors de rencontres de consultation ou encore sous la forme de commentaires ou d'avis écrits.
- Le ministère a répondu à plusieurs consultations téléphoniques provenant des ministères et des organismes publics.

Le ministère coordonne et soutient le Réseau des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

- Une rencontre a eu lieu le 26 mars 2015, à Québec, à laquelle ont participé 117 personnes provenant de 78 ministères et organismes publics.
- Le ministère a poursuivi l'élaboration d'outils de communication et de collaboration pour ce réseau, dont, notamment, les bulletins d'information et un Guide sur l'utilisation et la gestion des courriels dans le cadre d'une demande d'accès.

Le ministère a animé et soutenu la Table d'échange et de perfectionnement des juristes du ministère de la Justice qui a tenu une rencontre le 11 juin 2014.

**OBJECTIF : Reconnaître le mérite des citoyens ayant contribué de manière exceptionnelle au dynamisme et au rayonnement du Québec**

**Indicateurs :**

- Taux de représentativité de diverses composantes de la société québécoise dans les nominations de l'Ordre national du Québec
- Nombre annuel de projets, d'activités et d'initiatives éducatifs ou culturels mis en œuvre ou réalisés

**RÉSULTATS :**

Par le truchement de l'Ordre national du Québec, le ministère a contribué à la reconnaissance des citoyens s'étant distingués par leurs actions et leurs initiatives.

À cet égard, ses attributions étaient, comme par les années passées :

- de planifier et de coordonner le processus de nomination de l'Ordre national du Québec;
- de soutenir le Conseil de l'Ordre national du Québec (ce conseil, composé de neuf titulaires élus de l'Ordre national du Québec, a pour mandat d'évaluer les candidatures et de donner avis au premier ministre en exercice);
- d'assurer l'organisation des cérémonies officielles de remise des insignes.

TABLEAU 2

**Représentativité de diverses composantes de la société dans les nominations québécoises de l'Ordre national du Québec**  
(Comparaisons sur 1 an, 2 ans et 5 ans)

| Région administrative     | Hommes              |                                      |   | Femmes              |                                      |   | Total               |                                      |   |
|---------------------------|---------------------|--------------------------------------|---|---------------------|--------------------------------------|---|---------------------|--------------------------------------|---|
|                           | 2014-2015<br>(1 an) | 2013-2014<br>et 2014-2015<br>(2 ans) | 2010-2011 à<br>2014-2015 incl.<br>(5 ans) | 2014-2015<br>(1 an) | 2013-2014<br>et 2014-2015<br>(2 ans) | 2010-2011 à<br>2014-2015 incl.<br>(5 ans) | 2014-2015<br>(1 an) | 2013-2014<br>et 2014-2015<br>(2 ans) | 2010-2011 à<br>2014-2015 incl.<br>(5 ans) |
| Montréal (06)             | 8                   | 25                                   | 54  | 6                   | 13                                   | 35  | 14                  | 38                                   | 89  |
| Capitale-Nationale (03)   | 4                   | 4                                    | 16  | 1                   | 2                                    | 5   | 5                   | 6                                    | 21  |
| Toutes les autres régions | 11                  | 15                                   | 41  | 5                   | 9                                    | 15  | 16                  | 24                                   | 56  |
| <b>TOTAL</b>              | <b>23</b>           | <b>44</b>                            | <b>111</b>                                | <b>12</b>           | <b>24</b>                            | <b>55</b>                                 | <b>35</b>           | <b>68</b>                            | <b>166</b>                                |

En 2014-2015, le ministère a mené les activités suivantes :

- Cycle des nominations québécoises 2014
  - En mai 2014, 35 nominations québécoises ont été entérinées par décret gouvernemental après évaluation des candidatures effectuée par le Conseil de l'Ordre national du Québec. Le 18 juin 2014, à l'hôtel du Parlement, les récipiendaires ont été décorés par le premier ministre lors de la cérémonie annuelle de remise des insignes.
- Cycle des nominations québécoises 2015
  - Un appel public de candidatures s'est déroulé du 15 septembre au 7 novembre 2014. À la suite de cet appel, pendant le premier quadrimestre de 2015, le Conseil de l'Ordre national du Québec a évalué les candidatures dans les délais requis.
- Nominations étrangères
  - Les nominations étrangères n'obéissent pas à un calendrier fixe et se font de manière ponctuelle. Pour l'ensemble de l'année budgétaire 2014-2015, onze nominations étrangères ont été décrétées par le Conseil des ministres.
- Activité culturelle
  - L'exposition de décorations *D'un océan à l'autre – Saluons nos grands Canadiens*, à laquelle a participé le ministère du Conseil exécutif, a permis de faire découvrir au grand public les ordres honorifiques officiels des provinces canadiennes. Cette exposition s'est tenue à Edmonton au Alberta Legislature Building, de l'été 2014 à l'hiver 2015.

## **AXE D'INTERVENTION : Un soutien à la réussite des jeunes**

**OBJECTIF : Assurer la coordination efficace de l'action du gouvernement se rapportant à la jeunesse**

### **Indicateur :**

- Acteurs gouvernementaux impliqués dans le renouvellement et dans la mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse

### **RÉSULTATS :**

Au cours de l'année 2014-2015, le ministère a rencontré différents ministères et organismes concernés par les enjeux jeunesse afin de poursuivre les travaux de renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse et de la Stratégie d'action jeunesse.

**OBJECTIF : Favoriser l'épanouissement des jeunes en agissant sur leur environnement**

### **Indicateurs :**

- Nombre de mesures soutenues dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse
- Nombre d'ententes signées
- Suivi et évaluation de la Stratégie d'action jeunesse

### **RÉSULTATS :**

En 2014-2015, dans le cadre de la prolongation de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, le ministère a soutenu financièrement la mise en œuvre de 27 mesures par l'entremise de la signature de plus de 260 ententes.

Le ministère a procédé à l'analyse de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience d'une majorité de ces mesures afin de recommander le maintien de leur financement en 2015-2016 ou, à l'inverse, la cessation de leur financement.

## **Orientation 2**

### **Conduire une diplomatie proactive et cohérente au sein du Canada pour accroître l'influence du Québec**

Dans le *Plan stratégique 2009-2013*, la deuxième orientation comprend deux axes d'intervention et six objectifs. Les résultats pour 2014-2015 sont présentés en fonction de chacun de ces axes d'intervention et des objectifs qui y sont liés.

**AXE D'INTERVENTION : Une coordination gouvernementale et des relations intergouvernementales renforcées**

**OBJECTIF : Renforcer la cohérence de l'action du Québec au Canada en consolidant les fonctions de coordination du ministère**

**Indicateurs :**

- Travaux de concertation interministérielle
- Activités ou projets auxquels le ministère a été associé

**RÉSULTATS :**

Le ministère appuie et coordonne les activités intergouvernementales des ministères sectoriels.

- Au cours de l'année 2014-2015, le ministère a participé à de nombreuses rencontres avec les ministères sectoriels, en vue de l'élaboration des positions présentées par le Québec lors des conférences intergouvernementales ou dans le cadre de négociations d'ententes avec d'autres gouvernements, leurs ministères ou organismes. En 2014-2015, le ministère a également contribué à la préparation de nombreuses réunions intergouvernementales et participé activement à 76 d'entre elles de niveau ministériel et sous-ministériel<sup>7</sup> dont deux du Conseil de la fédération.
- L'action du ministère a notamment permis au Québec de convenir avec le gouvernement fédéral de plusieurs ententes importantes ayant des retombées financières significatives pour le Québec.

Le ministère assure un *leadership* au sein du gouvernement du Québec en matière de francophonie canadienne, notamment en coordonnant les actions des ministères sectoriels.

- Une troisième rencontre du Comité interministériel sur la francophonie canadienne a été organisée afin de faire le point sur les contributions du gouvernement du Québec aux activités prévues à la programmation du Congrès mondial acadien, qui s'est tenu du 8 au 24 août 2014 dans l'Acadie des terres et forêts, territoire incluant le Témiscouata. Cette rencontre a eu lieu le 17 juin 2014. De plus, le ministère a coordonné la participation et la contribution de 16 ministères et organismes du gouvernement du Québec aux activités de ce congrès.

---

<sup>7</sup> Des communiqués ont fait état des décisions prises lors de ces rencontres et sont accessibles à l'adresse suivante : [http://www.saic.gouv.qc.ca/conferences\\_intergouvernementales/conferences\\_intergouvernementales.htm](http://www.saic.gouv.qc.ca/conferences_intergouvernementales/conferences_intergouvernementales.htm).

- Le ministère a coordonné les travaux préparatoires à la réunion conjointe des Conseils des ministres du Québec et de l'Ontario, qui s'est tenue le 21 novembre 2014 à Toronto.

**OBJECTIF : Veiller au respect des compétences constitutionnelles du Québec et des principes propres au fédéralisme**

**Indicateur :**

- Interventions et actions prises à cet égard

**RÉSULTATS :**

Le ministère a assuré une veille, une analyse et un suivi des projets de loi et des projets de règlement et d'autres mesures susceptibles d'affecter les compétences constitutionnelles du Québec ou le fonctionnement du fédéralisme. Ces projets de loi et de règlement ont été déposés devant le Parlement ou proposés par le gouvernement fédéral.

À titre d'exemple, le ministère a analysé ou assuré un suivi des projets de loi suivants, à incidences intergouvernementales élevées :

- le projet de loi C-24 (*Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté et d'autres lois en conséquence*) concernant la citoyenneté et ses incidences sur l'adoption internationale;
- le projet de loi C-42 (*Loi modifiant la Loi sur les armes à feu et le Code criminel et apportant des modifications connexe et corrélative à d'autres lois*) sur la délivrance des permis d'armes à feu;
- le projet de loi omnibus C-43 (*Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures*), notamment ses dispositions concernant l'aéronautique, les arrangements fiscaux, la loi maritime et les coopératives de crédit;
- le projet de loi C-51 (*Loi édictant la Loi sur la communication d'information ayant trait à la sécurité du Canada et la Loi sur la sûreté des déplacements aériens, modifiant le Code criminel, la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois*) concernant les mesures antiterroristes.

Le ministère a également assuré une veille, une analyse et un suivi de la jurisprudence constitutionnelle portant sur le partage des compétences ou sur d'autres enjeux du fédéralisme. Le ministère a analysé notamment l'avis de la Cour d'appel du Québec concernant le renvoi du Québec sur l'article 98 de la *Loi constitutionnelle de 1867* (nomination des juges aux tribunaux supérieurs du Québec); l'avis de la Cour suprême du Canada sur la constitutionnalité du projet de loi C-7 (réforme du Sénat); la décision de la Cour suprême du Canada concernant les transferts des données du registre des armes à feu; la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Carter* (suicide assisté); la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Nation Tsilhqot'in c. Colombie-Britannique* (consentement, consultation et accommodement des Autochtones); et le jugement de la Cour supérieure du Québec dans l'affaire *Churchill Falls c. Hydro-Québec* (validité du contrat original).

Le ministère a collaboré à l'élaboration de la position défendue par la procureure générale du Québec dans le cadre du renvoi sur l'article 98 de la *Loi constitutionnelle de 1867* (nomination des juges aux tribunaux supérieurs du Québec). Ce renvoi a été institué par le gouvernement du Québec devant la Cour d'appel du Québec, en juillet 2014. Le ministère a également apporté son soutien à la préparation de l'argumentation de la procureure générale du Québec dans l'affaire *Grenier* concernant le commerce interprovincial du sirop d'érable, présentement devant la Cour d'appel du Québec.

Le ministère a poursuivi son implication auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, chargé d'élaborer la « loi miroir » québécoise visant la mise en œuvre de la phase transitoire prévue à l'accord conclu avec le gouvernement fédéral concernant la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent.

**OBJECTIF : Intensifier la coopération bilatérale et multilatérale, notamment par l'intermédiaire du Conseil de la fédération**

**Indicateurs :**

- Participations aux conférences intergouvernementales au niveau des premiers ministres, des ministres et des sous-ministres
- Ententes négociées et signées

**RÉSULTATS :**

**Conseil de la fédération**

Le ministère a appuyé et conseillé le premier ministre lors de la rencontre annuelle du Conseil de la fédération tenue du 26 au 30 août 2014 à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard.

- Les thèmes du vieillissement de la population, des transferts fédéraux, de la compétitivité et de la formation de la main-d'œuvre ont été au cœur des échanges. Le Québec a notamment été chargé de coordonner des travaux visant à mieux documenter les impacts économiques et sociaux des changements démographiques sur les provinces et les territoires.
- Le Québec s'est joint aux travaux d'élaboration de la Stratégie canadienne de l'énergie du Conseil de la fédération, qui devra être inclusive et prendre appui sur une vision et des principes renouvelés. Il a également réintégré le Groupe de travail sur l'innovation en matière de santé et indiqué qu'il entendait revoir sa législation et sa réglementation en vue d'une éventuelle adhésion à l'Alliance pancanadienne pharmaceutique.
- Les membres du Conseil ont été invités à venir partager les pratiques de leurs gouvernements en matière de lutte contre les changements climatiques, dans le cadre d'un sommet organisé par le Québec dans sa capitale nationale au printemps 2015.

Le ministère a également apporté son soutien au premier ministre lors de sa participation à la rencontre du Conseil qui s'est déroulée à Ottawa, le 30 janvier 2015.

- En préparation d'éventuelles négociations avec le gouvernement fédéral relatives au renouvellement des Ententes sur le développement du marché du travail, les premiers ministres ont confié à trois de leurs membres (Ontario, Colombie-Britannique et Nouveau-Brunswick) le mandat de veiller à l'élaboration de principes pouvant guider les négociations. Le Québec a pour sa part précisé qu'il entendait concentrer ses énergies à améliorer le modèle mis en place dans le cadre de son entente actuelle, en encourageant une adéquation encore plus grande entre la formation et les besoins du marché du travail.

### **Coopération bilatérale**

Le ministère a soutenu et conseillé le premier ministre au cours des nombreuses rencontres bilatérales tenues avec ses homologues provinciaux et territoriaux au cours de l'année.

Lors de la rencontre conjointe de membres des Conseils des ministres du Québec et de l'Ontario, qui s'est tenue à Toronto le 21 novembre 2014, les deux gouvernements ont conclu trois nouveaux protocoles de coopération dans les domaines économique, de l'énergie et des changements climatiques ainsi qu'une déclaration sur la francophonie.

### **Groupe de travail sur les Autochtones**

En ce qui concerne les dossiers autochtones, le ministère a continué, dans le cadre de ses activités intergouvernementales, à participer au Groupe de travail sur les affaires autochtones, mis sur pied au mois d'août 2009 par les premiers ministres des provinces et des territoires et les dirigeants autochtones nationaux.

- Ce groupe de travail est chargé d'élaborer des recommandations et de proposer des mesures pour améliorer la qualité de vie des Autochtones dans divers secteurs d'activité, dont l'éducation, le développement économique, l'élimination de la violence dont sont victimes les femmes autochtones, les services à l'enfance et aux familles, le logement et les mesures d'urgence sur les réserves.
- Le ministère a apporté son appui lors de la rencontre annuelle des premiers ministres des provinces et des territoires avec les dirigeants autochtones nationaux, tenue le 27 août 2014, à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard).
- Le ministère a aussi apporté son appui lors de la Table ronde nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées, qui a eu lieu à Ottawa, le 27 février 2015.

## Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne

Le Québec a participé à la XIX<sup>e</sup> Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne, qui s'est tenue à l'Île-du-Prince-Édouard, les 26 et 27 juin 2014, sous le thème *Vitrine pancanadienne : l'appui des gouvernements à la francophonie contemporaine*. Les ministres y ont discuté du rôle de la coopération intergouvernementale comme mécanisme important et parfois essentiel dans l'épanouissement de la francophonie canadienne, ainsi que de celui des municipalités dans son essor et sa promotion. Ils se sont également penchés sur la contribution de la francophonie à la société canadienne et sur les motifs qui guident les interventions de leur gouvernement en cette matière.

Les ministres ont discuté des compressions budgétaires à la Société Radio-Canada et se sont dits préoccupés par les impacts que ces compressions ont sur les services offerts, particulièrement auprès des communautés francophones et acadiennes, autant en matière d'accès et de quantité qu'en matière de qualité.

Les ministres ont, de plus, abordé la question des enjeux démographiques et de l'immigration francophone comme des éléments importants du développement économique, social et culturel de la francophonie canadienne.

## Déclaration portant sur la francophonie canadienne

Dans un esprit de solidarité, le Québec et l'Ontario ont signé une déclaration portant sur la francophonie canadienne, le 21 novembre 2014 à Toronto, lors d'une réunion conjointe des Conseils des ministres du Québec et de l'Ontario. En vertu de cette déclaration, les deux gouvernements s'engagent à travailler, conjointement et de concert avec les autres gouvernements au Canada, à la promotion, à la protection, à la pérennité et à la vitalité du fait français.

## Ententes intergouvernementales signées

Le ministère a été associé aux négociations intergouvernementales ayant conduit, en 2014-2015, à la signature de 110 ententes intergouvernementales canadiennes, dont plusieurs concernent les communautés autochtones et les infrastructures.

TABLEAU 3

### Diverses interventions du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes 2014-2015

|   |     |
|---|-----|
| Réunions du Conseil de la fédération  | 2   |
| Autres rencontres intergouvernementales   | 74  |
| Ententes intergouvernementales signées  | 110 |
| Avis donnés aux différents comités ministériels   | 11  |
| Projets d'ententes avec un autre gouvernement du Canada, l'un de ses ministères ou de ses organismes, ou avec un organisme public fédéral (projets présentés par des organismes publics et approuvés par le ministre) | 160 |

**OBJECTIF : Accroître les initiatives québécoises en matière de francophonie canadienne et promouvoir auprès des autres gouvernements l'importance des enjeux de la francophonie canadienne**

**Indicateurs :**

- Ministères et organismes québécois impliqués en matière de francophonie canadienne
- Projets conjoints avec les autres gouvernements

**RÉSULTATS :**

**Programmes de soutien financier**

La mise en œuvre de la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne s'est poursuivie en 2014-2015 avec diverses initiatives de partenariat, de réseautage et de collaboration visant à accroître les liens entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes.

- Les programmes de soutien financier en matière de francophonie canadienne – soit le Programme d'appui à la francophonie canadienne<sup>8</sup> et le Programme de coopération intergouvernementale<sup>9</sup> – constituent des leviers d'action importants de la Politique. Grâce à ces programmes, 282 projets ont été soutenus en 2014-2015.
- Ces projets ont reçu un appui financier de plus de 2 millions de dollars dans des secteurs prioritaires pour la francophonie canadienne, soit la culture et les communications, l'éducation, le développement économique, la jeunesse, la petite enfance, la santé, les aînés, l'immigration, la justice, le développement durable et les technologies de l'information. À lui seul, le domaine de la culture et des communications représente près de 59 % des initiatives, et celui de l'éducation, 13,5 %.

---

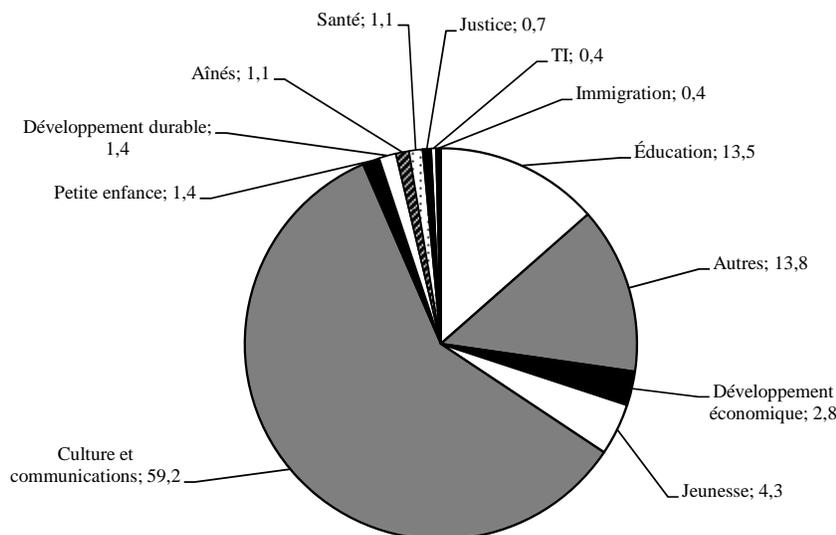
<sup>8</sup> Le Programme d'appui à la francophonie canadienne vise à renforcer les liens entre les Québécois et les communautés francophones et acadiennes au Canada, à soutenir des projets structurants permettant de consolider le statut du français au Canada et à accroître la visibilité et le rayonnement de la francophonie canadienne.

<sup>9</sup> Le Programme de coopération intergouvernementale joue un rôle majeur afin d'accroître les initiatives québécoises en matière de francophonie canadienne et de promouvoir auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux au Canada l'importance de la francophonie de façon à les inciter à travailler à son développement, en collaboration avec le Québec.

GRAPHIQUE 1

**Programme de soutien financier en matière de francophonie canadienne**

(Répartition des projets par secteurs d'activité, en pourcentage – 2014-2015)



- Au cours de 2014-2015, dans le cadre du Programme de coopération intergouvernementale et conformément aux accords de coopération en matière de francophonie canadienne conclus avec l'ensemble des gouvernements des provinces et des territoires au Canada, le ministère a financé la réalisation de 132 projets, représentant un investissement de plus de 800 000 \$. Le budget total de ces projets, toutes sources de financement confondues, est évalué à plus de 5 millions de dollars, ce qui signifie que pour chaque dollar attribué par le ministère, 6,23 \$ ont été investis dans ces projets par les promoteurs et partenaires concernés, incluant les autres gouvernements.
- Dans le cadre du Programme d'appui à la francophonie canadienne, le ministère a contribué pour près de 1,2 million de dollars à la réalisation de 150 projets, lesquels totalisent un investissement de près de 7,1 millions de dollars. L'effet de levier est de l'ordre de 1 pour 5,86.

## Initiatives conjointes en coopération intergouvernementale

Plusieurs initiatives de coopération intergouvernementale se démarquent en 2014-2015, par leurs aspects novateurs et structurants.

- Le gouvernement du Québec a collaboré activement avec les gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Canada ainsi qu'avec l'État du Maine à la tenue du 5<sup>e</sup> Congrès mondial acadien. Le gouvernement du Québec a apporté un soutien financier de 2 millions de dollars à ce congrès, réparti sur trois exercices financiers. En 2014-2015, un versement de 320 000 \$ a été effectué.
- Le ministère a poursuivi la mise en œuvre d'un programme de mobilité étudiante, en coopération avec les gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Canada et l'Association des universités de la francophonie canadienne. Ce programme vise à permettre à des étudiants francophones de l'extérieur du Québec de poursuivre leurs études pendant une session dans une université francophone québécoise et aux étudiants québécois de faire de même dans une université francophone à l'extérieur du Québec. À l'automne 2014, sept étudiants ont participé à ce programme, dont deux du Québec, qui sont allés étudier dans une université membre de l'Association.
- En collaboration avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère a soutenu de nouveau le projet Partage des connaissances et des meilleures pratiques entre les collèges du Québec et les établissements francophones du Canada. Ce projet permet aux institutions de niveau collégial au Canada, incluant le Québec, de partager leur savoir-faire et de réaliser de nombreux partenariats. Le ministère y a apporté une contribution de 50 000 \$ en 2014-2015. Les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario ainsi que le gouvernement fédéral contribuent également financièrement à la réalisation de ce projet.
- Les gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick ont appuyé conjointement, à hauteur de 26 250 \$ chacun, au cours de 2014-2015, la phase préparatoire du 6<sup>e</sup> Rendez-vous Acadie-Québec, qui se tiendra à Saint-Georges de Beauce, au Québec, du 16 au 18 septembre 2015. Plus de 200 chefs d'entreprises et représentants d'organismes de développement économique du Québec et de l'Acadie y sont attendus. Cet événement est organisé conjointement par le Conseil économique du Nouveau-Brunswick, le Conseil économique de Beauce, le Centre local de développement Robert-Cliche et le Centre local de développement de La Nouvelle-Beauce.
- Le ministère a versé des subventions totalisant 61 500 \$ pour venir en appui à la 7<sup>e</sup> Tournée canadienne des Rendez-vous du cinéma québécois. Cette activité a permis au public francophone et francophile de Winnipeg, Toronto, Ottawa, Orléans, Moncton, Charlottetown, Wellington, Halifax, Iqaluit, Victoria, Vancouver et Nanaimo de découvrir les artisans, créateurs et producteurs québécois et francophones canadiens du septième art. Les gouvernements des provinces et des territoires accueillant la Tournée apportent une contribution financière équivalente à celle du Québec.

- Le ministère, de concert avec les gouvernements du Manitoba, de l'Ontario, du Yukon, de la Saskatchewan, de la Nouvelle-Écosse, des Territoires du Nord-Ouest et du Canada, a apporté un soutien financier de 7 550 \$ à une initiative visant à étudier le phénomène de l'exode rural des jeunes provenant des communautés francophones et acadiennes vers les centres urbains, afin de proposer des solutions pour contrer ce problème néfaste pour le maintien et le développement de ces communautés.

## **AXE D'INTERVENTION : Une diplomatie publique proactive**

**OBJECTIF : Faire connaître le Québec, son identité nationale et sa vision du fédéralisme canadien auprès du public**

### **Indicateurs :**

- Activités publiques impliquant le ministère
- Projets de recherche en matière d'affaires intergouvernementales et d'identité québécoise

### **RÉSULTATS :**

Des représentants du ministère ont participé à plusieurs conférences, colloques, présentations et autres événements de nature scientifique, dont les thèmes de discussion portaient sur l'identité québécoise, les relations intergouvernementales et les questions institutionnelles, constitutionnelles et géopolitiques relatives au fédéralisme.

On peut notamment citer :

- la participation au Congrès annuel de l'Association canadienne de science politique à l'Université Brock, à St. Catharines, en Ontario;
- la participation à la rencontre annuelle de la Société québécoise de science politique, à Montréal;
- la participation à la rencontre Comparaison Canada et Union européenne, à Montréal.

Au total, quatre projets provenant du Québec et du Canada ont reçu un soutien financier du ministère dans le cadre du Programme de soutien à la recherche en matière d'affaires intergouvernementales et d'identité québécoise en 2014-2015. À titre d'exemple, un soutien financier a été accordé pour l'organisation du colloque Sur les 50 ans de la Doctrine Gérin-Lajoie, à Montréal, ainsi que pour la publication *Le Canada français et la Confédération : origines et bilan*, de l'Université York de Toronto.

Les Bureaux du Québec au Canada collaborent à la mise en œuvre de la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne, en suscitant l'émergence d'initiatives.

En collaboration avec les ministères sectoriels, les Bureaux participent à la promotion des entreprises et des créateurs québécois au Canada. Les informations de nature commerciale et économique recueillies par les Bureaux sont diffusées auprès de l'industrie québécoise, des organismes de développement des marchés et au sein de l'administration publique.

Parmi les activités du Bureau du Québec à Toronto et de son antenne à Vancouver, on peut citer les initiatives suivantes :

- en matière économique, 172 entreprises québécoises ont participé à des activités commerciales organisées ou soutenues par le Bureau et son antenne et 75 ont bénéficié d'accompagnement-conseil individualisé. Plus particulièrement, en matière de soutien à l'exportation québécoise au

Canada, mentionnons l'appui à plus de 140 entreprises québécoises ayant participé à sept missions commerciales organisées par le Bureau et son antenne, notamment :

- une activité de maillage d'affaires entre 24 fournisseurs québécois et 3 sociétés minières canadiennes dans le cadre du Congrès de l'Institut canadien des mines, qui a eu lieu du 11 au 14 mai 2014 à Vancouver;
  - une activité de promotion en matière d'allègement des véhicules, de propulsion électrique et de technologies de connectivité, lors du Congrès annuel des fabricants de pièces automobiles du Canada, qui a eu lieu les 4 et 5 juin 2014 à Windsor. Douze fournisseurs ont pris part à cette activité et neuf regroupements sectoriels ont appuyé l'initiative;
  - l'organisation par le Bureau, du 5<sup>e</sup> Rendez-Vous gourmet à Toronto, le 27 octobre 2014, lors duquel 33 entreprises agroalimentaires québécoises ont fait connaître leurs produits à près de 150 clients potentiels;
  - le déploiement d'une activité multivolet de promotion et de maillage dans le cadre des salons IIDEX et ConstructCanada à Toronto, du 3 au 5 décembre 2014, à laquelle onze fournisseurs québécois du domaine de la construction ont participé.
- l'appui à certaines missions ministérielles qui se sont effectuées dans le cadre :
    - de rencontres du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne, notamment avec des organismes franco-ontariens et le commissaire aux services en français de l'Ontario, le 20 octobre 2014 à Toronto;
    - du Congrès EV-VÉ (véhicules électriques), qui s'est tenu du 28 au 30 octobre 2014 à Vancouver, auquel le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a participé;
    - du Congrès de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs qui a eu lieu à Toronto, du 1<sup>er</sup> au 4 mars 2015, et auquel le ministre délégué aux Mines a participé.

Parmi les activités du Bureau du Québec dans les Provinces atlantiques, on peut mentionner :

- la remise, par le Bureau, du prix Éloïze de l'artiste de l'Acadie du Québec à M<sup>me</sup> Luce Fontaine pour son roman jeunesse *Lizzy d'Armoirie et la légende du médaillon*, dans le cadre de la Soirée des Éloïzes, qui a eu lieu le 3 mai 2014 à Fredericton;
- le 24 juin 2014, les prix Acadie-Québec ont été remis au cinéaste Phil Comeau et à l'écrivain et scénariste Jacques Savoie, pour leur contribution au renforcement des liens entre l'Acadie et le Québec dans le domaine de la culture.

Dans le cadre des mesures de redressement des finances publiques afin de contribuer à l'atteinte de l'équilibre budgétaire, le ministère a procédé à une réorganisation de son réseau de représentation du Québec au Canada en fermant, le 31 mars 2015, le Bureau du Québec à Ottawa et l'Antenne du Québec à Vancouver.

**OBJECTIF : Renforcer les liens de solidarité entre les Québécois et les communautés francophones et acadiennes**

**Indicateurs :**

- Activités mises en œuvre à la suite de la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne
- Niveau de participation aux activités

**RÉSULTATS :**

**Programmes de soutien financier en matière de francophonie canadienne**

Les initiatives menées en matière de francophonie canadienne par des organismes du Québec et ceux des communautés francophones et acadiennes sont soutenues dans le cadre du Programme d'appui à la francophonie canadienne et du Programme de coopération intergouvernementale, principaux leviers d'action de la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne.

Au cours de l'année 2014-2015, ces programmes ont notamment permis de financer les initiatives suivantes :

- En matière de culture, le ministère a consacré 1 096 860 \$ à diverses initiatives visant notamment :
  - à accroître la collaboration entre les réseaux de création, de production et de diffusion des arts de la scène afin de faciliter l'émergence et le rayonnement d'artistes francophones à travers le Canada;
  - à promouvoir le théâtre francophone et à accroître la diversité et le nombre de pièces de théâtre présentées, notamment en encourageant les coproductions entre des troupes du Québec et celles des autres provinces et territoires;
  - à faire connaître les auteurs franco-canadiens auprès du public québécois ainsi que les auteurs québécois auprès des communautés francophones et acadiennes;
  - à promouvoir et à diffuser des spectacles d'humoristes du Québec au sein des communautés francophones et, réciproquement, à favoriser la prestation et la promotion au Québec d'humoristes francophones des communautés.
- En matière d'éducation et de développement de la petite enfance, l'aide financière consentie (335 030 \$) a permis des échanges sur les enjeux et les bonnes pratiques ainsi que le transfert d'expertise, notamment en enseignement de la langue française, ainsi que la réalisation de stages en enseignement et en service de garde au sein des communautés francophones et acadiennes.
- Concernant la clientèle jeunesse, le ministère a soutenu le Grand rassemblement jeunesse, lequel a eu lieu du 12 au 17 août 2014 à Pohénégamook, dans le cadre du Congrès mondial acadien. Ce congrès avait pour objectif de permettre aux jeunes francophones de discuter des différentes réalités de la francophonie canadienne. Le ministère a aussi soutenu le Forum jeunesse pancanadien, qui s'est tenu du 19 au 21 février 2015 à Winnipeg.

- Le ministère a également soutenu la participation d'une délégation québécoise aux 6<sup>es</sup> Jeux de la francophonie canadienne, qui ont eu lieu à Gatineau, du 23 au 27 juillet 2014. Cet événement a accueilli plus de 1 200 jeunes provenant de tout le Canada.
- En lien avec le Plan d'action du Québec en matière de francophonie canadienne de 2012, les projets suivants ont été soutenus financièrement par le ministère, notamment divers projets visant à encourager la collaboration et les partenariats entre les médias communautaires francophones au Canada afin d'assurer leur vitalité et leur pérennité, dont :
  - un projet d'échange d'expertise et de bonnes pratiques entre les associations de radios communautaires du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick;
  - une mission exploratoire ayant pour objectif l'implantation d'un programme de stages à l'intention des étudiants québécois en journalisme au sein des journaux membres de l'Association de la presse francophone;
  - une étude portant sur le secteur de la radio communautaire francophone au sein des communautés francophones et acadiennes ainsi qu'au Québec, laquelle vise à dresser un portrait des défis et des enjeux de ce secteur afin d'établir des collaborations et des partenariats entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes;
  - un projet de mentorat et d'accompagnement, par Les Arts et la Ville, de huit municipalités de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick afin de doter ces municipalités d'outils et d'expertise en vue de l'adoption d'une politique culturelle municipale.

## **Orientation 3**

### **Renforcer les liens entre les nations autochtones, le gouvernement du Québec et l'ensemble de la société**

La troisième orientation du *Plan stratégique 2009-2013* comprend deux axes d'intervention et cinq objectifs. Les résultats pour 2014-2015 sont présentés en fonction de chacun de ces axes d'intervention et des objectifs qui y sont reliés.

**AXE D'INTERVENTION : Une meilleure prise en compte des aspirations et des besoins des Autochtones**

**OBJECTIF : Poursuivre la mise en œuvre des engagements gouvernementaux à l'égard des Autochtones**

**Indicateurs :**

- État d'avancement des engagements pris lors du Forum socioéconomique des Premières Nations (Mashteuiatsh, 2006 – Kuujjuaq, 2007)
- État d'avancement des engagements découlant des ententes-cadres et des ententes de développement économique

**RÉSULTATS :**

Le Forum socioéconomique des Premières Nations s'est tenu à Mashteuiatsh du 25 au 27 octobre 2006, autour de quatre thèmes, soit : l'économie et l'emploi; la santé, les services sociaux et les services à l'enfance; la culture et l'éducation; les infrastructures et le développement communautaire durable.

- À ce jour, plus des trois quarts des engagements pris lors de la tenue du Forum ont été réalisés ou sont en cours de réalisation.

La rencontre nommée « Katimajit » s'est tenue à Kuujjuaq, les 23 et 24 août 2007, à la suite d'un engagement du gouvernement du Québec pris à l'occasion du Forum socioéconomique des Premières Nations. Cette rencontre visait à aborder les problématiques et les défis propres à la nation inuite du Québec. Cet événement a regroupé des représentants des gouvernements du Québec et du Canada, ainsi que des représentants inuits.

- La dernière mise à jour des engagements des ministères et des organismes gouvernementaux participants a été complétée le 17 octobre 2012 afin d'établir l'état d'avancement des engagements.
- Il est ressorti de cet exercice que 32 des 38 engagements de Katimajit ont été réalisés.

La mise en place de mesures destinées à atténuer le coût de la vie particulièrement élevé au Nunavik est l'un des résultats de la rencontre de Katimajit. Cette initiative, initialement ponctuelle, a été reconduite dans le cadre d'une entente entre l'Administration régionale Kativik et le gouvernement du Québec. Cette entente couvre trois années financières, soit 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

- En 2014-2015, la contribution du ministère à cette mesure a été de 10 millions de dollars. Ce montant est issu du Fonds du Plan Nord.

L'entente sur le coût de la vie prévoyait également le financement et la réalisation d'une étude sur le coût de la vie au Nunavik.

- En 2014-2015, le ministère a signé un contrat avec l'Université Laval afin que cette enquête soit réalisée.

En ce qui concerne la nation inuite, le ministère a également poursuivi en 2014-2015 la mise en œuvre d'ententes, et principalement des ententes ci-après.

- Dans le cadre de l'Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik (Entente Sivunirmut), le ministère a versé une aide financière de 56,7 millions de dollars, destinée à soutenir l'Administration régionale Kativik dans l'accomplissement de ses mandats.
- Dans le cadre de l'Entente concernant le financement global avec l'ensemble des villages nordiques de la région de Kativik, une somme de 15,3 millions de dollars a été versée par le ministère aux quatorze villages nordiques pour les aider à dispenser les services municipaux.
- Dans le cadre de l'Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik (Entente Sanarrutik), le ministère a versé 21 millions de dollars à la Société Makivik et à l'Administration régionale Kativik pour le financement de projets communautaires et économiques.

Le ministère a poursuivi en 2014-2015 la mise en œuvre des ententes entre le gouvernement du Québec et la nation crie :

- Dans le cadre de l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Itschee Baie-James, le ministère a versé 6,3 millions de dollars au Gouvernement de la nation crie afin de soutenir ses opérations générales et certaines de ses immobilisations.
- En collaboration avec les ministères et organismes concernés, les premières étapes de mise en œuvre de l'Entente finale de règlement concernant le transfert de certaines terres de Mistissini au gouvernement du Québec ont donné lieu à l'attribution d'un contrat par appel d'offres public pour l'arpentage des terres de la catégorie IB de Mistissini.
- Le ministère a coordonné l'action gouvernementale au sein du Comité de liaison permanent Québec-Cris. Ce comité découle de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (paix des braves) et a pour mandat, entre autres, d'agir comme un forum permanent d'échange et de coordination entre les Cris et le gouvernement du Québec afin d'assurer le renforcement des relations politiques, économiques et sociales entre ceux-ci.

- Le ministère a veillé au versement des paiements annuels prévus en vertu des ententes-cadres telles que la paix des braves et l'Entente concernant l'administration de la justice pour les Cris entre le gouvernement du Québec, le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et le Gouvernement de la nation crie. Le respect des engagements gouvernementaux à cet égard s'est traduit par des versements s'élevant respectivement à 86,6 millions de dollars et 16,9 millions de dollars.

Le ministère a également poursuivi en 2014-2015 la mise en œuvre de l'Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire entre les Naskapis et le Québec.

- L'Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire entre les Naskapis et le Québec (Entente), signée en octobre 2009, prévoit des versements annuels permettant à la nation naskapie de Kawawachikamach et à la Société de développement des Naskapis de financer des projets de développement économique et communautaire.
- Le montant versé pour l'année financière 2014-2015 est de 2,0 millions de dollars.

Le ministère a également poursuivi, en 2014-2015, la mise en application de l'Entente-cadre signée en 2009 avec le Conseil des Mohawks de Kahnawake. Dans la foulée de l'Entente-cadre, le ministère a :

- sollicité la collaboration du ministère du Travail et des organismes québécois œuvrant dans ce secteur (Commission de la santé et de la sécurité du travail, Commission de la construction du Québec et Régie des bâtiments du Québec) afin de négocier une entente en matière de travail avec le Conseil des Mohawks de Kahnawake;
- sollicité la collaboration du ministère de la Santé et des Services sociaux afin de négocier une entente en matière de protection de la jeunesse avec le Conseil des Mohawks de Kahnawake et la Kahnawake Shakotiiia'takehnhas Community Services;
- sollicité la collaboration du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations afin de négocier une entente de développement économique avec le Conseil des Mohawks de Kahnawake et la Commission de développement économique de Kahnawake;
- contribué au processus du gouvernement fédéral visant à ajouter quelque 500 acres de terres en bordure de l'autoroute 30 à la réserve de Kahnawake;
- facilité les échanges entre le ministère des Transports et le Conseil des Mohawks de Kahnawake afin de réaliser des études permettant la conception d'infrastructures (accès, aqueduc et égouts) propres à soutenir le développement économique sur les terres visées par le processus d'ajout de terres à la réserve.

**OBJECTIF : Maintenir et développer des relations constructives avec les nations et communautés autochtones**

**Indicateurs :**

- Nombre d'actions et de partenariats complétés ou en cours
- Fréquence des visites dans les communautés
- Nombre d'interventions du ministère auprès des ministères et des organismes concernés

**RÉSULTATS :**

Un total de 88 ententes visant à maintenir et à développer des relations constructives avec les nations et communautés autochtones ont été conclues en 2014-2015. Le ministère a également visité en moyenne près de cinq communautés autochtones par mois, afin d'assurer des relations tangibles et dynamiques avec celles-ci.

Pour ce qui est des interventions auprès des ministères et des organismes concernés, elles sont de natures multiples, et leur nombre exact ne peut être déterminé avec précision. Ces interventions visent à conseiller le gouvernement en matière autochtone, et les ministères et organismes soutenus dans le cadre de cet objectif ont été mentionnés précédemment<sup>10</sup>.

Le maintien et le développement de relations constructives avec les nations et les communautés autochtones se sont concrétisés par les actions qui suivent.

- Le ministère a tenu des rencontres avec des représentants de nations et de communautés autochtones touchées par le dossier du Plan Nord.
- Dans le cadre du suivi du Sommet sur le territoire et les ressources tenu le 3 décembre 2012, le ministère a mené des rencontres avec des représentants des Premières Nations. Le ministère a également participé à un comité technique portant sur certains enjeux liés à la foresterie et regroupant notamment des membres des Premières Nations.
- Dans le cadre du volet Soutien à la consultation du Fonds d'initiatives autochtones II, le ministère a conclu dix-neuf ententes de financement avec les communautés ou organismes autochtones suivants : Wolf Lake, Essipit, Mashteuiatsh, Eagle Village, Kitchisakik, Natashquan, Lac Barrière, Lac-Simon, Pikogan, Manawan, Uashat-Maliotenam, Wendake (deux ententes), Malécites de Viger, Secrétariat de la nation algonquine, Secrétariat Mi'gma'we' Mawiwami (M'icmacs), Grand Conseil de la Nation Waban-Aki, La Romaine ainsi que l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador. Le soutien apporté aux efforts consentis par les communautés autochtones facilite la tenue des consultations gouvernementales, ce qui contribue au développement et au maintien de rapports constructifs et positifs entre les communautés autochtones et le gouvernement du Québec.
- Par ailleurs, une entente est en cours de mise en œuvre, toujours dans le cadre du volet Soutien à la consultation du Fonds d'initiatives autochtones II, avec la communauté malécite de Viger.

---

<sup>10</sup> Voir sous l'orientation 1.

- Le ministère a conclu au total 31 ententes particulières (sur une possibilité de 33, dont trois en 2014-2015) relatives aux volets Développement économique et Infrastructures communautaires du Fonds d'initiatives autochtones II. Ces volets du programme permettent de soutenir des projets prometteurs qui offrent des possibilités de retombées importantes et structurantes pour les milieux concernés.
- Le ministère a participé aux activités du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal visant l'amélioration de la qualité de vie des Autochtones de la région montréalaise. Cette initiative regroupe des organisations autochtones et non autochtones, des groupes communautaires, des organismes du secteur privé, ainsi que des représentants des gouvernements du Canada et du Québec, de la Ville de Montréal, de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et des Inuits.
- Le ministère est un partenaire central de la Stratégie pour les Autochtones en milieu urbain du Ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada. Il participe aux activités du Regroupement des Centres d'amitié autochtones du Québec, qui a été mandaté pour l'élaboration d'une planification stratégique provinciale ainsi que de dix planifications communautaires régionales dans les villes où sont implantés les Centres d'amitié. De plus, le ministère a assuré un rôle de coordination auprès de l'ensemble des ministères concernés en réalisant un inventaire des initiatives destinées aux Autochtones vivant en milieu urbain.

**OBJECTIF : Soutenir des projets autochtones qui favorisent la création et le maintien d'emplois et d'entreprises ainsi que le développement social des communautés**

**Indicateurs :**

- Nombre de projets soutenus
- Soutien accordé aux projets

**RÉSULTATS :**

Le tableau suivant présente le nombre de projets et les montants engagés en 2014-2015, dans le cadre du Fonds d'initiatives autochtones et du Fonds d'initiatives autochtones II.

TABLEAU 4

**Nombre de projets et montants engagés dans le cadre des Fonds d'initiatives autochtones**

| Programmes                         | 2014-2015         |                           | Cumulatif (2006-2015) |                           |
|------------------------------------|-------------------|---------------------------|-----------------------|---------------------------|
|                                    | Nombre de projets | Montants engagés (000 \$) | Nombre de projets     | Montants engagés (000 \$) |
| Fonds d'initiatives autochtones    | 3                 | 1 323,0                   | 488                   | 86 827,6                  |
| Fonds d'initiatives autochtones II | 92                | 13 332,0                  | 192                   | 36 586,4                  |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>95</b>         | <b>14 655,0</b>           | <b>680</b>            | <b>123 414,0</b>          |

Les projets soutenus ont été soumis au ministère dans le cadre de l'un ou l'autre des cinq volets visés par les programmes précités, soit : le développement économique, la garantie de prêt, l'infrastructure communautaire, l'action communautaire et le soutien à la consultation.

**OBJECTIF : Informer les divers milieux concernés des enjeux et des processus de négociation avec les Autochtones**

**Indicateur :**

- Nombre et nature des activités de sensibilisation sur les enjeux autochtones

**RÉSULTATS :**

Le ministère répond aux demandes de renseignements qui lui sont acheminées par le public, en plus de diffuser divers contenus par l'entremise de plusieurs activités de communication.

Le cas échéant et selon leur objet, les demandes d'information du public sont transmises soit aux intervenants concernés au ministère soit aux coordonnateurs ministériels du dossier autochtone des autres ministères et organismes gouvernementaux touchés.

Les principaux résultats annuels sont les suivants :

- Le ministère offre un service de formation permettant d'offrir des sessions d'information et de sensibilisation sur les réalités autochtones afin de sensibiliser le personnel des secteurs publics et parapublics sur les enjeux autochtones au Québec.
- Le site Web [www.autochtones.gouv.qc.ca](http://www.autochtones.gouv.qc.ca) présente un contenu s'adressant à la population et à la clientèle autochtone. Grâce à une mise à jour régulière de l'information, au dépôt des communiqués du ministre responsable des Affaires autochtones ainsi que des ententes conclues avec les diverses nations autochtones, les citoyens sont en mesure de considérer les avancées du Québec en matière de relations avec le milieu autochtone.
- La distribution du document d'information *Amérindiens et Inuits – Portrait des nations autochtones du Québec* a rendu accessible à diverses clientèles l'information générale portant sur les nations autochtones du Québec.
- La distribution de la carte intitulée *Les Autochtones du Québec* a également permis de renseigner les citoyens sur la réalité autochtone au cours de la dernière année.
- Le ministère joue également un rôle-conseil auprès de différents intervenants agissant sur le territoire, notamment auprès des promoteurs. Le ministère fournit des informations sur les rôles et responsabilités du gouvernement et des promoteurs à l'égard des communautés autochtones et offre son soutien aux promoteurs désireux d'établir des relations harmonieuses et constructives avec ces communautés.

Des messages ministériels ont également été diffusés dans les médias :

- Au cours de l'année 2014-2015, 19 communiqués de presse ont été diffusés afin de rendre compte de divers enjeux liés aux relations et aux négociations avec les communautés autochtones, de soutien financier pour des projets d'initiative autochtone ou de participation du gouvernement à des activités faisant la promotion de la culture autochtone. Le ministère a été actif dans le cadre d'interventions publiques, dans divers secteurs d'activité.
- Un total de 21 allocutions ont été prononcées lors de la tenue d'activités diverses. Ces allocutions faisaient état notamment de divers investissements effectués par le ministère afin d'améliorer la qualité de vie de la population autochtone du Québec, et de favoriser son développement socioéconomique.
- Un message ministériel a été diffusé le 21 juin 2014 dans le but notamment de souligner la Journée nationale des Autochtones.
- Trois messages publicitaires ont été diffusés par l'intermédiaire des médias écrits autochtones.

**AXE D'INTERVENTION : Des négociations et des ententes en vue d'une relation harmonieuse et durable**

**OBJECTIF : Négocier et conclure des ententes portant sur les revendications territoriales, l'autonomie gouvernementale, la culture, la langue, les traditions, les ressources naturelles et le développement économique**

**Indicateurs :**

- Nombre et nature des négociations en cours
- Nombre et nature des ententes conclues

**RÉSULTATS :**

**Nombre et nature des ententes conclues**

Le ministère a activement contribué aux négociations ayant mené à la conclusion de l'entente en matière de travail avec le Conseil des Mohawks de Kahnawake.

- En août 2014, le gouvernement du Québec et le Conseil des Mohawks de Kahnawake ont signé une entente en matière de travail permettant à Kahnawake de se doter d'un régime particulier.
- Les institutions du Québec travailleront de concert avec l'Autorité mohawk en matière de travail pour doter Kahnawake d'un régime distinct, mais aux normes et objectifs partagés avec le Québec.
- La signature de cette entente permet de donner suite aux travaux d'agrandissement du Centre hospitalier Kateri Memorial et de réfection du pont Honoré-Mercier.

**Nombre et nature des négociations en cours**

Le ministère a mené, en 2014-2015, quinze négociations avec six nations autochtones. Ces négociations couvrent une vaste gamme de sujets, dont les revendications territoriales, l'autonomie gouvernementale et le développement économique.

TABLEAU 5

**Nature et état des négociations menées avec des nations autochtones**

| <b>Nation</b> | <b>Communautés</b>   | <b>Nature de la négociation</b>   | <b>État de la négociation</b> |
|---------------|--|---|-------------------------------|
| Algonquins    | Pikogan<br>Lac-Simon   | Entente sur la consultation<br>et l'accommodement pour les projets miniers.   | En cours                      |
|               | Lac-Barrière   | Amélioration des conditions de vie<br>et développement économique.  | En cours                      |
|               | Secrétariat de la<br>Nation<br>algonquine                            | Protocole de consultation sur des projets<br>de développement des ressources naturelles.  | En cours                      |
| Attikameks    | Toutes les<br>communautés  | Entente de développement économique<br>visant à assurer la participation des trois<br>communautés attikameks dans la mise<br>en valeur des ressources naturelles.   | En cours                      |
|               |  | Négociation visant le règlement<br>de la revendication territoriale globale<br>et l'autonomie gouvernementale entre<br>la nation attikamek et les gouvernements<br>du Québec et du Canada.  | En cours                      |
| Cris          | Toutes les<br>communautés  | Négociation de trois conventions<br>complémentaires visant la modification<br>des articles 2.15 et 3.2.7 de la Convention<br>de la Baie-James et du Nord québécois.<br><br>Processus de médiation visant une entente<br>à l'amiable du différend relatif à la lettre<br>Baril-Moses sur la foresterie entre les Cris<br>et le gouvernement du Québec. | En cours                      |
| Innus         | Regroupement<br>Petapan<br>(Mashteuiatsh,<br>Essipit,<br>Natashquan) | Négociation sur les revendications<br>territoriales globales entre le Regroupement<br>Petapan, le gouvernement du Québec<br>et le gouvernement du Canada.   | En cours                      |
| Micmacs       | Toutes les<br>communautés  | Négociations visant à conclure des ententes<br>sectorielles sur divers sujets.  | En cours                      |

TABLEAU 5

**Nature et état des négociations menées avec des nations autochtones**

| <b>Nation</b> | <b>Communautés</b>   | <b>Nature de la négociation</b>  | <b>État de la négociation</b> |
|---------------|----------------------|--|-------------------------------|
| Mohawks       | Mohawks de Kahnawake | Négociation d'un règlement de la revendication particulière des Mohawks de Kahnawake sur les terres de l'ancienne seigneurie du Sault-Saint-Louis. | En cours                      |
|               |                      | Négociations visant à conclure une entente de protection de la jeunesse.   | En cours                      |
|               |                      | Négociations visant à conclure une entente en matière de développement économique.   | En cours                      |
|               |                      | Négociations visant à conclure une entente en matière de taxation.   | En cours                      |

**Section 2 – Présentation des résultats par rapport  
aux engagements pris dans la Déclaration de services  
aux citoyens du ministère du Conseil exécutif**

## La Déclaration de services aux citoyens

Dans l'exercice de sa mission, le ministère du Conseil exécutif ne fournit pas de services directs aux citoyens – à l'exception des volets de cette mission ayant trait à la jeunesse et aux affaires autochtones. Ces services, offerts par le Secrétariat à la jeunesse et par le Secrétariat aux affaires autochtones, ont fait l'objet, en 2001, d'une Déclaration de services aux citoyens<sup>11</sup>, conformément à la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01). La déclaration a été révisée en 2012-2013.

Après avoir rappelé la mission du ministère du Conseil exécutif, la Déclaration de services aux citoyens présente le Secrétariat à la jeunesse et le Secrétariat aux affaires autochtones, en précisant le service d'accueil et d'information assuré par chacun de ces deux secrétariats.

Les engagements à l'égard de ces services sont les suivants :

« Lorsque vous vous présentez à nos bureaux ou que vous communiquez avec nous, vous pouvez, dès cet instant, compter sur nous pour obtenir :

### Des services accessibles

- Nous vous accueillons et répondons à vos demandes d'information du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.
- En dehors de ces heures, nous mettons à votre disposition un numéro de boîte vocale, un numéro de télécopieur et une adresse courriel pour accueillir vos demandes d'information et vos messages auxquels nous répondons avec diligence.
- Nous maintenons à jour notre site Web.
- Nous nous engageons à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans nos locaux.

### Des services courtois et personnalisés

- Dès le premier contact avec vous, nous nous faisons un devoir de nous présenter, de vous écouter avec attention et de vous traiter avec ouverture d'esprit, compréhension et respect.
- Nous vous guidons dans la façon de présenter votre demande ou votre dossier.

---

<sup>11</sup> La Déclaration de services aux citoyens est accessible à l'adresse suivante : [www.mce.gouv.qc.ca/ministere/declaration.htm](http://www.mce.gouv.qc.ca/ministere/declaration.htm).

### **Des services fiables et de qualité**

- Les renseignements que nous vous fournissons sont exacts, complets et présentés dans un langage clair.
- Nous traitons votre demande ou votre dossier avec impartialité, avec équité et en toute confidentialité.
- Nous vous dirigeons vers les bonnes sources d'information et vers les bons interlocuteurs tant au ministère que dans les autres ministères et organismes du gouvernement. »

## **Section 3 – Utilisation des ressources du ministère du Conseil exécutif**

On trouvera ci-après un portrait de l'utilisation, par le ministère du Conseil exécutif, des ressources mises à sa disposition.

Ce portrait est dressé en abordant successivement :

- les ressources humaines,
- les ressources financières,
- les ressources informationnelles,
- les bonis au rendement.

## Ressources humaines

TABLEAU 6

### Effectif en poste au 31 mars 2015

| Secteur d'activité ou orientation stratégique <sup>12</sup>                                      | 2014-2015  | 2013-2014  | Écart         |
|--|------------|------------|---------------|
| <b>Programme 2</b> : <i>Service de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif</i> | 405        | 410        | -1,2 %        |
| <b>Programme 3</b> : <i>Affaires intergouvernementales canadiennes</i>                           | 56         | 56         | 0             |
| <b>Programme 4</b> : <i>Affaires autochtones</i>   | 43         | 46         | -6,5 %        |
| <b>Programme 5</b> : <i>Jeunesse</i>   | 27         | 28         | -3,6 %        |
| <b>Programme 6</b> : <i>Accès à l'information et Réforme des institutions démocratiques</i>      | 16         | 18         | -11,1 %       |
| <b>Programme 7</b> : <i>Implantation de la stratégie maritime</i>                                | 5          | N/A        | N/A           |
| <b>Programme 7</b> : <i>Promotion et développement de la région métropolitaine</i>               | N/A        | 29         | N/A           |
| <b>Programme 8</b> : <i>Plan Nord</i>  | 16         | N/A        | N/A           |
| <b>Programme 8</b> : <i>Promotion et développement de la Capitale-Nationale</i>                  | N/A        | 21         | N/A           |
| <b>Programme 9</b> : <i>Développement nordique</i>   | N/A        | 11         | N/A           |
| <b>TOTAL</b>   | <b>568</b> | <b>619</b> | <b>-8,2 %</b> |

Note : En 2014-2015, les programmes pour la promotion et le développement de la région métropolitaine et de la Capitale-Nationale ont été transférés, respectivement, dans les portefeuilles des Affaires municipales et Occupation du territoire et du Travail. Le programme pour le développement nordique a été remplacé par le programme pour le Plan Nord.

<sup>12</sup> L'effectif en poste au 31 mars 2015 correspond au nombre de personnes en poste et non au nombre d'équivalents temps complet (ETC) autorisés.

TABLEAU 7

**Effectif utilisé au 31 mars 2015**

| <b>Secteur d'activité ou orientation stratégique<sup>13</sup></b>                         | <b>2014-2015</b> | <b>2013-2014</b> | <b>Écart</b>   |
|---|------------------|------------------|----------------|
| <b>Programme 2 : Service de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif</b> | 380,4            | 410,1            | -7,2 %         |
| <b>Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes</b>                           | 52,2             | 52,5             | -0,6 %         |
| <b>Programme 4 : Affaires autochtones</b>   | 42,3             | 46,2             | -8,5 %         |
| <b>Programme 5 : Jeunesse</b>   | 26,9             | 31,6             | -15,0 %        |
| <b>Programme 6 : Accès à l'information et Réforme des institutions démocratiques</b>      | 16,3             | 15,4             | 6,0 %          |
| <b>Programme 7 : Implantation de la stratégie maritime</b>                                | 3,6              | N/A              | N/A            |
| <b>Programme 7 : Promotion et développement de la région métropolitaine</b>               | N/A              | 26,4             | N/A            |
| <b>Programme 8 : Plan Nord</b>  | 12,8             | N/A              | N/A            |
| <b>Programme 8 : Promotion et développement de la Capitale-Nationale</b>                  | N/A              | 22,2             | N/A            |
| <b>Programme 9 : Développement nordique</b>   | N/A              | 13,2             | N/A            |
| <b>TOTAL</b>  | <b>534,4</b>     | <b>617,6</b>     | <b>-13,5 %</b> |

Note : En 2014-2015, les programmes pour la promotion et le développement de la région métropolitaine et de la Capitale-Nationale ont été transférés, respectivement, dans les portefeuilles des Affaires municipales et Occupation du territoire et du Travail. Le programme pour le développement nordique a été remplacé par le programme pour le Plan Nord.

## La mobilisation du personnel et le climat de travail

### *Le Programme d'aide aux employés*

Le Programme d'aide aux employés accompagne les personnes confrontées à des problèmes ayant un impact sur leur santé psychologique et donc susceptibles d'influer sur leur comportement et leur rendement au travail. Au cours de l'année 2014-2015, 95 personnes l'ont utilisé. Il s'agit d'un bon outil de prévention favorisant le maintien en emploi du personnel.

<sup>13</sup> L'effectif utilisé représente la consommation totale de l'effectif rémunéré entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 mars (cumulatif) des heures travaillées et payées, n'incluant pas les primes ni les heures supplémentaires.

TABLEAU 8

**Nombre d'employés ayant eu recours au Programme d'aide aux employés – 2011-2015**

| <b>Années visées</b> | <b>Employés ayant eu recours</b> |
|----------------------|----------------------------------|
| 2011-2012            | 74                               |
| 2012-2013            | 89                               |
| 2013-2014            | 93                               |
| 2014-2015            | 95                               |

## La formation et le perfectionnement du personnel

Conformément au plan de réduction et de contrôle des dépenses, des mesures ont été mises en œuvre depuis l'exercice 2010-2011 afin de réduire les dépenses de formation et de perfectionnement.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014, le ministère a investi 330 711,68 \$ dans le développement des compétences de son personnel, ce qui représente 0,65 % de sa masse salariale. Le nombre moyen de jours de formation par employé est évalué à 1,1. Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013, le ministère a investi 260 577 \$ dans le développement des compétences de son personnel, ce qui représente 0,50 % de sa masse salariale. Le nombre moyen de jours de formation par employé est évalué à 0,67.

TABLEAU 9

### Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champs d'activité

(en dollars)

| Champ d'activité ou orientation stratégique               | Année civile <sup>14</sup> 2014 | Année civile 2013 |
|---|---------------------------------|-------------------|
| Favoriser le développement des compétences et la carrière | 211 631                         | 168 446           |
| Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion           | 66 442                          | 33 493            |
| Acquérir de nouvelles connaissances technologiques        | 42 617                          | 39 412            |
| Améliorer les capacités de communication orale et écrite  | 10 022                          | 19 226            |
| <b>TOTAL</b>  | <b>330 712</b>                  | <b>260 577</b>    |

TABLEAU 10

### Évolution des dépenses en formation

| Année civile | Proportion de la masse salariale | Nombre moyen de jours de formation par personne <sup>15</sup> | Montant alloué par personne <sup>16</sup> |
|--------------|----------------------------------|---|---|
| 2013         | 0,50 %                           | 0,67  | 333,24 \$                                 |
| 2014         | 0,65 %                           | 1,1   | 461,20 \$                                 |

<sup>14</sup> Les données doivent être présentées selon l'année civile, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

<sup>15</sup> Le dénominateur pour le calcul du nombre de jours de formation est le nombre total d'employés. Il se calcule en personne et non en ETC. Le total des employés représente tous les employés de l'organisation, incluant les cadres et les administrateurs de l'État, à l'exception des stagiaires et des étudiants.

<sup>16</sup> Le dénominateur pour le calcul des montants alloués par personne est le nombre total d'employés. Il se calcule en personne et non en ETC. Le total des employés représente tous les employés de l'organisation, incluant les cadres et les administrateurs de l'État, à l'exception des stagiaires et des étudiants.

TABLEAU 11

**Jours de formation selon les catégories d'emploi**

| Année civile <sup>17</sup> | Cadre | Professionnel | Fonctionnaire |
|----------------------------|-------|---------------|---------------|
| 2013                       | 95 j  | 286 j         | 142 j         |
| 2014                       | 175 j | 398 j         | 186 j         |

**La planification de la main-d'œuvre**

Au cours de l'année 2014-2015, 25 employés réguliers ont pris leur retraite par rapport à 16 en 2013-2014.

TABLEAU 12

**Nombre d'employés par catégories d'emploi ayant pris leur retraite**

| Année financière | Cadre | Professionnel | Fonctionnaire | TOTAL |
|------------------|-------|---------------|---------------|-------|
| 2013-2014        | 6     | 8             | 2             | 16    |
| 2014-2015        | 6     | 12            | 7             | 25    |

**Indicateur du taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier**

TABLEAU 13

**Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier**

| Année     | Taux de départ volontaire |
|-----------|---------------------------|
| 2013-2014 | 18,3 %                    |
| 2014-2015 | 12,4 % <sup>18</sup>      |

<sup>17</sup> Le dénominateur pour le calcul du nombre de jours de formation et les montants alloués par personne est le nombre total d'employés. Il se calcule en personne et non en ETC. Le total des employés représente tous les employés de l'organisation, incluant les cadres et les administrateurs de l'État, à l'exception des stagiaires et des étudiants.

<sup>18</sup> Les données sont présentées pour une période de neuf mois, soit du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2014.

## Les ressources financières

### Crédits

Sur le plan budgétaire, le portefeuille des activités du ministère s'applique aux huit programmes suivants :

- Programme 1 : Cabinet du lieutenant-gouverneur
- Programme 2 : Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif
- Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes
- Programme 4 : Affaires autochtones
- Programme 5 : Jeunesse
- Programme 6 : Accès à l'information et Réforme des institutions démocratiques
- Programme 7 : Implantation de la stratégie maritime
- Programme 8 : Plan Nord

Le programme 1 (Cabinet du lieutenant-gouverneur) regroupe les crédits attribués au lieutenant-gouverneur pour lui permettre d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par la loi.

Le programme 2 (Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif) regroupe les crédits visant à fournir au premier ministre, au Conseil exécutif et à ses comités les ressources humaines et techniques nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions.

Le programme 3 (Affaires intergouvernementales canadiennes) regroupe les crédits nécessaires à la coordination des relations du gouvernement du Québec avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces du Canada.

Le programme 4 (Affaires autochtones) regroupe les crédits visant à assurer la coordination, le développement et la mise en œuvre des politiques, des ententes et des activités gouvernementales en matière d'affaires autochtones.

Le programme 5 (Jeunesse) regroupe les crédits visant à assurer la coordination, la cohérence et la complémentarité de l'ensemble des actions gouvernementales en matière de jeunesse ainsi qu'à consulter et à soutenir les principaux acteurs jeunesse dans le but de favoriser la participation active des jeunes à la société québécoise.

Le programme 6 (Accès à l'information et Réforme des institutions démocratiques) regroupe les crédits visant à améliorer l'efficacité des institutions démocratiques et plus particulièrement du cadre électoral. Ces crédits visent aussi à élaborer les orientations gouvernementales, en matière de transparence des institutions ainsi qu'à modifier et à bonifier à cet effet les lois et règlements relatifs à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels. De plus, ils contribuent à promouvoir et à assurer l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, tout en assurant un rôle-conseil pour le gouvernement en ces matières.

Le programme 7 (Implantation de la stratégie maritime) regroupe les crédits visant à stimuler le développement économique et durable des régions côtières, notamment dans les secteurs du transport maritime, du tourisme, des pêches et de l'aquaculture, de la recherche et du développement des technologies ainsi que de la formation de la main-d'œuvre.

Le programme 8 (Plan Nord) regroupe les crédits visant à coordonner le développement durable et intégré du Nord québécois. Il facilite la concertation entre les partenaires et veille à la cohérence des actions gouvernementales sur ce territoire tout en accompagnant les communautés nordiques touchées par le développement.

## Dépenses

Le tableau ci-dessous présente le budget et les dépenses probables de 2014-2015 ainsi que les dépenses réelles de 2013-2014 et de 2012-2013 pour les activités relevant du ministère.

TABLEAU 14

### Dépenses du ministère du Conseil exécutif

| <b>Programme</b>   | <b>Budget de dépenses<sup>(1)</sup><br/>2014-2015<br/>(000 \$)</b> | <b>Dépenses probables<sup>(2)</sup><br/>2014-2015<br/>(000 \$)</b> | <b>Dépenses réelles<sup>(5)</sup><br/>2013-2014<br/>(000 \$)</b> | <b>Dépenses réelles<sup>(5)</sup><br/>2012-2013<br/>(000 \$)</b> |
|--|--|--|--|--|
| Programme 1 : <i>Cabinet du lieutenant-gouverneur</i>                                      | 754,9  | 752,5  | 748,7  | 738,3  |
| Programme 2 : <i>Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif</i> | 60 367,8   | 53 331,4   | 57 257,6   | 52 972,4   |
| Programme 3 : <i>Affaires intergouvernementales canadiennes</i>                            | 14 455,0   | 13 268,5   | 14 170,2   | 13 648,8   |
| Programme 4 : <i>Affaires autochtones</i>  | 255 996,1  | 248 938,3  | 237 082,9  | 235 628,3  |
| Programme 5 : <i>Jeunesse</i>  | 41 034,7   | 39 450,1   | 45 231,8   | 46 238,0   |
| Programme 6 : <i>Accès à l'information et Réforme des institutions démocratiques</i>       | 8 091,9  | 7 954,6  | 9 273,8  | 8 215,2  |
| Programme 7 : <i>Implantation de la stratégie maritime (3)</i>                             | 764,9  | 540,8  | -  | -  |
| Programme 8 : <i>Plan Nord (4)</i>   | -  | -  | -  | -  |
| <b>TOTAL</b>   | <b>381 465,3</b>   | <b>364 236,2</b>   | <b>363 765,0</b>   | <b>357 441,0</b>   |

(1) Le budget inscrit tient compte des redressements budgétaires survenus en cours d'exercice.

(2) Données au 31 mars 2015, basées sur les données non vérifiées au 7 mai 2015.

(3) Ce programme a été créé au cours de l'exercice 2014-2015. Aucune donnée n'est disponible pour les années antérieures.

(4) Le Secrétariat est financé à même le Fonds du développement nordique et, par conséquent, ne nécessite pas de crédits.

(5) En 2014-2015, les programmes pour la promotion et le développement de la région métropolitaine et de la Capitale-Nationale ont été transférés, respectivement, dans les portefeuilles des Affaires municipales et Occupation du territoire et du Travail.

Le budget initialement alloué au ministère pour l'exercice 2014-2015 se chiffrait à 389,9 millions de dollars alors que le budget modifié s'élève à 381,5 millions de dollars. Cette variation est principalement attribuable à la gestion de la provision pour la réalisation de projets de communication gouvernementale, qui a impliqué des virements de crédits à d'autres programmes du gouvernement.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses par rapport à 2013-2014, pour les activités relevant du ministère.

TABLEAU 15

**Évolution des dépenses du ministère du Conseil exécutif**

| <b>Programme</b>   | <b>Dépenses probables 2014-2015 (000 \$)</b> | <b>Dépenses réelles 2013-2014 <sup>(1)</sup> (000 \$)</b> | <b>Écart <sup>(2)</sup> (000 \$)</b> | <b>Variation <sup>(3)</sup> (%)</b> |
|--|--|---|--------------------------------------|-------------------------------------|
| Programme 1 : <i>Cabinet du lieutenant-gouverneur</i>                                      | 752,5  | 748,7   | 3,8                                  | 0,51                                |
| Programme 2 : <i>Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif</i> | 53 331,4                                     | 57 257,6  | (3 926,2)                            | (6,86)                              |
| Programme 3 : <i>Affaires intergouvernementales canadiennes</i>                            | 13 268,5                                     | 14 170,2  | (901,7)                              | (6,36)                              |
| Programme 4 : <i>Affaires autochtones</i>  | 248 938,3                                    | 237 082,9   | 11 855,4                             | 5,00                                |
| Programme 5 : <i>Jeunesse</i>  | 39 450,1                                     | 45 231,8  | (5 781,7)                            | (12,78)                             |
| Programme 6 : <i>Accès à l'information et Réforme des institutions démocratiques</i>       | 7 954,6                                      | 9 273,8   | (1 319,2)                            | (14,23)                             |
| Programme 7 : <i>Implantation de la stratégie maritime <sup>(4)</sup></i>                  | 540,8  | -   | 540,8                                | -                                   |
| Programme 8 : <i>Plan Nord <sup>(5)</sup></i>  | -  | -   | -                                    | -                                   |
| <b>TOTAL</b>   | <b>364 236,2</b>                             | <b>363 765,0</b>  | <b>471,2</b>                         | <b>0,13</b>                         |

(1) En 2014-2015, les programmes pour la promotion et le développement de la région métropolitaine et de la Capitale-Nationale ont été transférés, respectivement, dans les portefeuilles des Affaires municipales et Occupation du territoire et du Travail.

(2) Écart entre les dépenses 2013-2014 et celles de 2014-2015.

(3) Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles 2013-2014.

(4) Ce programme a été créé au cours de l'exercice 2014-2015. Aucune donnée n'est disponible pour les années antérieures.

(5) Le Secrétariat est financé à même le Fonds du développement nordique et, par conséquent, ne nécessite pas de crédits.

L'augmentation des dépenses de 471,2 milliers de dollars en 2014-2015 par rapport à 2013-2014 est principalement attribuable aux éléments suivants :

- Une diminution de 3,9 millions de dollars au programme 2, principalement attribuable aux impacts des mesures de contrôle des dépenses demandées par le Conseil du trésor au cours de l'exercice 2014-2015 (-1,4 million de dollars) et à la publicité et à la promotion de la Charte des valeurs québécoises en 2013-2014 (-2,5 millions de dollars, dépense non récurrente).
- Une diminution de 901,7 milliers de dollars au programme 3, attribuable à la baisse des subventions accordées, principalement au Congrès mondial acadien.
- Une augmentation de 11,9 millions de dollars au programme 4, découlant principalement des éléments suivants : l'Entente sur la gouvernance crie (5 millions de dollars), le Fonds d'initiatives autochtones II (4 millions de dollars), le Financement global de l'Administration régionale Kativik (4,8 millions de dollars) et le Fonds d'initiatives autochtones (-2,5 millions de dollars).
- Une diminution de 5,8 millions de dollars au programme 5, principalement attribuable à des réductions au Défi de l'éducation et de l'emploi (-4,9 millions de dollars) et au Défi de l'entrepreneuriat (-0,9 millions de dollars). Ces diminutions concordent avec la fin de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014.
- Une diminution de 1,4 million de dollars au programme 6, principalement attribuable à l'abolition du cabinet ministériel et de la responsabilité en matière de laïcité et d'identité.
- Une augmentation de 540,8 milliers de dollars au programme 7, attribuable aux nouvelles responsabilités en matière de stratégie maritime.

### **Mesures de réduction de dépenses pour l'exercice financier 2014-2015**

L'article 59 de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012 (LQ 2013, c.016) prévoit que le ministre des Finances et le président du Conseil du trésor élaborent et proposent au Conseil du trésor des modalités selon lesquelles sont réduites les dépenses des organismes autres que budgétaires et celles des fonds spéciaux.

Une cible de réduction a été transmise aux organismes autres que budgétaires et aux fonds spéciaux pour l'exercice financier 2014-2015 équivalant à 2 % de la masse salariale et à 3 % des dépenses de fonctionnement. En vertu de l'article 60 de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012, les ministères, en ce qui a trait à leurs fonds spéciaux, et les organismes concernés doivent remplir le tableau ci-dessous afin de rendre compte dans leur rapport annuel de la réduction de la masse salariale de leur organisation de même que de la réduction de leurs dépenses de fonctionnement.

TABLEAU 16

**Mesures de réduction de dépenses pour l'exercice financier 2014-2015**

| <b>Nature des dépenses</b> | <b>Cible de réduction<br/>(000 \$)</b> | <b>Réduction réalisée<br/>(000 \$)</b> |
|----------------------------|--|--|
| Masse salariale            | 1 239,4                                | 633,8                                  |
| Dépenses de fonctionnement | 794,5                                  | 1 064,3                                |
| Dépenses de transfert      | 3 730,4                                | 4 066,2                                |
| <b>TOTAL</b>               | <b>5 764,3</b>                         | <b>5 764,3</b>                         |

## Ressources informationnelles

TABLEAU 17

### Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour 2014-2015

|  | Dépenses<br>et investissements prévus<br>(000 \$) | Dépenses<br>et investissements réels<br>(000 \$) | Explication sommaire<br>des écarts  |
|--|---|--|---|
| Activités d'encadrement  | 293,7   | 254,6  | Postes d'encadrement vacants<br>quelques mois dans l'année                    |
| Activités de continuité  | 3 219,1   | 2 690,9  | Réduction des coûts<br>en télécommunications<br>et en acquisition de matériel |
| Projets  | 696,0   | 520,3  | Coût global des projets inférieur<br>aux prévisions (acquisitions)            |
| Total des dépenses<br>et des investissements<br>en ressources<br>informationnelles | 4 208,8   | 3 465,8  |   |

TABLEAU 18

### Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles

| Liste des projets            | Avancement | Explication sommaire des écarts               |
|------------------------------|------------|---|
| Visioconférence              | 100 %      | Échéancier et coûts inférieurs aux prévisions |
| Téléphonie IP                | 90 %       | Le projet se déroule comme prévu              |
| Refonte de l'intranet        | 100 %      | Échéancier et coûts inférieurs aux prévisions |
| Infrastructure technologique | 100 %      | Échéancier et coûts inférieurs aux prévisions |

TABLEAU 19

### Liste et ressources affectées aux principaux projets en ressources informationnelles

| Liste des projets               | Ressources<br>humaines<br>prévues<br>(ETC) | Ressources<br>humaines<br>utilisées<br>(ETC) | Ressources<br>financières<br>prévues<br>(000 \$) | Ressources<br>financières<br>utilisées<br>(000 \$) | Explication sommaire<br>des écarts                                   |
|---------------------------------|--|--|--|--|--|
| Visioconférence                 | 0,1  | 0,3  | 91,5   | 73,3   | Coût global du projet inférieur aux prévisions<br>(acquisitions)     |
| Téléphonie IP                   | 1,3  | 2,0  | 125,5  | 130,0  | Efforts internes plus élevés que prévu                               |
| Refonte de<br>l'intranet        | 3,6  | 2,8  | 317,0  | 163,3  | Coût global du projet inférieur aux prévisions<br>(acquisitions)     |
| Infrastructure<br>technologique | 0,4  | 0,3  | 162,0  | 153,6  | Coût global du projet inférieur aux prévisions (efforts<br>internes) |

## Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

### Conformité

La majorité des sites du ministère sont conformes aux standards sur l'accessibilité du Web. Toutefois, la section privée du site du Forum des communicateurs gouvernementaux et le site extranet du Secrétariat aux emplois supérieurs ne sont pas encore totalement conformes aux standards concernant les sites Web et le multimédia. La plupart des nouveaux documents téléchargeables publiés dans les sites sont offerts avec une version accessible.

TABLEAU 20

#### Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards

| Site Web  | Conforme aux standards sur l'accessibilité d'un site Web | Conforme aux standards sur l'accessibilité d'un document téléchargeable | Conforme aux standards sur l'accessibilité du multimédia |
|---|--|---|--|
| Premier ministre  | Oui  | Oui   | Oui  |
| Ordre national du Québec                                    | Oui  | Oui   | Oui  |
| Accès à l'information                                       | Oui  | En cours  | Ne s'applique pas  |
| Forum des communicateurs gouvernementaux (section publique) | Oui  | Oui   | Oui  |
| Ministère   | Oui  | En cours  | Ne s'applique pas  |
| Emplois supérieurs  | Oui  | En cours  | Ne s'applique pas  |
| Secrétariat à la jeunesse                                   | Oui  | En cours  | Oui  |
| SAIC  | Refonte en cours   | En cours  | Oui  |
| SAA   | Oui  | En cours  | Ne s'applique pas  |
| SAIRID  | Oui  | En cours  | Ne s'applique pas  |
| Vers un traité  | Oui  | Oui   | Ne s'applique pas  |
| Intranet du MCE   | Oui  | En cours  | Oui  |
| Intranet de la communication gouvernementale                | Oui  | Oui   | Oui  |
| SES (section privée)  | En cours   | En cours  | Ne s'applique pas  |
| Forum des communicateurs gouvernementaux (section privée)   | En cours   | Oui   | Ne s'applique pas  |
| Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James            | Oui  | Non   | Oui  |
| Pour un gouvernement transparent                            | Oui  | Ne s'applique pas   | Oui  |

Une nouvelle version de l'intranet du ministère a été mise en ligne le 30 mars 2015. Le nouvel intranet a été créé dans le souci de le rendre conforme aux standards.

En 2014-2015, des travaux se sont poursuivis pour refaire le site du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes. Cela permettra de rendre l'ensemble du site conforme aux exigences des standards.

Certains sites Web, soit ceux du ministère, du Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques, du Secrétariat aux affaires autochtones et du Secrétariat aux emplois supérieurs (public et privé) exigent toujours une refonte complète pour répondre à l'ensemble des exigences des standards. Selon les directives du Conseil du trésor, pour ces sites, le ministère a ajouté un lien en page d'accueil qui pointe vers une page « Accessibilité » expliquant la situation. Toutefois, chaque fois qu'une page est mise à jour, tout ce qui peut être rendu conforme aux standards est corrigé.

Les exigences visant à assurer l'accessibilité en ce qui a trait au multimédia (animation, vidéo, audio) sont satisfaites grâce à un lecteur vidéo et un lecteur audio accessibles adaptés par l'équipe Web.

### **Obstacles et situations particulières**

Le défi le plus grand consiste à rendre les documents téléchargeables conformes aux standards. Cela demande plus de temps et de la formation autant pour l'équipe Web que pour tous les fournisseurs de contenus au sein du ministère.

### **Sensibilisation et formation**

Chaque fois que l'équipe Web entreprend une refonte ou une mise à jour de contenu dans un site, elle sensibilise les collaborateurs à l'importance de créer des documents et des sites accessibles et elle leur explique les bonnes façons de faire pour qu'ils répondent aux exigences.

### **Ressources mises à contribution**

Au cours des dernières années, le ministère a mis beaucoup d'efforts pour créer des sites Web les plus accessibles possible. La mise à jour des outils (Office 2010 et Adobe CS6) vient faciliter le travail. Plusieurs logiciels sont également utilisés pour tester l'accessibilité, comme Color Contrast Analyser, Jaws, NVDA ainsi que la Web accessibility toolbar et le valideur du W3C.

### **Cadre de gouvernance**

À l'heure actuelle, il n'existe pas de cadre ministériel de gouvernance orientant la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web.

## Règles pour les bonis au rendement

TABLEAU 21

**Bonis au rendement accordés en 2014-2015 pour la période d'évaluation du rendement du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015**

| <b>Statut</b>                                  | <b>Nombre de bonis au rendement</b> | <b>Montant total (000 \$)</b> |
|--|-------------------------------------|-------------------------------|
| Cadres   | -                                   | -                             |
| Cadres juridiques                              | -                                   | -                             |
| Titulaires d'un emploi supérieur à temps plein | -                                   | -                             |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>-</b>                            | <b>-</b>                      |

La note explicative n° 4<sup>19</sup> modifie la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 afin de reconduire pour un an le gel de la rémunération additionnelle fondée sur le rendement du personnel de direction et du personnel d'encadrement des ministères et de certains organismes, de même qu'à celui des cabinets ministériels. Aucun boni au rendement n'a donc été versé durant la période 2014-2015.

<sup>19</sup> Projet de loi n° 25 : Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012, M. Nicolas Marceau, ministre des Finances et de l'Économie, 56 p.

## Section 4 – Autres exigences

La quatrième section fait référence au suivi apporté par le ministère à certaines exigences découlant du cadre législatif gouvernemental.

Ces exigences concernent :

- l'accès à l'égalité en emploi;
- l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels;
- l'allègement réglementaire et administratif;
- le développement durable et les changements climatiques;
- l'égalité entre les femmes et les hommes;
- l'emploi et la qualité de la langue française;
- la gestion et le contrôle des effectifs et les renseignements relatifs aux contrats de service;
- les mesures prises pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec;
- les mesures en faveur de l'occupation et de la vitalité des territoires;
- la politique de financement des services publics.

On trouvera ci-après un état des initiatives prises en 2014-2015 afin de respecter ces exigences.

## Accès à l'égalité en emploi

### Données globales

Conformément à l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique, on trouvera ci-après un compte rendu des résultats obtenus en 2014-2015 en matière d'accès à l'égalité en emploi.

TABLEAU 22

#### Embauche totale au cours de la période 2014-2015

| Nombre                            | Régulier <sup>20</sup> | Occasionnel <sup>21</sup> | Étudiant | Stagiaire | TOTAL |
|-----------------------------------|------------------------|---------------------------|----------|-----------|-------|
| Total de personnes embauchées     | 13                     | 23                        | 19       | 10        | 65    |
| Employés en place au 31 mars 2015 | 508                    | 60                        | 12       | 3         | 583   |

### Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

TABLEAU 23

#### Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2014-2015

| Statut d'emploi | Embauche totale 2014-2015 | Communauté culturelle | Anglophone | Autochtone | Personne handicapée | Total    | Taux d'embauche par statut d'emploi <sup>22</sup> |
|-----------------|---------------------------|-----------------------|------------|------------|---------------------|----------|---|
| Régulier        | 13                        | 2                     | –          | –          | –                   | 2        | 15,4 %  |
| Occasionnel     | 23                        | –                     | 1          | –          | –                   | 1        | 4,3 %   |
| Étudiant        | 19                        | 1                     | –          | –          | –                   | 1        | 5,3 %   |
| Stagiaire       | 10                        | –                     | –          | –          | –                   | –        | 0,0 %   |
| <b>TOTAL</b>    | <b>65</b>                 | <b>3</b>              | <b>1</b>   | <b>–</b>   | <b>–</b>            | <b>4</b> | <b>6,5 %</b>                                      |

Au cours de l'année 2014-2015, le ministère a procédé à l'embauche de 65 personnes. De ce nombre, 4 personnes (6,5 %) appartiennent à l'un ou l'autre des groupes cibles. En ce qui a trait au personnel régulier, 15,4 % des personnes embauchées appartiennent aux groupes cibles.

<sup>20</sup> Les données sur l'embauche du personnel régulier ne doivent inclure que les données sur le recrutement.

<sup>21</sup> Les données sur l'embauche du personnel occasionnel ne doivent inclure que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels des listes de rappel ainsi que ceux dont le contrat est prolongé ou renouvelé à l'intérieur d'une même année.

<sup>22</sup> Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné par rapport à l'embauche totale en 2013-2014 dans le statut d'emploi.

TABLEAU 24

**Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi, résultats comparatifs au 31 mars de chaque année**

| Année <sup>23</sup>     | Régulier | Occasionnel | Étudiant | Stagiaire |
|-------------------------|----------|-------------|----------|-----------|
| 2012-2013 <sup>24</sup> | 26,7 %   | 7,5 %       | 13,5 %   | 5,9 %     |
| 2013-2014               | 23,1 %   | 7,6 %       | 8,7 %    | —         |
| 2014-2015               | 15,4 %   | 4,3 %       | 5,3 %    | —         |

TABLEAU 25

**Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier, résultats comparatifs au 31 mars de chaque année**

| Groupe cible <sup>25</sup> | Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible en 2015 | Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total en 2015 | Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible en 2014 | Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total en 2014 | Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible en 2013 | Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total en 2013 |
|----------------------------|--|--|--|--|--|--|
| Communauté culturelle      | 26   | 5,1 %  | 28   | 5,3 %  | 25   | 5,1 %  |
| Autochtones                | 3  | 0,6 %  | 2  | 0,4 %  | 2  | 0,4 %  |
| Anglophones                | 6  | 1,2 %  | 6  | 1,1 %  | 5  | 1,0 %  |
| Personnes handicapées      | 6  | 1,2 %  | 6  | 1,1 %  | 6  | 1,2 %  |

<sup>23</sup> Rappel des objectifs : atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % de nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires membres de communautés culturelles, d'anglophones, d'autochtones et de personnes handicapées, afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

<sup>24</sup> Les données de l'année ont été ajustées pour tenir compte de la méthode de calcul révisée.

<sup>25</sup> Rappel des objectifs : pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

TABLEAU 26

**Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier, résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2015**

| Groupe cible          | Personnel d'encadrement |     | Personnel professionnel <sup>26</sup> |     | Personnel technicien |     | Personnel de bureau |     | Personnel des agents de la paix |   | Personnel ouvrier |   | Total            |     |
|-----------------------|-------------------------|-----|---------------------------------------|-----|----------------------|-----|---------------------|-----|---------------------------------|---|-------------------|---|------------------|-----|
|                       | N <sup>bre</sup>        | %   | N <sup>bre</sup>                      | %   | N <sup>bre</sup>     | %   | N <sup>bre</sup>    | %   | N <sup>bre</sup>                | % | N <sup>bre</sup>  | % | N <sup>bre</sup> | %   |
| Communauté culturelle | 4                       | 4,0 | 19                                    | 6,3 | 2                    | 3,2 | 1                   | 2,3 | -                               | - | -                 | - | 26               | 5,1 |
| Autochtones           | -                       | -   | 3                                     | 1,0 | -                    | -   | -                   | -   | -                               | - | -                 | - | 3                | 0,6 |
| Anglophones           | -                       | -   | 5                                     | 1,7 | -                    | -   | 1                   | 2,3 | -                               | - | -                 | - | 6                | 1,2 |
| Personnes handicapées | -                       | -   | 3                                     | 1,0 | 1                    | 1,6 | 2                   | 4,7 | -                               | - | -                 | - | 6                | 1,2 |

TABLEAU 27

**Taux d'embauche des femmes en 2014-2015 par statut d'emploi**

| Embauche   | Personnel régulier | Personnel occasionnel | Personnel étudiant | Personnel stagiaire | Total  |
|--|--------------------|-----------------------|--------------------|---------------------|--------|
| Nombre de femmes embauchées  | 8                  | 20                    | 11                 | 4                   | 43     |
| Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2014-2015 | 61,5 %             | 87 %                  | 57,9 %             | 40 %                | 66,2 % |

TABLEAU 28

**Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2015**

| Représentativité   | Personnel d'encadrement | Personnel professionnel <sup>27</sup> | Personnel technicien | Personnel de bureau | Personnel des agents de la paix | Personnel ouvrier | Total  |
|--|-------------------------|---------------------------------------|----------------------|---------------------|---------------------------------|-------------------|--------|
| Nombre total d'employés réguliers  | 99                      | 303                                   | 63                   | 43                  | -                               | -                 | 508    |
| Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière                              | 50                      | 174                                   | 50                   | 37                  | -                               | -                 | 311    |
| Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie | 50,5 %                  | 57,4 %                                | 79,4 %               | 86,0 %              | -                               | -                 | 61,2 % |

<sup>26</sup> Y compris les ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

<sup>27</sup> Y compris les ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

## Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

TABLEAU 29

**Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées – Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du programme**

| Automne 2014<br>(cohorte 2015) | Automne 2013<br>(cohorte 2014) | Automne 2012<br>(cohorte 2013) |
|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| AUCUN                          | AUCUN                          | AUCUN                          |

TABLEAU 30

**Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées – Nombre de nouveaux participants au programme accueillis.**

| 2014-2015 | 2013-2014 | 2012-2013 |
|-----------|-----------|-----------|
| AUCUN     | AUCUN     | AUCUN     |

### Autres mesures

Le ministère n'a participé à aucune autre mesure pour l'année 2014-2015.

## Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels

### Protection des renseignements personnels

Le responsable de la protection des renseignements personnels du ministère du Conseil exécutif a assuré, sur une base régulière, un rôle de conseil auprès des unités du ministère en leur prodiguant des avis, notamment sur la circulation interne des renseignements personnels.

### Accès à l'information

Au cours de l'exercice 2014-2015 et en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, le ministère a reçu 95 demandes d'accès à l'information. Une demande portait sur de l'information personnelle concernant le demandeur.

- Les statistiques suivantes tiennent compte de sept demandes de la période 2013-2014 dont la réponse a été transmise après le 1<sup>er</sup> avril 2014 et ne tiennent pas compte de quatre demandes qui étaient en instance de décision au 31 mars 2015. Un total de 96 dossiers sont donc officiellement recensés aux fins de traitement dans le présent rapport.
- Un total de 68 demandes ont été traitées dans un délai de vingt jours et 25 l'ont été dans un délai de trente jours. Trois demandes ont été traitées selon les délais prescrits à l'article 49 de la Loi.
- Au total, 35 demandeurs ont reçu une réponse favorable, 12 ont fait l'objet d'un refus total, 12 ont fait l'objet d'une acceptation partielle, 18 ont été dirigées vers un autre ministère ou organisme, leurs demandes relevant totalement ou en partie de la compétence de ces derniers, et 18 demandes visaient des documents non détenus par le ministère. Un demandeur n'a pu être joint afin de donner suite à sa requête.
- Deux demandes ont fait l'objet de demandes de révision devant la Commission d'accès à l'information.
- Aucune demande n'a nécessité la mise en place de mesures d'accommodement.
- Les articles suivants de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ont été cités dans le cas de refus total ou d'une acceptation partielle :
  - l'article 15 concernant le droit d'accès;
  - l'article 19 concernant des renseignements ayant des incidences sur les relations intergouvernementales;
  - les articles 23 et 25 concernant des renseignements ayant des incidences sur l'économie;
  - l'article 28 concernant des renseignements ayant des incidences sur l'administration de la justice et la sécurité publique;
  - les articles 33, 34, et 39 concernant des renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques;

- certains renseignements ont également été retenus en fonction des articles 53, 54 et 57 concernant le caractère confidentiel des renseignements personnels.

De plus, douze demandes d'accès à l'information ont été traitées par la responsable de l'accès à l'information du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes. Neuf d'entre elles ont été traitées dans un délai de vingt jours, et trois, dans un délai de trente jours.

- Parmi les douze demandes, six ont reçu une réponse complète et une a reçu une réponse partielle. Dans les cinq autres cas, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes a indiqué qu'il ne détenait aucun document lié à l'objet des requêtes et dans un cas, il a dû se référer à un autre organisme.
- Pour ce qui est de la demande d'accès partiellement acceptée, les dispositions justifiant que des renseignements ou des documents n'aient pas été communiqués découlent des articles 31 et 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Aucune mesure d'accommodement n'a été demandée afin de faciliter le droit d'accès à une personne handicapée.

### **Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels**

Tout au long de l'année 2014-2015, le ministère a maintenu à jour un site Web permettant la diffusion des documents et renseignements visés par le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Le site peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.acces.mce.gouv.qc.ca/>.

Le ministère offre également un volet concernant l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels dans ses séances d'accueil aux nouveaux employés.

## **Allègement réglementaire et administratif**

La Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, adoptée le 29 janvier 2014, en vertu du décret 32-2014, a remplacé les Règles sur l'allègement des normes de nature législative ou réglementaire (décret 111-2005 du 18 février 2005). Selon la nouvelle politique, le ministère veille à l'application de la politique par les ministères et organismes. Le ministre délégué à l'Allègement réglementaire, quant à lui, est chargé de produire annuellement un rapport au Conseil exécutif sur la mise en œuvre et le suivi de la politique et des différentes mesures gouvernementales en matière d'allègement réglementaire et administratif.

## Développement durable et changements climatiques

### Le Plan d'action de développement durable 2008-2015

- Objectif gouvernemental 1 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière, et l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.
- Objectif ministériel 1 : Promouvoir la démarche de développement durable au sein du ministère ainsi qu'auprès de la clientèle de ses différents secrétariats.

**Action :** Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel.

**Indicateur :** Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation et de formation au développement durable.

**Cibles :** 80 % d'employés sensibilisés d'ici 2011 et 50 % d'employés formés d'ici 2013.

#### Résultats de l'année

##### *Sensibilisation*

La cible de sensibilisation avait été dépassée au cours de l'année 2010-2011, lorsque la totalité du personnel du ministère avait été rejointe par au moins une activité de sensibilisation.

En 2014-2015, les activités de sensibilisation se sont poursuivies :

Trois capsules d'information ont été diffusées dans l'intranet du ministère portant sur divers sujets relatifs au développement durable.

La rubrique *Développement durable* dans l'intranet ministériel a reçu 415 visites en 2014-2015.

##### *Formation*

La cible de formation au développement durable visait la formation de 73 employés. Cette cible a été atteinte en 2012-2013, lorsque 75 personnes appartenant à la catégorie de « personnel ciblé » ont été formées.

Pour l'année 2014-2015, la formation *Prise en compte des principes de développement durable*, élaborée par le Centre d'expertise des grands organismes est demeurée accessible à l'ensemble du personnel sur le site intranet du ministère.

##### *Autres activités*

Au cours de la dernière année, le ministère a participé à des activités organisées par le Bureau de coordination du développement durable, notamment aux rencontres suivantes :

- événement d'échange sur la prise en compte des principes de développement durable;
- groupe de travail sensibilisation et formation;
- comité interministériel de développement durable;
- nouveaux outils de sensibilisation au développement durable.

- Objectif gouvernemental 1 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière, et l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.
- Objectif ministériel 1 : Promouvoir la démarche de développement durable au sein du ministère ainsi qu'auprès de la clientèle de ses différents secrétariats.

**Action :** Faire connaître les principes et la démarche de développement durable à la haute direction des ministères et organismes pour en faciliter la mise en œuvre.

**Indicateurs :** Nombre de moyens de communication mis en place pour sensibiliser la haute direction des ministères et organismes.

**Cibles :** Intégration du développement durable aux attentes gouvernementales des hauts dirigeants et cinq autres moyens de communication d'ici 2015.

#### Résultats de l'année

Les préoccupations liées au développement durable ont été intégrées aux attentes gouvernementales 2014-2015 des hauts dirigeants.

Depuis la mise en œuvre du plan d'action en 2008, sept activités ont eu lieu afin de sensibiliser les hauts dirigeants et les personnes participantes au Programme de relève de la haute fonction publique au développement durable.

Le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020 a été présenté aux personnes participantes au Programme de relève de la haute fonction publique, en 2014-2015.

- Objectif gouvernemental 1 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière, et l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.
- Objectif ministériel 1 : Promouvoir la démarche de développement durable au sein du ministère ainsi qu'auprès de la clientèle de ses différents secrétariats.

**Action :** Favoriser le développement, par les partenaires, d'activités ciblant la clientèle jeunesse en matière de développement durable.

**Indicateurs :** Nombre et nature des activités développées.

**Cibles :** Selon les projets conclus avec les partenaires.

#### Résultats de l'année

Durant l'année 2014-2015, deux subventions ont été attribuées à autant d'organismes :

- Une subvention de 350 000 \$ à la Fondation de la famille Claudine et Stephen Bronfman, afin de mobiliser les jeunes de 14 à 16 ans autour d'un projet de développement durable et de les sensibiliser à l'importance de leur contribution en vue d'améliorer leur milieu de vie.
- Une subvention de 300 000 \$, à Katimavik OPCAN corporation, afin d'offrir des stages portant sur le développement durable à de jeunes Québécois dans différentes régions du Québec.

Objectif gouvernemental 6 : Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif ministériel 2 : Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités du ministère.

|   |
|---|
| <b>Action :</b> Mettre en œuvre des pratiques et des activités écoresponsables.   |
| <b>Indicateur et cible :</b> Diffusion des lignes directrices d'ici 2010 puis mise en œuvre d'actions liées aux lignes directrices dans l'ensemble du ministère.  |
| <b>Résultats de l'année</b>   |
| <p>Le ministère a poursuivi les mesures mises en application au cours des années précédentes, concernant notamment la gestion de matières résiduelles, la gestion de biens excédentaires, la gestion de l'utilisation du papier et l'économie d'énergie dans les bureaux.</p> <p>L'exercice 2014-2015 a permis d'amorcer une gestion des demandes de subvention en matière de francophonie canadienne qui est uniquement électronique. Les demandes de subvention dans le cadre des deux programmes, soit le Programme de coopération intergouvernementale et le Programme d'appui à la francophonie canadienne, sont presque toutes remplies par les demandeurs sur une application Web. La réduction des documents papier est considérable.</p> <p>Par ailleurs, l'implantation du Conseil des ministres sans papier, ou cyberconseil des ministres, des cybercomités et de l'étude des crédits sans papier a contribué à réduire l'utilisation du papier au ministère.</p> |

- Objectif gouvernemental 20 : Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficacité.
- Objectif ministériel 3 : Favoriser un rapprochement entre les pouvoirs décisionnels et l'ensemble de la population.

**Action :** Faciliter l'accès des citoyens à l'information, notamment dans un souci d'équité et de transparence.

**Indicateurs et cible :** Mise en œuvre de la réglementation d'ici 2015 et suivi de son application.

Accompagnement des ministères et organismes dans la mise en place de la réglementation sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

#### Résultats de l'année

Au cours de l'année 2014-2015, le ministère a poursuivi ses travaux de recherche, d'analyse ainsi que des consultations auprès des ministères et des organismes publics sur les modifications à apporter à la Loi sur l'accès aux documents. Ces travaux ont amené à l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (Chapitre A-2.1, r.2).

Par ailleurs, en lien avec ces travaux, le ministère a déposé le document d'orientations *Pour un gouvernement plus transparent, dans le respect du droit à la vie privée et la protection des renseignements personnels*. Ce document propose une modification de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1).

Le ministère a annoncé que les orientations gouvernementales feront l'objet d'une consultation publique au cours de l'année 2015.

Le ministère a effectué des travaux en vue d'élaborer des règlements sur la diffusion de l'information dans le secteur municipal, le réseau de la santé et des services sociaux, le réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur et les ordres professionnels.

Objectif gouvernemental 19 : Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.

Objectif ministériel 4 : Favoriser l'expression des cultures autochtones du Québec.

|  |
|--|
| <b>Action :</b> Soutenir des projets mettant en valeur les cultures des nations autochtones du Québec.   |
| <b>Indicateurs et cible :</b> quarante projets financés par année.   |
| <b>Résultats de l'année</b>  |
| Au cours de l'année 2014-2015, le ministère a soutenu 42 projets mettant en valeur les cultures des nations autochtones du Québec, pour une somme globale de 296 615 \$. |

- Objectif gouvernemental 23 : Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.
- Objectif ministériel 5 : Faciliter la promotion des principes de développement durable dans les relations intergouvernementales canadiennes.

**Action :** Saisir les occasions qui se présentent pour assurer la promotion des principes de développement durable dans le cadre des travaux du Conseil de la fédération et des divers échanges avec les autres gouvernements du Canada.

**Indicateur et cible :** Occasions où les principes ont été promus (lorsque les occasions se présentent).

### Résultats de l'année

*Dans le cadre du Programme de coopération intergouvernementale et du Programme d'appui à la francophonie canadienne*

En 2014-2015, le ministère a soutenu plusieurs projets en lien avec le développement durable :

- J'adopte un cours d'eau
  - Soutien financier pour élaborer et diffuser des programmes éducatifs francophones de surveillance de l'eau amenant les jeunes et les citoyens à prendre une part active dans la préservation et la protection de leurs écosystèmes aquatiques. Cette implication permet aux participants d'améliorer leurs connaissances sur les milieux aquatiques et de mieux comprendre la portée de leurs comportements grâce à des activités interactives.
- Formation et accompagnement en développement durable pour les PME albertaines
  - Soutien financier pour sensibiliser les dirigeants de petites et moyennes entreprises (PME) francophones et les entrepreneurs à adopter des pratiques d'affaires plus durables. Grâce à l'expertise du Centre québécois de développement durable, de la formation et de l'accompagnement ont été offerts aux PME et entrepreneurs albertains afin que ceux-ci développent une culture d'affaire durable.
- Renforcement des capacités en développement communautaire
  - Soutien financier pour approfondir les connaissances et le développement des capacités d'intervention, d'évaluation et d'analyse sociologique pour le développement durable des communautés rurales francophones en situation minoritaire; pour créer une meilleure compréhension des éléments et problématiques qui affectent le développement durable des communautés francophones en situation minoritaire en Saskatchewan; et pour réaliser un stage pilote d'intervention à Gravelbourg avec un finissant du programme de l'UQAR en développement social.

- Modèle coopératif pour un accès à une alimentation fraîche et à meilleur prix
  - Soutien financier pour permettre à la communauté francophone du Nunavut d'identifier un modèle coopératif lui permettant d'accéder à des produits alimentaires frais et à prix concurrentiel tout en visant une solution durable, efficiente et efficace.

***Dans le cadre des travaux du Conseil de la fédération***

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, le Conseil de la fédération a continué à promouvoir activement les principes de développement durable sur le plan environnemental et social et, par son action, a démontré son engagement envers ceux-ci. On soulignera :

- Les discussions entre les premiers ministres des provinces et territoires sur les changements climatiques, notamment des approches adoptées par certains gouvernements en matière de détermination d'un prix pour le carbone.
- L'engagement des premiers ministres de faire le point sur les initiatives en matière de changements climatiques lors de chacune des rencontres estivales futures.
- L'annonce d'un sommet sur les changements climatiques devant se tenir au printemps 2015 à Québec et auquel a été convié l'ensemble des premiers ministres.
- Les discussions entre les premiers ministres des provinces et territoires sur la fréquence et la gravité des catastrophes naturelles des dernières années et leur insistance sur l'importance cruciale du maintien d'une aide fédérale, fiable et tangible, dans le cadre des Accords d'aide financière en cas de catastrophe.
- La divulgation, le 8 septembre 2014, de l'identité des récipiendaires des dixièmes Prix d'alphabétisation du Conseil de la fédération. Ce prix, décerné dans chaque province et dans chaque territoire, souligne des réalisations exceptionnelles, des pratiques novatrices et l'excellence en matière d'alphabétisation et de littératie.

***Dans le cadre de la réunion conjointe des Conseils des ministres du Québec et de l'Ontario***

Au cours de la réunion, qui a eu lieu à Toronto le 21 novembre 2014, le Québec et l'Ontario ont signé une entente pour lutter contre les changements climatiques et créer une économie à faible émission de carbone qui soit plus solide et concurrentielle.

Le Québec s'est également entendu pour partager avec l'Ontario toute information pertinente relative à sa participation à une bourse du carbone avec la Californie.

- Objectif gouvernemental 24 : Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.
- Objectif ministériel 6 : Souligner le mérite des citoyens dans un souci d'évolution de la société québécoise.

**Action :** Faire des membres de l'Ordre national du Québec des ambassadeurs de l'excellence en leur donnant l'occasion de partager leur expérience et leurs connaissances.

**Indicateur :** Nombre d'activités permettant, dans le cadre de la mission éducative et culturelle de l'Ordre national du Québec, de faire rayonner les membres de l'Ordre dans leur communauté ou dans leur secteur d'activité.

**Cible :** Dix activités d'ici 2015.

#### Résultats de l'année

- Tenue de la cérémonie annuelle de remise des insignes de l'Ordre national du Québec à l'intention de Québécois;
- Tenue de six cérémonies de remise des insignes de l'Ordre national du Québec à destination de personnalités étrangères;
- Mise en œuvre d'une campagne publicitaire autour de l'appel annuel public de candidatures pour les nominations québécoises 2015 à l'Ordre national du Québec;
- Participation à l'exposition de distinctions honorifiques canadiennes *D'un océan à l'autre – saluons nos grands Canadiens*;
- Diffusion de deux numéros du bulletin (versions papier et électronique) de l'Ordre national du Québec, organe d'information mettant en valeur les titulaires de l'Ordre sous divers aspects;
- Diffusion de huit numéros de l'infolettre (version électronique seulement) de l'Ordre national du Québec, organe d'information se concentrant sur les activités des titulaires de l'Ordre.

- Objectif gouvernemental 26 : Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Objectif ministériel 7 : Soutenir des projets autochtones favorisant la création d'emplois et d'entreprises ainsi que le développement social des communautés.

**Action :** Participer à l'amélioration des conditions de vie des communautés autochtones en participant au financement d'infrastructures communautaires et sociales.

**Indicateurs :** Montants alloués pour la mise en place d'infrastructures dans les communautés autochtones du Québec

#### Résultats de l'année

En 2014-2015, 2 432 385 \$ ont été alloués pour la mise en place d'infrastructures dans les communautés autochtones du Québec.

## **Recommandations ou commentaires du commissaire au développement durable**

Les recommandations du commissaire au développement durable sont présentées à la section « Mesures prises pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec.

### **Les changements climatiques**

La mesure 17 du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques prévoit que les ministères doivent définir un programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnées par les déplacements des employés pour se rendre au travail. Un plan de navettage durable a été élaboré au ministère du Conseil exécutif afin de tenir compte des priorités et des orientations gouvernementales, notamment au regard des changements climatiques et du développement durable.

Un programme transitoire de navettage durable a été mis en place pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2014. Le programme transitoire met fin au programme de navettage durable. Les travaux entrepris lors de l'exercice précédent se sont poursuivis jusqu'à la fin du programme transitoire, notamment l'étude relative à la mise en place d'espaces pour vélo à l'édifice Honoré-Mercier. La demande conjointe avec le Secrétariat du Conseil du trésor d'une étude de faisabilité à la Société québécoise des infrastructures relative à la mise en œuvre des mesures de navettage durable n'a pas eu de suite. Une reddition de comptes finale du programme transitoire a été effectuée en février 2015.

Comme d'autres organisations, le ministère a continué à mettre à la disposition de son personnel le programme L'Abonne Bus, en collaboration avec le Réseau de transport de la Capitale et la Société de transport de Lévis. Ce programme favorise l'utilisation du transport collectif. L'abonnement, d'une durée minimale d'un an, offre aux employés qui y adhèrent un rabais de 10 % du coût du laissez-passer mensuel ainsi qu'un mode de paiement simplifié par retenue sur le salaire. Au 31 mars 2015, 148 membres du personnel étaient inscrits au programme, comparativement à 149 en date du 31 mars 2014.

## Égalité entre les femmes et les hommes

### Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Cette politique, intitulée Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, a été lancée en décembre 2006 et trace la marche à suivre pour les dix prochaines années. Un premier plan d'action a été mis en œuvre pendant la période 2007-2011. Un deuxième plan d'action couvre la période 2011-2015 et a été prolongé jusqu'au 31 mars 2016.

La politique et son plan d'action associent tous les ministères et organismes du gouvernement à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le ministère est engagé dans deux mesures :

- soutenir financièrement les projets lancés par les femmes autochtones (mesure 54);
- atteindre la parité entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration des sociétés d'État et en assurer le maintien (mesure 89).

Les principaux programmes de financement de projets autochtones, gérés par le ministère, soutiennent notamment le développement de l'entrepreneuriat des femmes autochtones en augmentant à 60 % la limite maximale de l'aide globale considérée par le gouvernement du Québec – et ses sociétés d'État – en ce qui a trait aux dépenses admissibles. De même, le cumul de l'aide consentie par les deux ordres de gouvernement passe à 95 % du coût du projet dans le cadre de ces programmes. Au total, le Fonds d'initiatives autochtones (2006-2015) a permis d'investir 2,6 millions de dollars en entrepreneuriat féminin autochtone.

Par l'entremise du Fonds d'initiatives autochtones II, le ministère a notamment alloué cette année une somme de 230 000 \$ à l'organisme Femmes autochtones du Québec, pour le soutien à la mission globale d'un organisme communautaire. Cette somme s'inscrit à l'intérieur d'une entente quinquennale (2012-2017) et a été versée dans le cadre du volet Action communautaire du Fonds d'initiatives autochtones II.

En 2014-2015, le ministère a également soutenu financièrement le Rassemblement des femmes élues de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, qui visait à combler les besoins de formation des femmes élues et à favoriser la mobilisation des jeunes femmes envers la politique autochtone.

Pour ce qui est de la parité entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration des sociétés d'État, la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État s'assure que ces conseils sont constitués à parts égales de femmes et d'hommes, et ce, depuis le 14 décembre 2011.

Au 31 mars 2015, la proportion de femmes siégeant aux conseils d'administration des 22 sociétés d'État visées par l'énoncé de politique Moderniser la gouvernance des sociétés d'État était de 50,8 %.

## **Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015**

L'analyse différenciée selon les sexes est un processus d'analyse favorisant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes par l'entremise des orientations et des actions d'instances décisionnelles de la société sur les plans local, régional et national. Un premier plan d'action a été mis en œuvre pendant la période 2007-2010. Un deuxième plan d'action s'applique à la période 2011-2015.

Le ministère est engagé dans trois actions :

- insérer l'analyse différenciée selon les sexes dans l'évaluation du Fonds d'initiatives autochtones et en appliquer les recommandations dans sa reconduction (action 33);
- mettre en place des comités de concertation Québec-Premières Nations et Québec-Inuits (action 34);
- considérer les réalités différenciées des jeunes filles et des garçons dans la mise en œuvre du Programme IDÉO 16-17 (action 35).

L'évaluation du Fonds d'initiatives autochtones comporte des éléments d'information et d'analyse relatifs à l'analyse différenciée selon les sexes. Elle a fait l'objet de recommandations afférentes à l'analyse différenciée selon les sexes, qui seront prises en compte dans le cadre de la mise en œuvre 2012-2017 du programme renouvelé sous la dénomination Fonds d'initiatives autochtones II.

Les comités de concertation Québec-Premières Nations et Québec-Inuits n'ont pas été mis en place; néanmoins, par l'entremise du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015, porté par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, des projets en lien avec le phénomène de la pauvreté et de l'exclusion sociale chez les Premières Nations et les Inuits ont été financés.

Le Programme IDÉO 16-17 est une mesure d'accompagnement personnalisée ayant pour objectif d'aider les jeunes de 16 et de 17 ans en difficulté à réaliser leur projet de vie et à atteindre leur autonomie sociale, professionnelle ou personnelle. Les agents IDÉO 16-17 travaillent au sein des 110 carrefours jeunesse-emploi de la province. Le ministère estime que l'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes dans ce programme favorisera l'adaptation nécessaire des services pour assurer l'égalité entre les filles et les garçons.

En 2014-2015, le ministère a rencontré divers agents IDEO 16-17 au cours d'une tournée régionale des carrefours jeunesse-emploi. Par l'entremise d'entrevues, le ministère a pu confirmer que les agents sont sensibilisés à l'analyse différenciée selon les sexes et qu'ils en tiennent compte dans leur travail.

## **Emploi et qualité de la langue française**

Le ministère veille au respect des dispositions de sa politique linguistique. À cette fin, et en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, il répond aux questions du personnel relatives aux clauses de la Politique.

En 2014-2015, le ministère a fourni aux diverses unités qui le composent les conseils linguistiques utiles et il a veillé à la révision linguistique des textes ministériels de grande diffusion.

## Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de service

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (2014, chapitre 17) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour.

Aux fins de l'application des mesures prévues à la Loi, la première période fixée par le Conseil du trésor, en vertu de l'article 11, a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et se termine le 31 mars 2016.

### Gestion et contrôle des effectifs

TABLEAU 31

#### Répartition de l'effectif pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015

| Catégorie                                    | ETC           | Nombre d'employés<br>au 31 mars 2015 |
|--|---------------|--------------------------------------|
| Personnel d'encadrement                      | 89,94         | 99 <sup>(3)</sup>                    |
| Personnel professionnel                      | 315,72        | 343                                  |
| Personnel infirmier                          | N/A           | N/A                                  |
| Personnel enseignant                         | N/A           | N/A                                  |
| Personnel de bureau, technicien et assimilé  | 128,72        | 126                                  |
| Agent de la paix                             | N/A           | N/A                                  |
| Ouvrier, personnel d'entretien et de service | N/A           | N/A                                  |
| Sous-total                                   | 534,38        | 568                                  |
| Étudiants et stagiaires <sup>(1)</sup>       | N/A           | 15                                   |
| <b>TOTAL<sup>(2)</sup></b>                   | <b>534,38</b> | <b>583</b>                           |

(1) Les étudiants et les stagiaires ne sont pas soumis au contrôle de l'effectif effectué par le Conseil du trésor.

(2) La cible fixée par le Conseil du trésor a été respectée.

(3) En 2014-2015, les directeurs des communications des ministères et organismes ont été rapatriés au ministère, ce qui explique le taux élevé du personnel d'encadrement.

## Contrats de service

TABLEAU 32

### Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 mars 2015

|  | Nombre   | Valeur (\$)    |
|--|----------|----------------|
| Contrats de service avec une personne physique <sup>28</sup>                         | 0        |                |
| Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique <sup>29</sup> | 3        | 637 707        |
| <b>TOTAL des contrats de service</b>   | <b>3</b> | <b>637 707</b> |

<sup>28</sup> Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.

<sup>29</sup> Inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

## **Mesures prises pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec**

**Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010,  
Rapport du commissaire au développement durable, Changements démographiques, volet  
Cadre de gestion et cohérence gouvernementale**

### **Soutien à la prise de décision gouvernementale (paragraphe 2.72)**

Afin d'actualiser la démarche de veille et de coordination de la réflexion en matière de changements démographiques, le ministère du Conseil exécutif a procédé aux activités suivantes :

- Le ministère a effectué une mise à jour des initiatives engagées par les ministères et organismes.
- Le ministère a poursuivi la rédaction du prochain rapport au secrétaire général du gouvernement.
- Le ministère a poursuivi son activité d'étalonnage sur les politiques en matière de changements démographiques.

### **Autres mécanismes de cohérence (paragraphe 2.85)**

Le ministère a poursuivi ses travaux relatifs à l'intégration plus systématique des enjeux associés au développement durable et à la démographie dans certaines méthodes et certains outils d'analyse.

En ce qui concerne les outils d'analyse utilisés pour soutenir les comités ministériels, le ministère a adopté un guide de rédaction des analyses et un aide-mémoire pour la prise en compte des principes de développement durable. Ces outils sont mis à la disposition des analystes lors de l'étude des propositions ministérielles soumises au Conseil des ministres.

### **Suivi de l'application des recommandations**

À la suite des évaluations réalisées par le Vérificateur général du Québec concernant l'application de ses recommandations, le ministère s'engage à poursuivre ses efforts en matière de développement durable. Il continuera à rendre compte annuellement de ses actions dans ce domaine, et ce, conformément aux exigences de la Loi sur le développement durable.

## Mesures en faveur de l'occupation et de la vitalité des territoires

La Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires est entrée en vigueur le 3 mai 2012.

Dans le document *Un gouvernement en action pour mieux habiter et vivre de nos territoires*, le ministère, en collaboration avec d'autres ministères, est engagé dans plusieurs mesures à l'égard de la jeunesse et des communautés autochtones.

### À l'égard de la jeunesse

Le ministère est engagé dans dix mesures en matière d'occupation et de vitalité des territoires.

- Consolider le soutien à Place aux jeunes en région (mesure 2.4)

TABLEAU 33

#### Soutien à Place aux jeunes en région 2014-2015

|   |       |
|---|-------|
| Nombre de jeunes en soutien individuel à distance       | 5 192 |
| Nombre d'adolescents sensibilisés*                      | S/O   |
| Nombre de jeunes participants aux séjours exploratoires | 1 102 |
| Nombre de jeunes établis en région                      | 713   |

\*Cette donnée n'est plus disponible en 2014-2015, car le partenaire ne compile plus cette donnée.

- Accroître la cohésion et la complémentarité des services offerts aux jeunes pour la poursuite du programme Engagement jeunesse (mesure 2.5)

TABLEAU 34

#### Services offerts pour la poursuite du programme Engagement jeunesse 2014-2015\*

|   | Local | Régional |
|---|-------|----------|
| Nombre d'outils d'information et/ou de promotion développés   | 57    | 85       |
| Nombre d'activités de promotion et/ou sensibilisation aux objectifs de l'Engagement jeunesse réalisées auprès des partenaires   | 153   | 126      |
| Nombre de mécanismes pour lesquels l'agent de liaison a contribué à la mise en place (ententes, protocoles, etc.)   | 26    | 16       |
| Nombre de partenaires qui utilisent les outils communs (formulaire d'échange d'information, PCA, etc.) élaborés dans le cadre de mécanismes mis en place avec la contribution de l'agent de liaison | 278   | 1254     |

\*Cette mesure inclut plusieurs ententes de partenariat dont les résultats globaux ne seront pas connus avant l'automne 2015. Ainsi, les résultats présentés dans le tableau incluent dix régions sur quinze.

- Consolider les forums jeunesse régionaux (mesure 2.6)
- Reconduire le Fonds régional d'investissement jeunesse (mesure 2.7)

À la suite de la fin de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 et de la mise en place des nouvelles orientations gouvernementales en matière de gouvernance régionale, une majorité de forums jeunesse régionaux sont actuellement en processus de fermeture, rendant l'accessibilité aux résultats pour l'année 2014-2015 difficile. Les données concernant la reconduction des fonds régionaux d'investissement jeunesse et la consolidation des forums jeunesse ne seront connues qu'en octobre 2015.

- Soutenir les initiatives d'entrepreneuriat collectif jeunesse et d'économie sociale (mesure 9.4)

TABLEAU 35

**Soutien aux initiatives d'entrepreneuriat collectif jeunesse et d'économie sociale 2014-2015**

|                                 |        |
|---------------------------------|--------|
| Nombre de rencontres effectuées | 2 201  |
| Nombre de personnes ciblées     | 75 681 |

- Consolider le programme des agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse (mesure 9.16)

TABLEAU 36

**Consolidation du programme des agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse**

|                                 |        |
|---------------------------------|--------|
| Nombre de rencontres effectuées | 7 688  |
| Nombre de personnes ciblées     | 97 144 |

Les résultats présentés concernent la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 30 septembre 2014. Les données pour l'ensemble de l'année 2014-2015 ne sont pas encore disponibles.

- Favoriser la persévérance et la réussite scolaire (mesure 10.5)

TABLEAU 37

**Résultats couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2015**

|                              |               |
|------------------------------|---------------|
| Montant accordé par le fonds | 43 075 537 \$ |
| Nombre de projets soutenus*  | 615           |
| Nombre de jeunes touchés*    | 437 936       |

\*Ces données sont basées sur des prévisions pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 13 octobre 2013. Les résultats pour l'année 2014-2015 ne sont pas encore disponibles.

TABLEAU 38

**Résultats du volet IDÉO 16-17 pour la période 2014-2015<sup>30</sup>**

|   |       |
|---|-------|
| Nombre de carrefours jeunesse-emploi offrant IDÉO 16-17 | 110   |
| Nombre de régions desservies                            | 17    |
| Nombre de jeunes ayant signé une entente                | 3 423 |
| Nombre de jeunes ayant intégré un emploi                | 708   |
| Nombre de jeunes ayant intégré une formation            | 286   |
| Nombre de jeunes inscrits en persévérance scolaire      | 4 716 |
| Nombre de participants en rétablissement personnel      | 399   |

- Déployer le projet de cybermentorat visant à mieux accompagner les jeunes dans leur choix de carrière et leur orientation professionnelle (mesure 10.7)

TABLEAU 39

**Résultats au 31 mars 2015, pour l'exercice 2014-2015<sup>31</sup>**

|                                  |        |
|----------------------------------|--------|
| Nombre de régions desservies     | 17     |
| Nombre de jeunes inscrits        | 24 000 |
| Nombre cumulatif de cybermentors | 1 710  |
| Nombre de messages échangés*     | -      |

\*Les données du nombre de messages échangés ne sont pas disponibles pour l'année 2014-2015.

\*Il est à noter que 19 850 jumelages ont été effectués entre des jeunes et des mentors.

- Accroître le nombre des jeunes des centres jeunesse bénéficiant du Programme Qualification des jeunes (mesure 10.8)

TABLEAU 40

**Indicateurs des résultats pour l'année 2013-2014**

|   |     |
|---|-----|
| Nombre de jeunes qui participent au programme dans le cadre de la Stratégie | 408 |
| Nombre de jeunes ayant quitté ou terminé le PQJ                             | 114 |
| Situation des jeunes ayant quitté ou terminé le PQJ                         | -   |
| - En emploi   | 39  |
| - En recherche d'emploi   | 16  |
| - A reçu une formation qualifiante  | 76  |

Les données pour l'année 2014-2015 ne seront connues qu'en octobre 2015.

<sup>30</sup> Il s'agit des résultats de 109 CJE sur 110.

<sup>31</sup> L'exercice financier d'Academos cybermentorat ne correspond pas à la période de l'exercice financier gouvernemental. La période de l'exercice financier de l'organisme est du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin, correspondant plutôt à la période des organismes en milieu scolaire.

## À l'égard des communautés autochtones

Le ministère est engagé dans deux mesures en matière d'occupation et de vitalité des territoires :

- Proposer et diffuser des exemples de pratiques porteuses en matière de collaboration entre communautés autochtones et municipalités (mesure 3.1)
  - Dans l'optique de promouvoir des relations harmonieuses entre les communautés autochtones et les municipalités, le ministère et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire décrivent et diffusent des expériences probantes de collaboration qui se déroulent dans les localités du Québec lesquelles peuvent servir d'inspiration à d'autres collectivités.
  - En 2014-2015, dans le cadre des travaux relatifs à la mise en œuvre de l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James entre les Cris d'Eeyou Istchee Baie-James et le gouvernement du Québec, le ministère a poursuivi sa collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
- Promouvoir la cohabitation harmonieuse avec les nations autochtones (mesure 3.2)
  - Le ministère est responsable de la diffusion d'une formation auprès du personnel du secteur public, qui inclut un volet d'information et de sensibilisation aux réalités autochtones.
  - En 2014-2015, les efforts ont porté sur la refonte des sessions de sensibilisation.

## **Politique de financement des services publics**

La Politique de financement des services publics a été rendue publique lors du dépôt du budget 2009-2010. Elle vise à améliorer le financement des services publics pour en maintenir la qualité. Elle a également pour objet d'assurer la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire.

Cette politique prévoit qu'à compter de 2010-2011, les ministères et les organismes du gouvernement sont tenus de présenter, dans leur rapport annuel de gestion, certains renseignements relatifs au financement de leurs services.

Le ministère n'offre aucun service tarifé. Les subventions administrées par le ministère ne se prêtent pas à une tarification des services rendus, car elles visent des objectifs communautaires ou de développement social.

## **Section 5 – Les résultats au regard des mandats du Secrétariat au Plan Nord**

En mai 2014, le gouvernement a mis en place un Comité ministériel sur le Plan Nord ainsi que le Secrétariat au Plan Nord.

Situé administrativement au sein du ministère du Conseil exécutif, le Secrétariat est sous la responsabilité du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord.

Le Secrétariat a pour mandat :

- d'assurer le secrétariat et de préparer la documentation nécessaire aux travaux du Comité ministériel du Plan Nord, dont la préparation d'orientations visant la relance du Plan Nord, et ce, en collaboration avec les ministères concernés;
- de coordonner les actions de développement sur le territoire du Plan Nord, dans toutes ses dimensions : économique, sociale et environnementale, notamment la mise en place d'infrastructures favorisant le déploiement du Plan Nord, la formation de la main-d'œuvre et la promotion internationale du Plan Nord pour attirer des investissements;
- de faciliter la concertation entre les partenaires et de veiller à la cohérence des actions gouvernementales sur ce territoire, tout en accompagnant les communautés nordiques dans leur développement;
- de veiller à optimiser l'utilisation de l'ensemble des ressources mises à la disposition, tant privées que publiques, afin de faciliter un développement harmonieux, éthique et respectueux avec les populations concernées sur le territoire du Plan Nord;
- de maximiser les retombées économiques du Plan Nord dans toutes les régions du Québec;
- de soumettre au Comité ministériel du Plan Nord une proposition de mise en place de la Société du Plan Nord, incluant un projet de loi permettant sa création.

### **Les activités du Secrétariat au Plan Nord**

En 2014-2015, le Secrétariat a notamment :

- soutenu la mise en place et les travaux du Comité ministériel du Plan Nord;
- élaboré des mesures contenues dans le budget 2014-2015 relativement au Plan Nord;
- élaboré le projet de loi sur la Société du Plan Nord qui a été sanctionné par l'Assemblée nationale le 5 décembre 2014. Cette loi prévoit la création de la Société du Plan Nord, dont la mise en place du conseil d'administration, de l'Assemblée des partenaires du Plan Nord, d'un bureau de commercialisation et d'antennes territoriales;
- élaboré *Le Plan Nord à l'horizon 2035, plan d'action 2015-2020*;

- organisé le Symposium international sur le développement nordique pour positionner le Québec parmi les leaders internationaux en développement nordique. Le symposium s'est tenu à Québec, du 25 au 27 février 2015;
- soutenu la préparation de missions internationales visant à promouvoir la relance du Plan Nord. Le Secrétariat a participé à plusieurs d'entre elles notamment en Chine, en Islande et en France;
- soutenu et accompagné des communautés locales et autochtones du territoire du Plan Nord dans le cadre de projets prioritaires en assurant une coordination des actions gouvernementales;
- participé, en collaboration avec les partenaires concernés, aux travaux devant mener à l'identification de 50 % du territoire du Plan Nord qui devra, d'ici 2035, être consacré à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité;
- travaillé à la reconduction du Fonds d'initiative du Plan Nord et en a géré le budget annuel de 2 millions de dollars.

Le Secrétariat a coordonné et pris en charge des dossiers d'infrastructures, en collaboration avec les ministères et organismes concernés :

- sur le plan des infrastructures de transport :
  - création d'une société en commandite avec des partenaires miniers pour réaliser une étude devant permettre de déterminer l'option ferroviaire optimale entre la fosse du Labrador et le port de Sept-Îles,
  - coordination de l'élaboration d'une proposition d'achat des infrastructures ferroviaires et portuaires de la mine Cliffs, dans le secteur de Pointe-Noire du port de Sept-Îles. Cette acquisition permettrait d'assurer un accès au nouveau quai multiusager, situé au port de Sept-Îles, à l'ensemble des compagnies minières du nord de Sept-Îles et de la fosse du Labrador,
  - participation, avec le ministère des Transports et la Société de développement de la Baie-James, à l'amélioration et à la réfection de liens routiers sur le territoire du Plan Nord;
- sur le plan des télécommunications :
  - plan directeur en élaboration et en implantation graduelle, avec la participation du gouvernement fédéral, d'un réseau de télécommunication par fibre optique sur l'ensemble du territoire du Plan Nord;
- en ce qui concerne la desserte du territoire en énergie :
  - coordination d'une démarche interministérielle visant la mise en place d'un réseau de desserte en gaz naturel liquéfié sur le territoire du Plan Nord,
  - soutien à un projet pilote en innovation énergétique à la mine Raglan. Une éolienne permettra de diminuer la consommation de diesel de l'entreprise.
- en ce qui concerne la connaissance et la recherche :
  - contribution à la création et à la mise en place de l'Institut nordique du Québec.

## **Section 6 – Les résultats au regard des mandats du Secrétariat à l’implantation de la stratégie maritime**

Le 20 mai 2014, le gouvernement du Québec a créé le Secrétariat à l’implantation de la stratégie maritime. Sous la gouvernance administrative du ministère du Conseil exécutif, le secrétariat relève du ministre délégué aux Transports et à l’Implantation de la stratégie maritime.

Le secrétariat a la responsabilité d’assurer la coordination des actions gouvernementales en matière d’affaires maritimes en collaboration avec l’ensemble des ministères et organismes concernés, dans le respect de leurs mandats respectifs, ainsi qu’avec les structures existantes. Il facilite la concertation entre les partenaires concernés et planifie l’implantation de la première stratégie maritime du Québec.

Il soutient, appuie et conseille le gouvernement ainsi que le ministre délégué aux Transports et à l’Implantation de la stratégie maritime dans le développement de leurs stratégies et de leurs politiques sur la mise en valeur du Saint-Laurent et son exploitation dans un climat harmonieux avec les communautés côtières.

En 2014-2015, le Secrétariat à l’implantation de la stratégie maritime a notamment :

- coordonné la tenue des rencontres du Comité ministériel et du Comité directeur de l’implantation de la stratégie maritime;
- sollicité les commentaires et les suggestions, sous forme de mémoire, de plus de 180 ministères, organismes publics, administrations portuaires, municipalités, communautés autochtones, institutions d’enseignement, associations du milieu des affaires œuvrant notamment dans le domaine maritime, de la pêche, de l’industrie, du tourisme, de l’expédition ou du transport, chantiers navals, syndicats, organismes communautaires et sociaux, et tables de concertation environnementale;
- analysé plus de 85 mémoires déposés;
- avancé les travaux d’élaboration de la stratégie maritime;
- préparé le projet de création d’un Institut France-Québec pour la recherche en appui au secteur maritime;
- élaboré, en concertation avec les ministères concernés, le cadre financier de la stratégie maritime, qui a été dévoilé lors du dépôt du budget 2015-2016;
- présenté les objectifs de la stratégie maritime, lors de divers événements publics, et participé à de nombreux échanges afin d’alimenter la réflexion sur l’élaboration de cette stratégie.

## **Annexes**

On trouvera ci-après trois annexes présentant :

- le mandat et la composition des comités ministériels permanents au 31 mars 2015;
- les lois et règlements dont l'application est confiée au premier ministre, au ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne et ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques et au ministre responsable des Affaires autochtones au 31 mars 2015;
- l'organigramme du ministère du Conseil exécutif au 31 mars 2015.

## **Annexe 1 – Mandat et composition des comités ministériels permanents**

### **Comité des priorités et des projets stratégiques**

Ce comité a été créé le 24 avril 2014 en vertu du décret numéro 387-2014.

#### **Mandat**

Le Comité a pour mandat de définir l'orientation générale des politiques du gouvernement, de déterminer ses priorités d'action et d'en assurer le suivi; d'examiner les enjeux budgétaires et financiers liés à l'élaboration du cadre financier, à la revue de programmes et à la préparation du budget, ainsi que les processus entourant ces opérations, et d'effectuer les arbitrages requis entre les priorités gouvernementales et les objectifs budgétaires; d'examiner les dossiers stratégiques comportant des enjeux majeurs pour la société québécoise ou ayant de fortes incidences interministérielles afin d'évaluer leur opportunité et d'assurer la cohérence des politiques et des programmes gouvernementaux; d'orienter la réflexion prospective sur des questions ayant des répercussions sur l'ensemble de l'activité gouvernementale; de définir l'encadrement général de la planification stratégique des ministères et organismes.

#### **Composition**

Le premier ministre, qui en assume la présidence

La vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique, qui en assume la vice-présidence

Le leader parlementaire et ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne et responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques

En outre, tout membre du Conseil exécutif peut, sur demande du président du Comité, assister à une réunion de ce Comité.

## **Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel**

Ce comité a été créé le 24 avril 2014 en vertu du décret numéro 388-2014, lequel a été remplacé le 27 février 2015 par le décret numéro 144-2015.

### **Mandat**

Assurer la coordination des politiques et des actions gouvernementales dans les domaines de l'éducation, de la main-d'œuvre, de la formation professionnelle, de la santé et des services sociaux, de l'emploi et de la solidarité sociale, du travail, de la famille et de l'enfance, de la sécurité publique, de la justice, des droits de la personne, des aînés, des jeunes, de la condition féminine, du sport et du loisir, de la culture, de l'immigration, de la langue ainsi qu'en ce qui concerne les affaires intergouvernementales canadiennes, les institutions démocratiques, l'accès à l'information et les affaires autochtones.

### **Composition**

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui en assume la présidence

La ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, qui en assume la vice-présidence

Le ministre responsable des Affaires autochtones

Le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne et ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques

Le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ministre responsable du Loisir et du Sport

La ministre de la Famille, ministre responsable des Aînés et ministre responsable de la Lutte contre l'intimidation

La ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

La ministre de la Justice et ministre responsable de la Condition féminine

Le ministre de la Santé et des Services sociaux

La ministre de la Sécurité publique

La ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique

Le whip en chef du gouvernement

La présidente du caucus du parti du gouvernement

En outre, tout membre du Conseil exécutif peut, sur demande du président du Comité, agir à titre de membre du Comité lors d'une réunion.

## **Comité ministériel de l'économie, de la création d'emplois et du développement durable**

Ce comité a été créé le 24 avril 2014 en vertu du décret numéro 389-2014, lequel a été remplacé le 7 mai 2014 par le décret numéro 423-2014, le 26 juin 2014 par le décret numéro 610-2014 et le 27 février 2015 par le décret numéro 145-2015.

### **Mandat**

Assurer la cohérence des actions gouvernementales dans les domaines du développement économique, local et régional et de l'occupation du territoire, de la création d'emplois et de la productivité, des affaires municipales, des finances, du développement touristique, du développement durable, de la protection de l'environnement, des forêts, de la commercialisation et de l'exportation, des relations internationales et de la francophonie, de l'énergie et des ressources naturelles, de la faune et des parcs, de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, du transport, de l'allègement réglementaire et administratif, de l'innovation et de la technologie.

### **Composition**

Le ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, qui en assume la présidence

La ministre du Tourisme, qui en assume la vice-présidence

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Le ministre des Finances

Le ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional

Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord

Le ministre délégué aux Mines

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

La ministre des Relations internationales et de la Francophonie

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Le ministre des Transports

Le ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime

Le whip en chef du gouvernement

La présidente du caucus du parti du gouvernement

En outre, tout membre du Conseil exécutif peut, sur demande du président du Comité, agir à titre de membre du Comité lors d'une réunion.

## **Comité de législation**

Ce comité a été créé en 1969 en vertu d'une décision du Conseil des ministres. Son décret constitutif date du 24 avril 2014 et porte le numéro 390-2014.

### **Mandat**

Le Comité a pour mandat de s'assurer, une fois qu'une décision est prise par le Conseil exécutif à l'égard d'une proposition législative formulée par un ministre dans un mémoire, que le projet de loi qui en découle est conforme à cette décision. Si le projet de loi déroge à la décision ou contient des éléments nouveaux, le Comité en évalue l'importance selon l'esprit de la décision et en tenant compte de l'objectif visé par la mesure. S'il le juge à propos, le Comité réfère la question au Conseil exécutif pour décision. Le Comité exerce les mêmes pouvoirs concernant les amendements à être apportés à un projet de loi.

Le Comité s'assure de la cohérence législative et juridique de tout projet de loi ou d'amendement qu'il examine. Il considère en outre :

- l'harmonisation du projet avec l'ensemble de la législation applicable au Québec;
- l'adéquation de la solution prévue au projet eu égard à l'objectif visé;
- la complexité, l'ampleur et les conséquences du projet sur le plan juridique;
- la simplicité et la qualité de la terminologie du projet.

Le Comité vérifie que toutes les étapes du processus d'élaboration du projet à l'étude ont été franchies et que les consultations qu'il pouvait requérir ont été effectivement tenues.

Le Comité prépare, à la demande du Conseil exécutif, du secrétaire général du Conseil exécutif ou de la présidente du Comité de législation, des avis sur les implications législatives ou réglementaires des mémoires ou autres documents qui lui sont soumis.

Le Comité de législation peut donner des directives sur les règles à suivre dans la rédaction des lois et des règlements.

### **Composition**

La ministre de la Justice et ministre responsable de la Condition féminine, qui en assume la présidence

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, qui en assume la vice-présidence

Le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne et ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

La ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

Le ministre des Transports

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

En outre, tout membre du Conseil exécutif peut, sur demande de la présidente du Comité, agir à titre de membre du Comité lors d'une réunion.

## **Comité ministériel du Plan Nord**

Ce comité a été créé le 7 mai 2014 en vertu du décret numéro 424-2014, lequel a été remplacé le 27 février 2015 par le décret numéro 147-2015.

### **Mandat**

Le mandat du Comité ministériel du Plan Nord est de relancer le Plan Nord dans toutes ses dimensions, économiques, sociales et environnementales.

Pour réaliser son mandat, le Comité doit élaborer et proposer des orientations visant la relance du Plan Nord et conseiller le gouvernement sur toutes questions relatives au développement durable du Nord; assurer la maximisation des retombées économiques du Plan Nord dans toutes les régions ainsi que le respect et la participation des communautés locales et autochtones, notamment en développant avec Investissement Québec un réseau de fournisseurs impliquant les petites et moyennes entreprises québécoises; prévoir la mise en place d'infrastructures favorisant le déploiement du Plan Nord; assurer la formation de la main-d'œuvre nécessaire au développement durable du Nord, notamment dans les communautés autochtones; assurer la cohérence des politiques et des mesures gouvernementales relatives au territoire du Plan Nord tout en assurant la coordination des actions gouvernementales, des ministères et des principaux intervenants sur ce territoire; contribuer à la promotion internationale du Plan Nord pour attirer des investissements.

### **Composition**

Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, qui en assume la présidence

Le ministre responsable des Affaires autochtones, qui en assume la vice-présidence

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Le ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations

Le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ministre responsable du Loisir et du Sport

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

La ministre de la Justice et ministre responsable de la Condition féminine

La ministre du Tourisme

Le ministre des Transports

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Le ministre délégué aux Mines

Le ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional

La ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique

En outre, tout membre du Conseil exécutif peut, sur demande du président du Comité, agir à titre de membre du Comité lors d'une réunion.

## **Comité ministériel de l'implantation de la stratégie maritime**

Ce comité a été créé le 7 mai 2014 en vertu du décret numéro 425-2014, lequel a été remplacé le 27 février 2015 par le décret numéro 146-2015.

### **Mandat**

Le Comité ministériel de l'implantation de la stratégie maritime a comme mandat de veiller à mettre en valeur le potentiel du fleuve et de l'estuaire du Saint-Laurent en exploitant de manière responsable le potentiel maritime du Québec, dans le contexte de la croissance des échanges commerciaux internationaux.

Pour réaliser ce mandat en concertation avec les ministres concernés, le Comité doit stimuler le développement économique des régions côtières en développant le transport maritime sécuritaire et écologique; favoriser le transport intermodal, dynamiser les chantiers maritimes québécois et prévoir la mise en place d'un pôle logistique en Montérégie; stimuler l'offre touristique maritime et de croisière, soutenir les traversiers en développant l'offre de service de la Société des traversiers du Québec; mettre en place un programme conjoint avec les municipalités visant l'entretien des quais sous leur responsabilité; assurer la pérennité de l'industrie des pêches et de l'aquaculture, notamment par le développement de nouveaux produits; favoriser la recherche et le développement des technologies marines et environnementales ainsi que de la formation d'une main-d'œuvre qualifiée pour les secteurs de l'industrie maritime; élaborer et proposer, pour adoption par le Conseil des ministres, une stratégie maritime cohérente avec ces objectifs; assurer la mise en œuvre des initiatives de la stratégie maritime, afin de stimuler le développement économique et le développement durable; faire le suivi de son déploiement auprès des partenaires et des ministères et organismes impliqués.

### **Composition**

Le ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime, qui en assume la présidence

Le ministre des Transports, qui en assume la vice-présidence

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Le ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations

Le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ministre responsable du Loisir et du Sport

La ministre du Tourisme

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Le ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional

En outre, tout membre du Conseil exécutif peut, sur demande du président du Comité, agir à titre de membre du Comité lors d'une réunion.

## **Conseil du trésor**

Créé en 1971, le Conseil du trésor est un comité permanent du Conseil des ministres. Il se compose de cinq ministres.

### **Mandat**

Le Conseil du trésor et son président conseillent le gouvernement au regard de la gestion des ressources budgétaires, humaines, matérielles et informationnelles de l'État.

### **Composition**

Le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes, qui en assume la présidence

Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, qui en assume la vice-présidence

La ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique

La ministre du Tourisme

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Tous les autres ministres sont membres substitués.

**Annexe 2 – Lois et règlements dont l’application est confiée  
au premier ministre, au ministre responsable des Affaires  
intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie  
canadienne et ministre responsable de l’Accès à l’information  
et de la Réforme des institutions démocratiques et au ministre  
responsable des Affaires autochtones  
au 31 mars 2015**

**Lois et règlements dont l’application est confiée au premier ministre**

| Alpha |   | Titre des lois et des règlements  |
|-------|---|---|
| 1     | E-18  | Loi sur l'exécutif<br><br>E-18, r.1 Règlement sur les exemptions de publication intégrale des décrets   |
| 2     | M-17.2<br><br>fonctions relatives aux jeunes, prévues aux paragraphes 1 <sup>o</sup> et 2 <sup>o</sup> de l'article 4.1 | Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine   |
| 3     | M-30<br>à l'exception des sections II, III.1 et III.2   | Loi sur le ministère du Conseil exécutif<br><br>M-30, r. 1 Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics<br><br>M-30, r.2 Règlement sur la signature de certains documents du ministère du Conseil exécutif |
| 4     | M-34  | Loi sur les ministères  |
| 5     | O-7.01  | Loi sur l'Ordre national du Québec  |
|       |   | O-7.01, r.1 Règlement sur les insignes de l'Ordre national du Québec  |

**Lois dont l'application est confiée au ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne et ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques**

| <b>Alpha</b> |                    | <b>Titre des lois et des règlements</b>   |
|--------------|--------------------|---|
| 1            | C-7.1              | Loi sur le Centre de la francophonie des Amériques  |
| 2            | E-20.2             | Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec |
| 3            | M-30<br>section II | Loi sur le ministère du Conseil exécutif  |

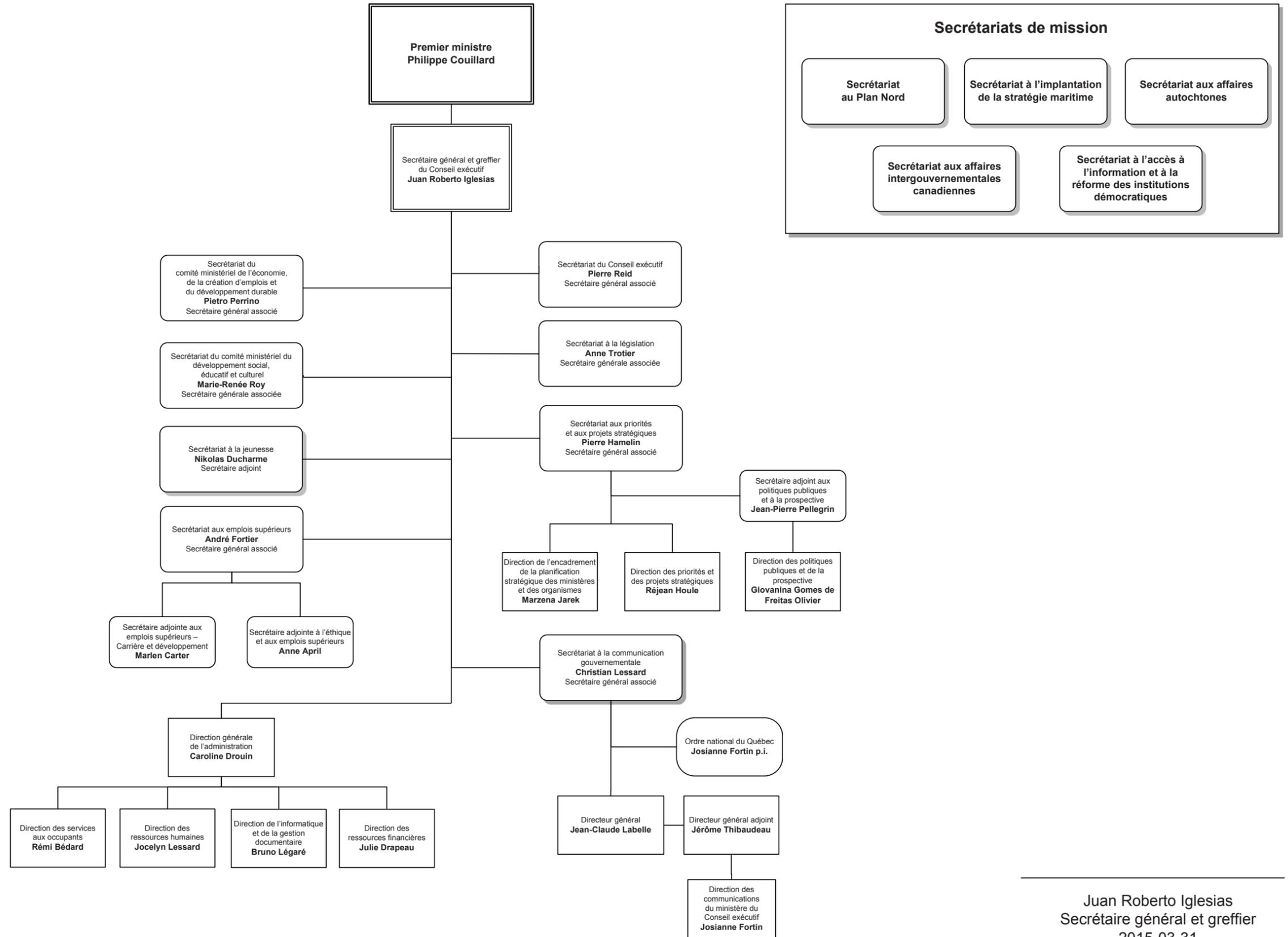
**Lois et règlements dont l'application est confiée au ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des Institutions démocratiques**

| Alpha |        | Titre des lois et des règlements  |
|-------|--------|---|
| 1     | A-2.1  | Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels   |
|       |        | A-2.1, r.1 Code de déontologie des membres de la Commission d'accès à l'information   |
|       |        | A-2.1, r.2 Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels   |
|       |        | A-2.1, r.3 Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels |
|       |        | A-2.1, r.4 Règlement sur les organismes publics tenus de refuser de confirmer l'existence et de donner communication de certains renseignements     |
|       |        | A-2.1, r.5 Règlement sur la procédure de sélection de personnes aptes à être nommées membres de la Commission d'accès à l'information               |
|       |        | A-2.1, r.6 Règles de preuve et de procédure de la Commission d'accès à l'information  |
| 2     | P-39.1 | Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé   |

**Lois dont l'application est confiée au ministre responsable des Affaires autochtones**

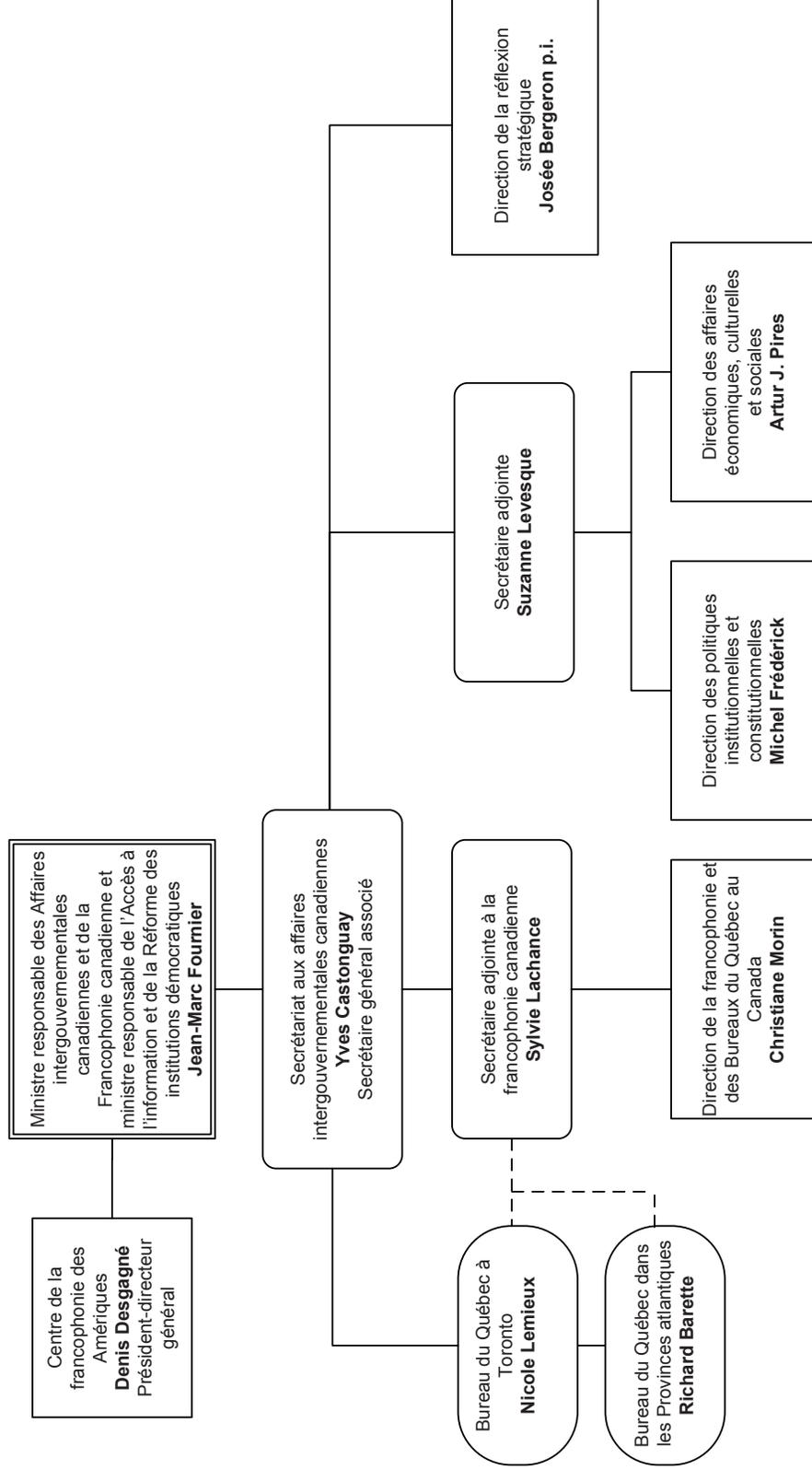
| <b>Alpha</b> |                       | <b>Titre des lois et des règlements</b>          |
|--------------|-----------------------|--|
| 1            | G-1.031               | Loi sur le Gouvernement de la nation crie        |
| 2            | M-30<br>section III.2 | Loi sur le ministère du Conseil exécutif         |
| 3            | S-10.1                | Loi sur la Société de développement des Naskapis |
| 4            | S-18.1                | Loi sur la Société Makivik                       |

# Annexe 3 – Organigramme du ministère du Conseil exécutif au 31 mars 2015

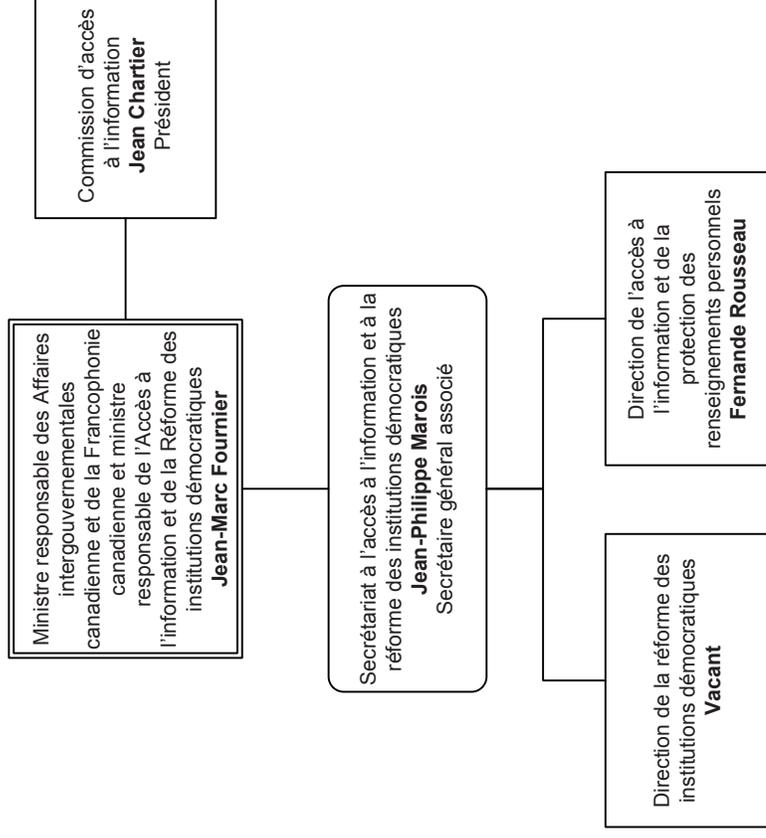


Juan Roberto Iglesias  
Secrétaire général et greffier  
2015-03-31

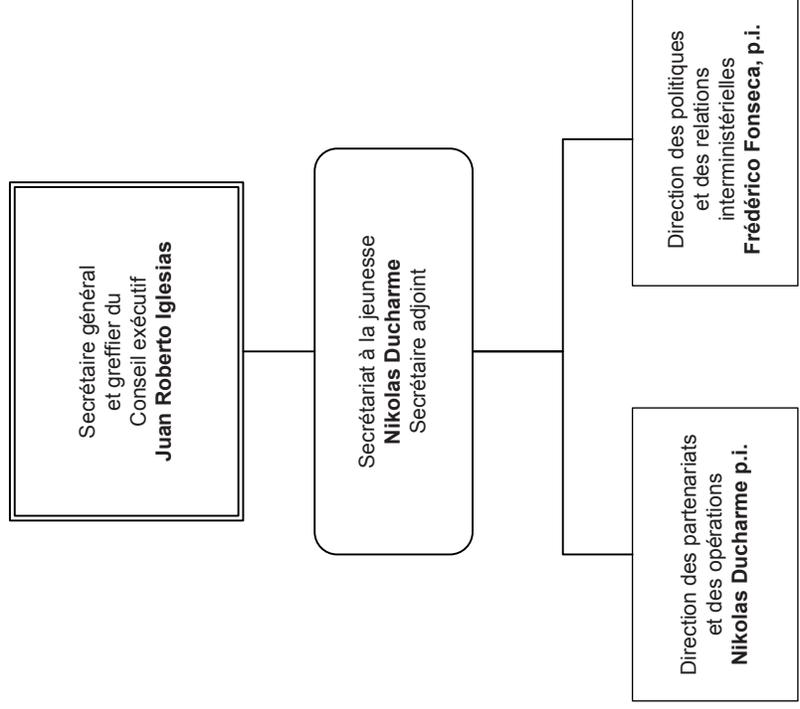
## Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes



## Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques



## Secrétariat à la jeunesse

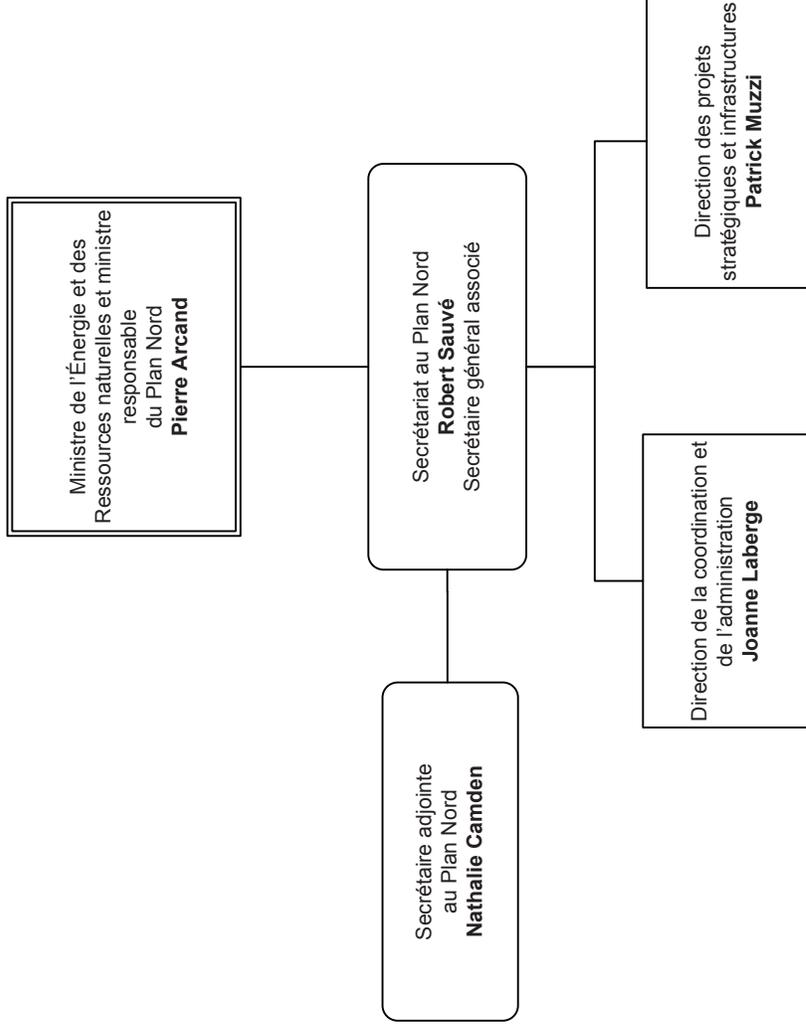


## Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime

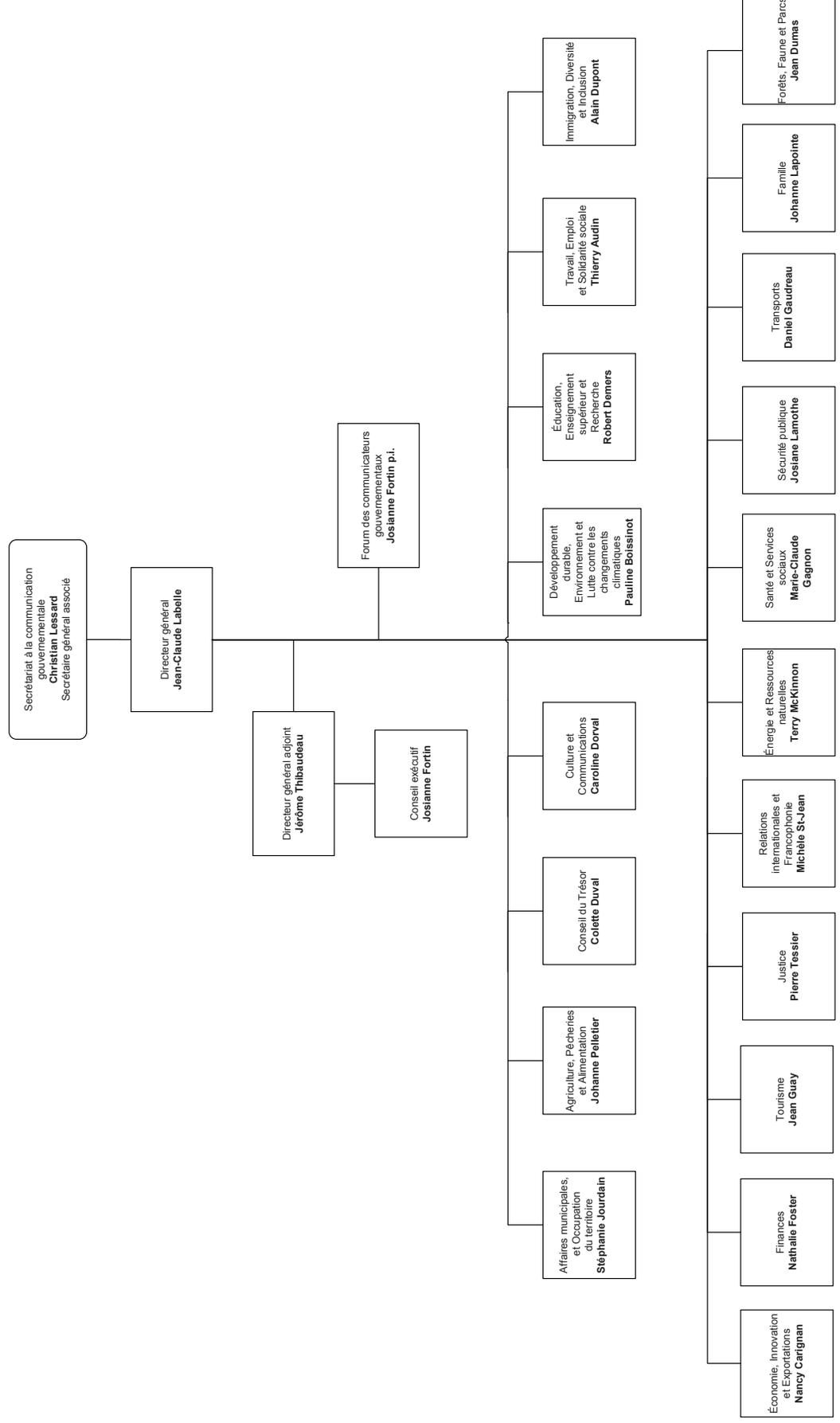
Ministre délégué aux Transports  
et à l'implantation de la stratégie  
maritime  
**Jean D'Amour**

Secrétariat à l'implantation de la stratégie  
maritime  
**Georges Farrah**  
Secrétaire général associé

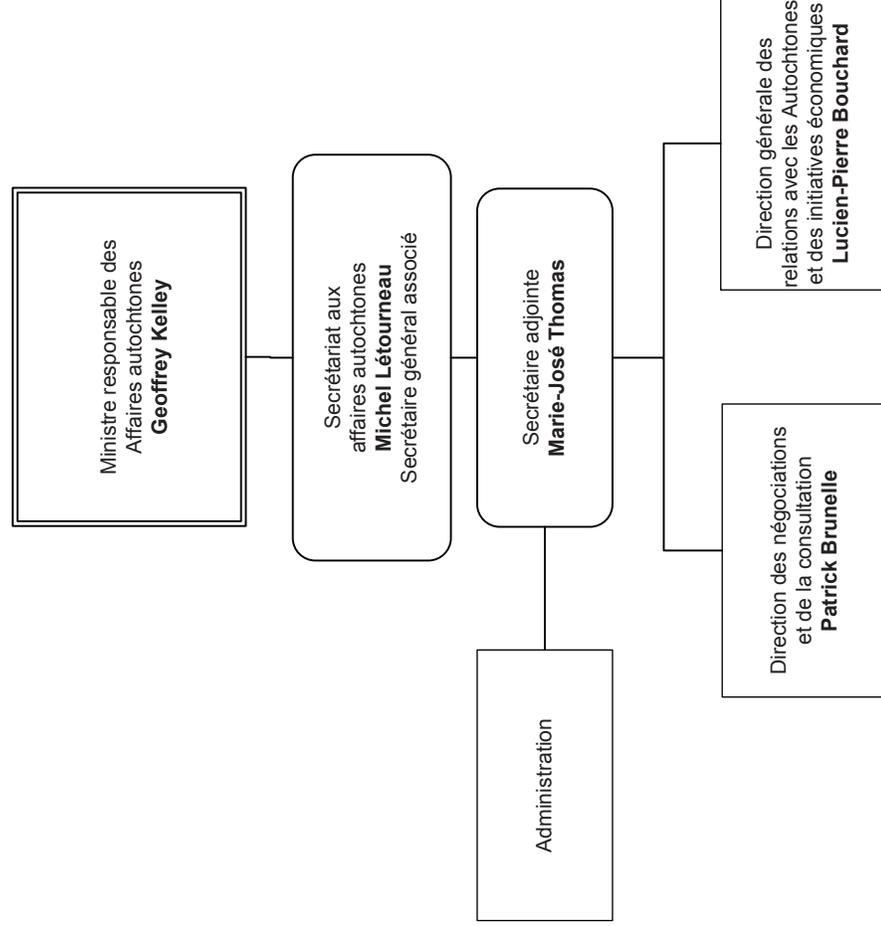
## Secrétariat au Plan Nord



## Secrétariat à la communication gouvernementale



## Secrétariat aux affaires autochtones



[www.ince.gouv.qc.ca](http://www.ince.gouv.qc.ca)